



Déclaration
de performance
extra-financière

2023



ENSEIGNE
Coopérative

Edito	p.3
1. Notre modèle d'affaires	p.5
Le Groupement U	p.6
Notre identité.....	p.6
Notre histoire.....	p.7
Notre organisation.....	p.7
Nos valeurs de Commerçants autrement.....	p.7
La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U	p.8
Périmètre.....	p.8
Le rôle de U Enseigne.....	p.9
La chaîne de valeur.....	p.9
Le modèle d'affaires.....	p.10
2. Nos grands enjeux RSE	p.13
Risques et opportunités.....	p.14
3. Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE	p.17
3.1 Enjeux environnementaux	p.18
3.2 Enjeux sociaux	p.45
3.3 Enjeux sociétaux	p.63
Conclusion	p.78
Indicateurs de performance.....	p.78
Note méthodologique.....	p.82
Rapport de l'organisme tiers indépendant.....	p.84



C'est avec une grande fierté et un sentiment de grande responsabilité que je vous présente la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) 2023 de notre coopérative. À la veille de ses 130 ans, 2023 a démontré la pertinence et l'adaptabilité de notre modèle. L'activité de notre réseau a été soutenue, portée par un développement croissant en France et à l'international et par une offre adaptée aux attentes des consommateurs, avec un équilibre le plus juste possible entre pouvoir d'achat et souveraineté alimentaire.

Nous avons beaucoup accompli en 2023, et figure forcément parmi nos objectifs la poursuite de notre accompagnement très fort de nos clients. C'est tout le sens de notre initiative 150 produits U à prix coûtant (alliance de la qualité des produits U et de prix bas), reconduite une année de plus. Ce soutien se fait en parfaite fidélité de notre engagement pour « des valeurs fortes et des prix bas », tant la période nous les réclame.

Parmi nos grands chantiers, figure la pérennisation de notre sobriété : sobriété énergétique, développement du photovoltaïque, de l'économie circulaire, éco-conception des Produits U, expérimentations innovantes de réemploi des emballages... Mais un autre chantier majeur a aussi été lancé : celui de la décarbonation de nos activités. Notre Groupement a la volonté d'inscrire ses activités dans les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Aussi, nous nous sommes engagés en novembre 2023 dans l'initiative Science-Based Targets (SBT) et nous mettons en place une feuille de route pour accompagner nos ambitions de décarbonation.

Tout cela ne se fera pas bien sûr sans l'affermissement de notre rôle au local, notamment vis-à-vis du monde agricole, au travers de l'approfondissement des Filières U et des Plans Alimentaires Territoriaux dans lesquels certains de nos associés s'engagent. Nous sommes profondément ancrés dans les territoires où nous opérons, et nous avons à cœur de contribuer à leur dynamisme. Nos actions en faveur des associations locales, notre soutien aux initiatives de solidarité et nos partenariats avec les collectivités territoriales sont autant de témoignages de notre engagement.

Ces objectifs ne seront pas plus atteints sans une attention particulière à l'humain. Notre coopérative est en effet avant tout une communauté de personnes. Le commerce place la relation humaine en son cœur, et l'attractivité de nos métiers, l'inclusion, font évidemment partie de notre stratégie. Notre secteur est l'un des derniers qui permette un vrai ascenseur social, avec de réelles possibilités d'évolutions. De plus, nous avons renforcé nos actions en faveur de la diversité et de l'inclusion, car notre diversité est source d'innovation et de créativité.

Nous devons aussi nous préparer au prochain reporting de durabilité (CSRD), qui nous concernera à partir de 2026 : une démarche complexe mais une opportunité de renforcer l'alignement de notre stratégie ESG et de nos moyens, et d'apporter de la confiance à nos parties-prenantes.

Cette année, nous avons franchi des étapes significatives dans notre cheminement vers un modèle de commerce plus respectueux de l'environnement et socialement toujours plus responsable. Grâce à l'engagement de chacun de nos associés et de nos collaborateurs, que je remercie très chaleureusement, nous avons pu développer les pratiques durables dans notre chaîne d'approvisionnement, réduire notre empreinte carbone et promouvoir des initiatives locales qui renforcent le tissu social de nos territoires. Cette DPEF 2023 n'est donc pas seulement un rapport ; elle est le reflet de nos valeurs et de notre vision de l'avenir. Elle témoigne de notre ambition collective de bâtir une coopérative qui allie performance économique, responsabilité sociale et respect de l'environnement.

Nous continuerons à nous engager, à innover et à prouver notre différence de Commerçants autrement !

Dominique SCHELCHER
Associé (Super U Fessenheim, 68),
Président Directeur Général



Commerçants
autrement

1

Notre modèle d'affaires

Le Groupement U

Notre identité

Notre histoire

Notre organisation

Nos valeurs de Commerçants autrement

La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U

Le périmètre

Le rôle de U Enseigne

La chaîne de valeur

Le modèle d'affaires



NOTRE IDENTITÉ

Système U est un **groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants**, les Associés U, qui ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

Un Groupement en évolution

À l'initiative des Associés, notre Groupement n'a cessé d'évoluer pour renforcer la performance collective. L'unification progressive des moyens du Groupement a amené à la constitution de sociétés dédiées à certaines activités en amont des magasins U comme les prestations informatiques (GIE U RIS), l'assistance au développement du réseau (Expan U) puis, en 2016, la logistique (U Logistique). Ce mouvement s'est achevé en 2017 avec la création de U Enseigne, société union de coopératives. Outil opérationnel du Groupement, U Enseigne assure les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service de l'activité des Associés U.

Le réseau U en quelques chiffres

Le Groupement U réunit des commerçants indépendants associés exerçant sous différentes enseignes, vocations et formats de magasins. Principales enseignes :



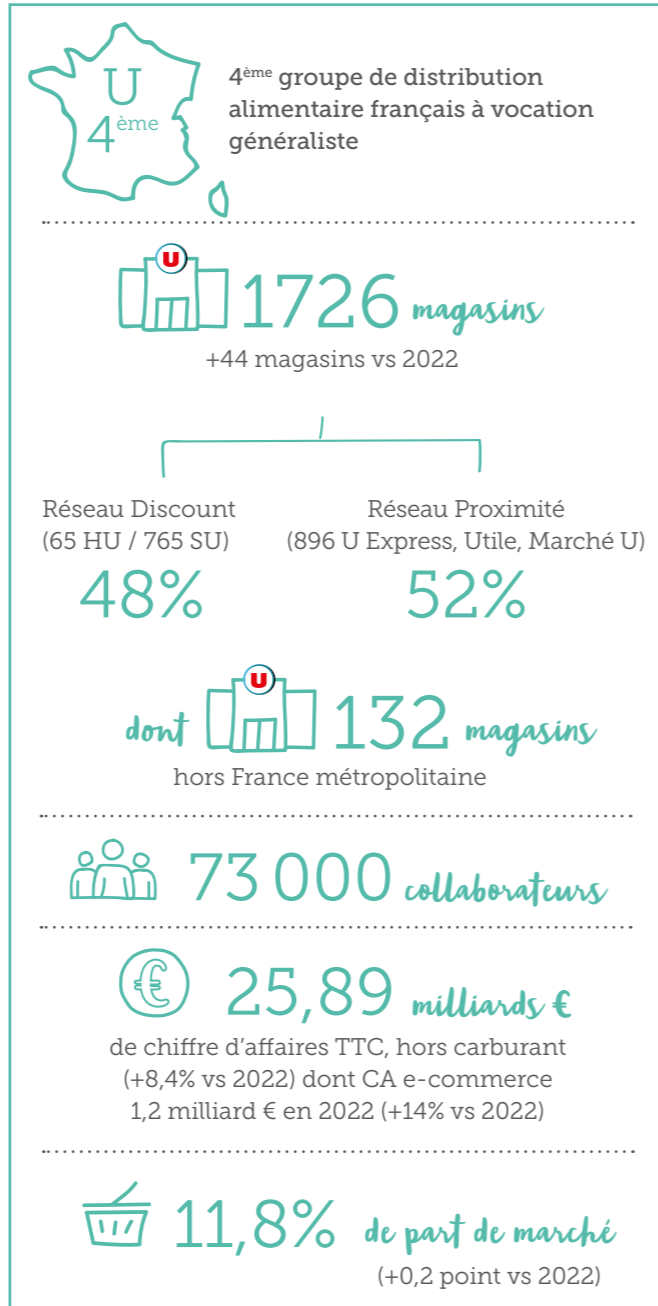
Via une palette de services en ligne proposés par un nombre croissant de magasins, dont le service CoursesU.com, l'enseigne intensifie son offre e-commerce et ses services liés pour répondre aux nouvelles pratiques de consommation.

Le marché des Hypermarchés et Supermarchés français en 2023

(y compris e-commerce)

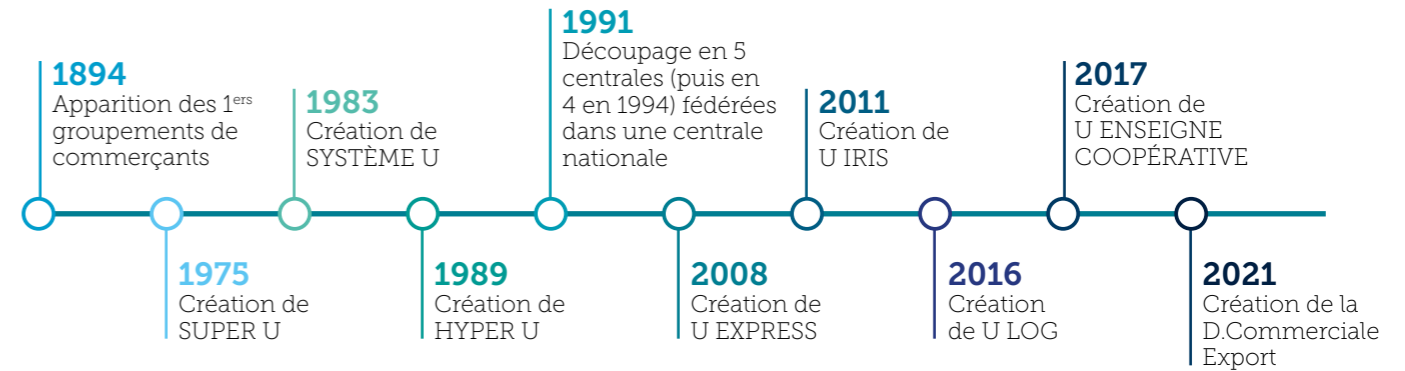
> Un marché de 160 milliards € (+6,5%)

- Comme en 2022, l'activité est impactée par une forte inflation (+12,8% en 2023 avec une moyenne de près de 20% sur deux ans). Celle-ci pénalise les volumes et la valorisation des produits vendus, qui eux marquent un recul, les consommateurs réduisant leurs achats et s'orientant vers les offres les plus économiques.
- Le e-commerce, après un léger recul en 2022, a repris sa croissance, tant en valeur (+11,8%) qu'en volume (+0,1%) et représente 7% du marché.
- Dans ce contexte, les ventes en volume de produits PGC, après une reprise en 2020, poursuivent la baisse constatée depuis 2019. Les bonnes orientations des produits Frais Traditionnels relevées depuis 2019 ont été pénalisées par l'inflation. Les marchés non-alimentaires poursuivent leur tendance à la déconsommation, engagée depuis plusieurs années.



- Positionné au plus proche de ses clients, et malgré un contexte d'inflation inédit, le Groupement U a su conforter son 4^{ème} rang de distributeur en France et recruter près de 238 000 nouveaux clients (hors International). Grâce à sa compétitivité prix, l'enseigne a stabilisé les volumes vendus, en dépit d'un environnement général de déconsommation.
- Toutes les enseignes du Groupement contribuent à la croissance, avec une performance particulière dans les magasins de Proximité où U atteint le 2^{ème} rang des parts de marché en valeur. Le chiffre d'affaires du e-commerce U confirme également sa bonne dynamique (+14%) ; ce canal de vente représente près de 5% de l'activité du Groupement.
- L'Enseigne poursuit son développement en France et à l'international (DROM, Afrique, Andorre, Ile Maurice, Pacifique et Amérique du Nord). En 2023, le Groupement a enregistré 21 créations de magasins et 36 ralliements d'entrepreneurs issus d'autres enseignes ; il réunit 1726 points de vente.

NOTRE HISTOIRE



NOTRE VISION DU COMMERCE



Commerçants autrement

Vision : Le vrai commerce de proximité est celui qui conduit à une proximité d'attentions, d'intérêts et de valeurs avec ses clients.

Mission : Proposer une alternative aux pratiques traditionnelles de la grande distribution en privilégiant l'humain, le lien local et un système de valeurs plus responsable.

Ambition : Etre le commerçant préféré des Français ancré dans la vie locale.

Valeurs : Le primat de l'humain. L'hyper-proximité. Le sens du collectif. La responsabilité. L'entrepreneuriat.

LE FONCTIONNEMENT COOPERATIF

Système U est fondé sur un mode d'organisation moderne qui permet de concilier :

Une structure collaborative

Ce type de structure permet de concilier :

La **puissance** à travers le regroupement

La **proximité** grâce à la nature même des entrepreneurs indépendants

Un mode d'organisation démocratique qui repose sur un principe d'égalité



1 homme 1 voix

Chaque Associé, quelle que soit la taille de son point de vente, pèse le même poids dans les votes qui décident de la stratégie du Groupement

Le binôme, une étroite collaboration entre Permanents et Associés

L'objet de la coopérative est de mettre en commun des moyens et de développer les compétences au service de l'activité de ses membres. Notre organisation implique que l'Associé participe de manière étroite et permanente à la vie de la coopérative.

Opérationnellement, la gouvernance du Groupement s'exerce via un réseau d'instances de travail animées chacune par un « binôme » alliant un Associé impliqué et un collaborateur salarié de l'ensemble U Enseigne, sélectionnés chacun pour leur savoir-faire respectif et en charge de décliner et enrichir la stratégie du Groupement dans leur domaine d'expertise, au bénéfice de la collectivité.

LE RÔLE DE LA COOPERATIVE U ENSEIGNE



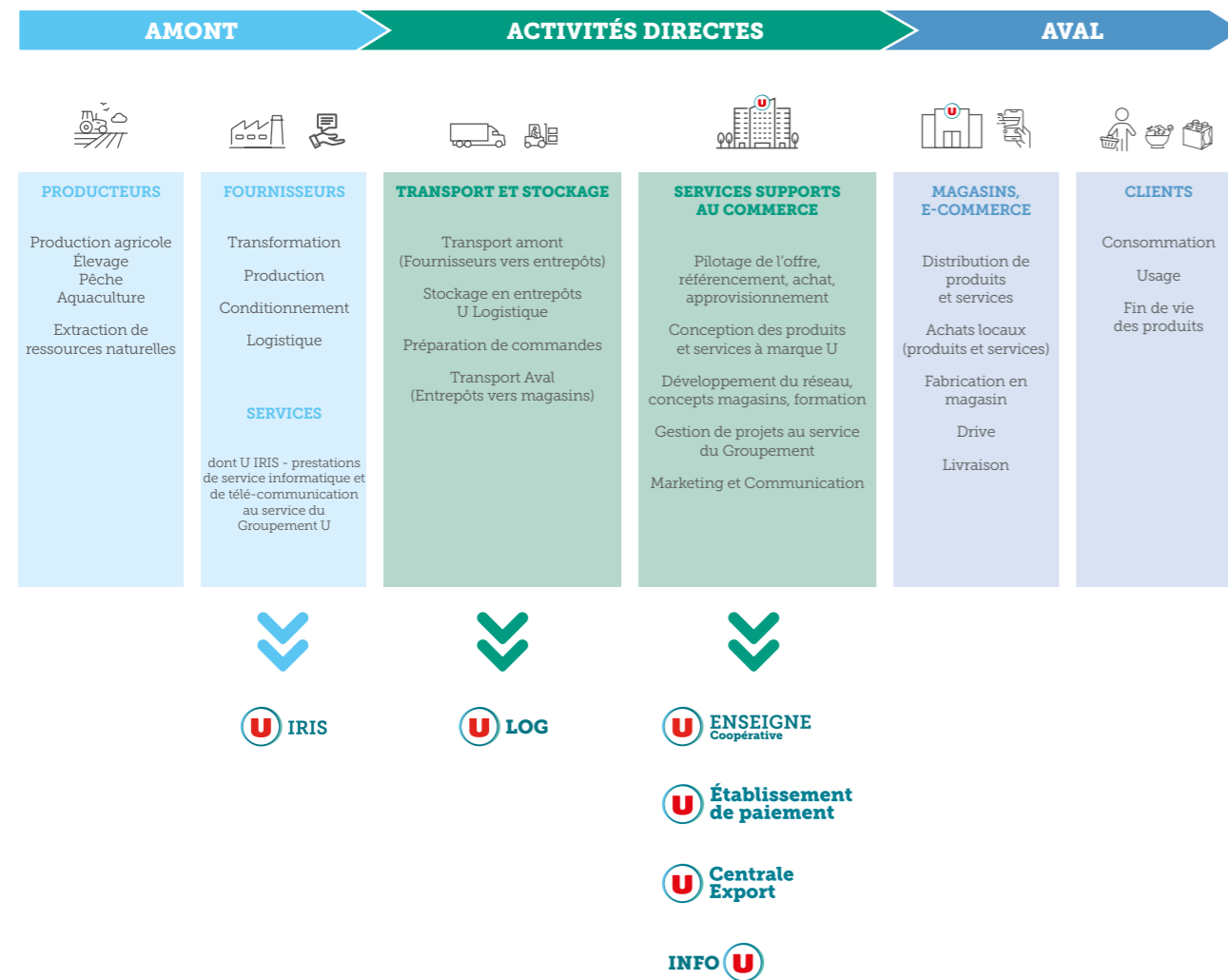
DES MOYENS MUTUALISÉS AU SERVICE DU COMMERCE U

Fournir aux Associés du Réseau U des moyens et outils qui permettent à chaque Associé de développer son activité commerciale et d'incarner la vision du commerce à l'enseigne U.

Outil opérationnel du Groupement U, la Coopérative U Enseigne est en charge des prestations au service de l'activité des Associés U concernant :

- > la création, la propriété et la protection de la marque et de ses dérivés
- > les activités de centrale d'achat pour les achats nationaux et régionaux
- > la propriété des stocks de marchandises
- > les services supports au développement commercial des Associés U : marketing, communication, formation, mise en oeuvre du développement du réseau de commerçants, logistique, etc.

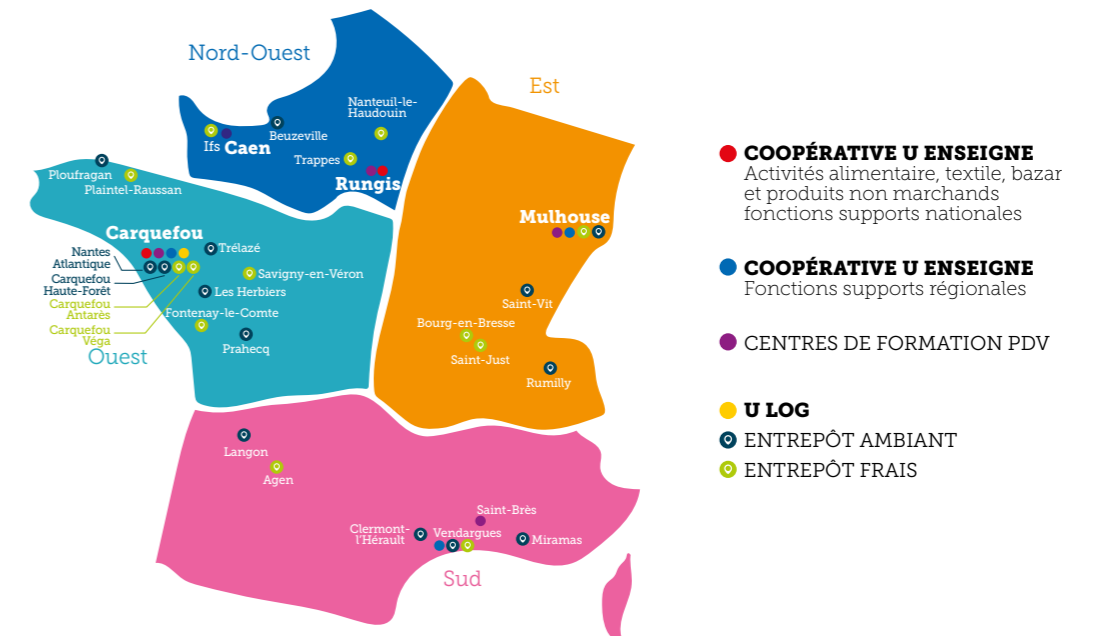
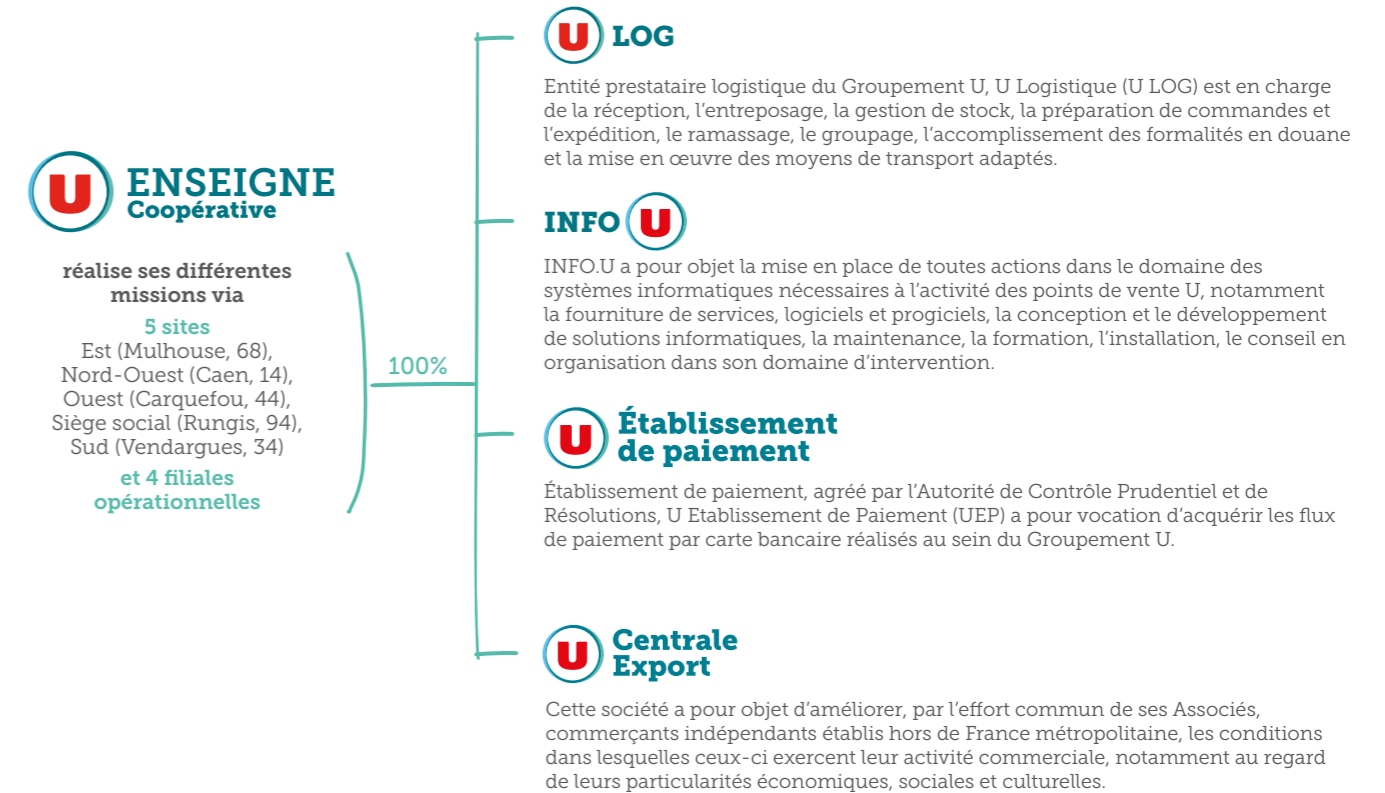
NOTRE CHAÎNE DE VALEUR



PÉRIMÈTRE DU REPORTING

La déclaration de performance extra financière porte sur l'ensemble des sociétés pour lesquelles la société établit des comptes consolidés. Par convention d'écriture, **cet ensemble consolidé est désigné par les termes « U Enseigne »** dans la suite de la déclaration. Lorsque les informations communiquées relèvent exclusivement de l'une ou l'autre des sociétés, celle-ci explicitement est désignée.

Au 31/12/2023, l'ensemble « U Enseigne » comprend les sociétés suivantes, qui réunissent près de 8400 collaborateurs pour un CA de 15 milliards € :





LE MODÈLE D'AFFAIRES U ENSEIGNE

LES RESSOURCES QUE NOUS MOBILISONS

RESSOURCES FINANCIÈRES

- > CA U Enseigne : 14,62 milliards € (vente aux Associés + prestations)
- > Valeur brute des immobilisations U Logistique : 784,2 millions €
- > Capitaux propres U Enseigne : 1,98 milliard €

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- > Énergies consommées :
 - 97,6 GWh en électricité et gaz naturel
 - 148 263 litres de fioul lourd
 - 1,2 tonne de gaz réfrigérant

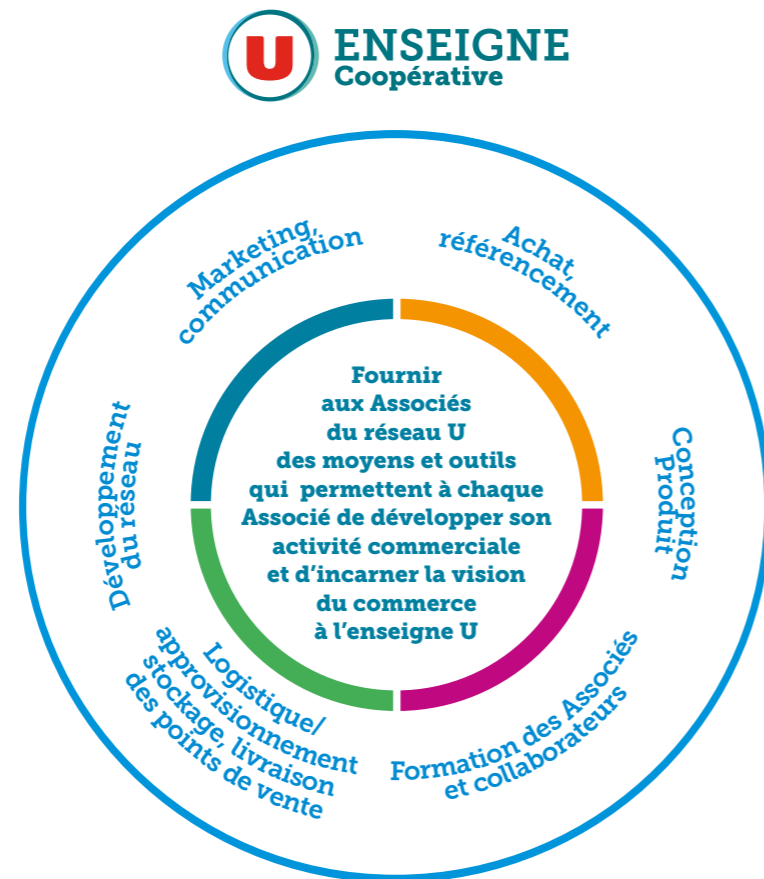
RESSOURCES HUMAINES ET INTELLECTUELLES

- > 8 400 collaborateurs
- > Masse salariale : 500,4 millions €
- > 3% de la masse salariale consacrés à la formation
- > 7 marques « Les Produits U »
- > CA Marques U : 23% du CA total

CAPITAL SOCIÉTAL

- > 982 Coopérateurs Associés U
- > 12 millions de clients
- > 30% des dépenses alimentaires de nos clients réalisées dans l'enseigne U
- > Plus de 4 100 fournisseurs de produits marchands
- > Achats de marchandises : 13,25 milliards €

NOS ACTIVITÉS



Gouvernance
Instances, Binômat



Associés, Magasins U

■ Notre mission ■ Nos métiers

LA VALEUR CRÉÉE POUR...



LES ASSOCIÉS U

- > Attractivité de l'enseigne et croissance
- > Rentabilité
- > Pérennité



LES CONSOMMATEURS

- > Une offre large, accessible et responsable
- > Un choix éclairé grâce à la transparence et à l'information sur les Produits U
- > Le suivi de l'hygiène, de la qualité et de la sécurité des produits et des magasins



L'ENVIRONNEMENT

- > Un schéma logistique durable
- > La réduction des déchets
- > Des recommandations en matière d'eco-construction des magasins



NOS COLLABORATEURS

- > Un accompagnement des parcours et des compétences
- > La promotion de la diversité
- > La qualité de vie au travail



NOS FOURNISSEURS

- > Une relation commerciale équilibrée et durable
- > Des actions de développement mutuel
- > Un soutien aux actions des filières de production



LA SOCIÉTÉ CIVILE

- > U, acteur de la transformation sociétale
- > Contribution à la dynamique collective

EXEMPLES DE RÉSULTATS 2023

- > U dans le Top 3 des enseignes alimentaires qui s'impliquent dans la vie locale
Source : Kantar - Prométhée - HM SM EDMP - CAM P13 2023
- > 11,8% de part de marché
- > +125 nouveaux points de vente en 5 ans



- > 41% des foyers français clients de l'enseigne U
- > 83% de Produits U PGC porteurs d'un bénéfice sociétal
- > 99,9% des magasins audités Hygiène-Qualité et accompagnés



- > Emissions GES 234 018 T.eq.CO₂ (scope 1, scope 2 et émissions liées aux déchets, au transport logistique et aux déplacements professionnels des collaborateurs)
- > 9 filières de valorisation des déchets
- > 148 installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation depuis 2018



- > 679 embauches en CDI dont 44% de moins de 30 ans
- > 94% des CDI recrutés dans l'année ont choisi de rester dans l'entreprise
- > 83% de l'effectif CDI formé dans l'année



- > 6 000 Produits U issus d'entreprises de France
- > 69% de PME parmi nos fournisseurs français de produits
- > 35 démarches produits «Le Meilleur du Local»
- > 54 Filières U et 4 265 producteurs français engagés via des partenariats tripartites nationaux



- > 10 000 clients membres de la communauté Ateliers U, consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U
- > L'initiative «150 produits U à prix coûtant» en soutien au pouvoir d'achat tout au long de l'année 2023
- > U soutient l'association Bouge ton Coq en faveur d'épicerie participatives en milieu rural





2

Nos grands enjeux RSE

Risques et opportunités



La direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement (QSSE) de U Enseigne procède chaque année à la revue et la mise à jour si nécessaire de la cartographie des risques et opportunités RSE liés à notre modèle d'affaires.

Pour ce faire, elle réalise des consultations ou anime des groupes de travail auprès de représentants internes, managers et directeurs, de nos grands domaines d'activités. Cette revue est également nourrie des échanges menés tout au long de l'année avec nos parties-prenantes au travers différents dispositifs de dialogue adaptés à la spécificité de chaque thématique RSE : groupes de travail, initiatives multipartites, partenariats avec des acteurs engagés, échanges avec des organisations de la société civile, consultations des représentants et élus du personnel, instances de gouvernance du Groupement...

En nous appuyant sur la norme ISO 26000, plus d'une quarantaine de risques sociaux, environnementaux et sociétaux relatifs à notre modèle d'affaires ont ainsi été identifiés et évalués selon leur gravité et leur vraisemblance, parmi lesquels :

- > la liste des catégories d'informations présentées au III. de l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017
- > la liste des thématiques du II. de l'article 2 du décret d'application Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017
- > complétées des éventuelles dispositions légales et réglementaires applicables à notre société

Notre cartographie des risques et opportunités liés à notre modèle d'affaires met en exergue une dizaine de risques extra-financiers significatifs ; ils constituent autant d'enjeux et d'engagements RSE pour lesquels U Enseigne adresse des politiques spécifiques de maîtrise des risques. Les travaux préparatoires menés en 2023 pour notre futur reporting de durabilité (CSRD) n'ont pas mis en évidence d'évolution de nos risques significatifs par rapport à 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche de vigilance, nous établissons et actualisons une cartographie des risques potentiels générés par les Produits U sur les droits humains, la santé et l'environnement. Les politiques mises en œuvre dans le cadre de notre devoir de vigilance sont également rapportées dans notre DPEF, en regard des risques identifiés. Notre plan de vigilance est disponible sur notre site magasins-u.com (<https://www.magasins-u.com/decouvrir-u/des-valeurs-fortes/rapports-rse>).

Domaines de risques significatifs Intitulé et description du risque

Engagements et objectifs associés

Déchets

Production de déchets inutiles

- Impact économique lié à la disponibilité des matières premières
- Gaspillage des ressources
- Contribution au dérèglement climatique
- Atteinte à la biodiversité
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Réduire et valoriser les déchets

- Eco-concevoir nos produits et emballages
- Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage
- Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

p.19

Emission de GES et consommation d'énergie

Accroissement du réchauffement climatique

- Impact économique du coût et de la disponibilité de l'énergie pour nos activités
- Aggravation du dérèglement climatique
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Réduire notre empreinte carbone

- Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits
- Réduire l'impact climatique du transport des marchandises
- Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

p.27

Biodiversité

Atteinte à la biodiversité

- Mise en danger de nos approvisionnements en matières premières agricoles (disponibilité, coût)
- Menaces sur la qualité des produits alimentaires et la santé des consommateurs
- Surexploitation des ressources et des territoires
- Aggravation du dérèglement climatique

Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

- Soutenir les démarches d'agro-écologie
- Préserver les ressources

p.32

Bien-être animal

Détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage

- Souffrance animale dans son environnement d'élevage
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

- Améliorer les conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux d'élevage

p.40

Engagement dans le projet collectif : cohésion et inclusion

Affaiblissement du collectif

- Perte d'envie de contribuer au projet d'entreprise, impact sur la performance
- Frein à la mise en œuvre de notre stratégie de modernisation
- Érosion de la culture d'entreprise
- Inégalité des chances pour les individus

Accompagner les changements et s'engager contre l'exclusion

- Lutter contre la discrimination à l'embauche
- Intégrer les Jeunes
- Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
- Accueillir le Handicap

p.45

Parcours professionnels

Perte de vitalité du corps social de l'entreprise

- Difficulté à attirer, conserver et développer les talents nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie
- Déficit d'employabilité des collaborateurs

Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions

- Attirer les talents
- Adapter et développer les compétences
- Fidéliser les talents

p.50

Qualité de vie au travail

Détérioration des conditions de vie au travail

- Risque d'absentéisme, impact sur la performance, impact sur le bien-être des collaborateurs
- Dégradation des coûts liés à la prévention et à la protection sociale
- Manque d'attractivité de l'entreprise

Améliorer la qualité de vie au travail

- Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Veiller à la santé et à la sécurité au travail
- Garantir une protection sociale de qualité et responsable

p.55

Dynamique des territoires

Perte de dynamique des territoires

- Appauvrissement des territoires sur lesquels l'enseigne ancre son activité (emploi, pouvoir d'achat, dynamique d'investissement)
- Menaces sur la pérennité économique de nos partenaires d'affaires (filières de production agricole et industriels français)
- Incohérence avec les valeurs fondatrices de la Coopérative
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Etre acteur de la dynamique des territoires

- Privilégier l'origine France
- Être aux côtés des PME
- Accompagner les filières agricoles et d'élevage

p.61

Impacts sociaux et environnementaux des fournisseurs et sous-traitants

Domages causés aux droits sociaux et environnementaux via la chaîne d'approvisionnement

- Atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment les droits au travail
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne

Encourager les démarches RSE des fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement

- Co-construire des plans de progrès avec nos fournisseurs
- Veiller aux conditions sociales de production
- Sensibiliser nos fournisseurs à leurs responsabilités sociétales et environnementales

p.67

Marketing responsable

Développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources

- Perte de confiance de nos parties-prenantes dans la réalité des engagements de l'enseigne
- Perte de clientèle vs attentes sociétales en matière de développement durable
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne
- Ralentissement des transformations sociétales nécessaires à un développement durable

Faciliter une consommation plus responsable

- Proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux
- Éclairer le consommateur dans ses choix

p.69

Sécurité et santé des consommateurs

Mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs

- Éthique, coût moral et humain
- Atteinte à la réputation de l'enseigne
- Impacts financiers (sanctions, perte de CA et de fidélité (insatisfaction Client), coût de gestion de crise, assurances...)
- Atteinte à la sécurité des consommateurs

Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

- Assurer la sécurité des consommateurs
- Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

p.71

Environnementaux

Sociaux

Sociétaux

Des engagements qui se concrétisent autour de 4 piliers majeurs :



Des acteurs du bien consommer, accessible à tous

- > Garantir des bons produits pour une meilleure alimentation
- > Privilégier la production de nos territoires
- > Moins gaspiller, jeter, utiliser
- > Proposer des Produits U engagés dans une démarche responsable et à moindre impact environnemental



Une coopérative humainement engagée

- > S'engager contre l'exclusion
- > Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions



Des commerçants impliqués localement

- > Être reconnu comme un acteur clé de la vie locale
- > Soutenir des projets vertueux sur nos territoires



Facilitateurs d'une consommation plus responsable

- > Accompagner nos clients par la pédagogie autour du mieux manger
- > Agir pour permettre aux clients de faire des actes citoyens à bas prix



3

Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE

3.1. Enjeux environnementaux

3.2. Enjeux sociaux

3.3. Enjeux sociétaux



3.1

Enjeux environnementaux

3.1.1. Réduire et valoriser les déchets

3.1.2. Réduire notre empreinte carbone

3.1.3. Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

- Soutenir les démarches d'agro-écologie
- Préserver les ressources

3.1.4. Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

3.1.1. RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Notre enseigne met sur le marché chaque année quelque 2 milliards de produits du quotidien à la marque U. C'est pourquoi nous entendons agir pour réduire à la source et mieux gérer les déchets liés à notre activité, depuis la conception des produits à nos marques jusqu'à la gestion de leur fin de vie dans nos magasins comme chez nos clients.

Convaincus que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous visons en priorité à minimiser notre production de déchets - alimentaires et non alimentaires - et, pour les déchets inévitables, à favoriser leur valorisation dans des démarches d'économie circulaire.

Pour répondre au risque de production des déchets inutiles et de gaspillage, notre engagement se traduit en quatre grandes politiques :

- Eco-concevoir nos produits et emballages
- Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage
- Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

► Eco-concevoir nos produits et emballages

NOTRE POLITIQUE

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec nos fournisseurs, notre enseigne s'est engagée dans une démarche d'éco-conception de ses produits et emballages de manière à éviter la production de déchets à la source.

Il s'agit notamment de :

- **minimiser les emballages**
Tous les emballages de nos Produits U ont fait l'objet depuis plusieurs années de plans d'actions visant à réduire le sur-emballage; ces contraintes sont des incontournables du cahier des charges des Produits U. Le développement de notre offre Vrac ou sans emballage, la proposition de produits rechargeables et la recherche soutenue de solutions de réemploi contribuent également à cet effort de réduction.
- **prolonger la durée de vie des produits des produits alimentaires**
Pour nos produits alimentaires à marque U, nous portons au maximum les dates limites de consommation (DLC) autorisées et nos cahiers de charges intègrent l'étude systématique de l'allongement de la date de durabilité minimale (DDM) à qualité produit équivalente, voire à la suppression de cette date si celle-ci est réglementairement autorisé. En parallèle, nous nous engageons à améliorer la bonne compréhension de ces délais de consommation par le consommateur (voir notre

politique « Agir pour réduire le gaspillage » en page 24).

- **améliorer la réparabilité des produits non alimentaires**
Dans l'équipement de la maison, nous accompagnons le déploiement de l'affichage de l'indice de réparabilité des produits tel que prévu par la réglementation. Nous invitons les magasins U à proposer un service d'extension de garantie à 5 ans pour l'achat de produits GEM (Froid, Cuisson, Lavage) et TV. Grâce à un service SAV accessible partout en France, nous facilitons la réparation des appareils électriques et limitons les mises au rebut inutiles (repérage de fausses pannes, par exemple). L'organisation de notre service SAV a été optimisée en 2022 : en amont, un service d'assistance en visio améliore la qualité du diagnostic lors de la déclaration de panne par le consommateur et réduit le délai de prise en charge; en aval, des stations de dépannage dédiées ont été mises en place pour réduire les délais de rendez-vous et de réparation. Un service de mise à disposition de pièces détachées est également proposé par un nombre croissant de magasins U. Nous intégrons la durabilité des produits dans nos choix de référencement et, grâce au suivi des fréquences de pannes relevées par notre SAV, nous incitons nos fournisseurs défaillants à engager des démarches de progrès. Notre politique s'étend à l'équipement des magasins : des fournisseurs de matériel

reconditionné (chariots, mobiliers réfrigérés...) sont référencés par U Enseigne ; une bourse au matériel permet aux magasins de revendre ou d'acquérir du matériel de seconde main au sein du réseau U. Enfin, les nouveaux concepts de vente proposés par U Enseigne au réseau U s'accompagnent systématiquement de solutions de rénovation d'équipements existants (ou rétrofit).

- **prioriser l'utilisation de matières premières renouvelables ou développer l'utilisation de matières premières recyclées**
Nous privilégions systématiquement l'utilisation de matières premières renouvelables et le recours à des matières premières recyclées : utilisation de bois et/ou dérivés de bois issus en priorité de filière de recyclage, sinon issus de forêts gérées durablement (voir également notre politique de lutte contre la déforestation en page 36) et incorporation de plastiques recyclés.
- **améliorer la recyclabilité de nos produits et emballages**
Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années à augmenter la part des emballages de nos Produits U compatibles avec les filières de recyclage. Nous privilégions les matériaux recyclables et l'absence de perturbateur de tri dans les emballages des produits à la marque U. Conformément à la loi AGEC, nous nous engageons pour 2025 à ne plus mettre en marché de plastique n'ayant pas de filière de recyclage.

Après avoir porté nos efforts depuis plusieurs années sur le bois et ses dérivés, nous sommes mobilisés sur la **réduction de notre utilisation de plastiques**. Si du fait de ses propriétés spécifiques, le plastique reste encore incontournable dans notre activité, nous avons le devoir de chercher à réduire son utilisation eu égard à ses multiples impacts environnementaux.

Nous sommes convaincus qu'une approche collective volontariste de l'ensemble des acteurs économiques est indispensable pour concevoir des solutions efficaces, économiquement viables, et pour faire évoluer les pratiques autour du plastique. Nous participons à différents groupes de travail ou échanges avec nos partenaires publics et privés et nos fournisseurs. Ainsi, dès 2019, U Enseigne s'est engagée dans le Pacte National sur les emballages plastiques et s'est inscrite comme actrice d'une démarche collective autour d'objectifs communs, ambitieux et chiffrés.

Depuis lors, une partie de ces objectifs ont trouvé leur place dans la loi Anti-Gaspillage et pour une Economie Circulaire (AGEC 2020) et le décret d'application dit « 3R » pour Réduction, Réemploi et Recyclage d'avril 2021. Celui-ci définit des objectifs pour la période 2021-2025, pour tendre vers la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Outre ces objectifs nationaux U Enseigne a pris, dans le cadre du Pacte plastiques, l'engagement d'incorporer en moyenne 30% de matières plastiques recyclées dans les emballages des produits à marque U d'ici 2025.

Pour atteindre ces objectifs, U Enseigne s'investit dans la recherche et l'expérimentation de solutions innovantes pour supprimer les plastiques problématiques*, réduire les plastiques à usage unique, développer le réemploi des emballages, privilégier les emballages recyclables et faciliter la mise en place de boucles

d'économie circulaire. Le réemploi des emballages et la création de boucles d'économie circulaire sont des marqueurs forts de notre politique d'innovation ; ils font l'objet de politiques spécifiques développées plus loin (p.21 et 23).

Pour mesurer nos progrès, nous suivons différents indicateurs à horizon 2025 : objectif de 30% de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages, objectif de 100% de plastiques recyclables dans nos emballages et objectif de suppression des plastiques problématiques et inutiles. En complément, pour rendre compte de nos efforts de réduction des plastiques, nous publions les tonnages de plastiques supprimés de nos emballages au cours de l'année.

*notamment : emballage non recyclable ou perturbant le recyclage, ou non réemployable, ou évitable, ou posant un risque pour l'homme, la santé ou l'environnement.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Conformément aux dispositions de la loi AGEC, pour ses produits à marque U soumis au régime de responsabilité élargie des producteurs (REP), U Enseigne a élaboré des plans de prévention et d'écoconception avec pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées, et d'accroître la recyclabilité de ses produits. Ces plans détaillent les objectifs de l'Enseigne et les actions prévues ; ils ont été transmis aux éco-organismes en charge des différentes filières REP, ceux-ci ayant pour mission d'en établir une synthèse pour les Pouvoirs publics. Pour les emballages ménagers et papiers imprimés, U Enseigne a adhéré au plan commun tous secteurs de CITEO, et elle a produit des plans individuels pour les autres catégories de produits qui la concerne (10 filières REP).
- En 2023, U Enseigne a continué à agir sur l'ensemble des gammes de Produits U pour supprimer les plastiques, augmenter la part de recyclé dans les produits et emballages et améliorer leur recyclabilité. Pour illustrer ce travail de fond permanent, citons par exemple (chiffres réalisés 2023) :
 - > **Suppression/Réduction de plastiques**
 - U Enseigne recherche activement des alternatives au polystyrène, notamment via le recours à des nouveaux matériaux ou au développement du réemploi. Ainsi, U LOG mène des tests depuis

fin 2022 en vue du remplacement des caisses en polystyrène utilisées par nos fournisseurs des rayons Marée par des caisses plastique réemployables. Des recherches d'alternatives sont également menées pour remplacer les barquettes en XPS (polystyrène extrudé) utilisées dans l'économat des rayons Frais libre-service.

- Depuis 2019, nous demandons à ce que les cintres livrés avec nos Produits U d'habillement soient mono-matière PP (Polypropylène) afin de faciliter leur recyclabilité ; collectés par U Eco Raison auprès des magasins, les cintres PP sont triés par notre fournisseur de cintres et réemployés par nos fournisseurs européens. Pour les cintres conservés par nos clients (chaussant, lingerie...), nous avons substitué les cintres plastiques par des cintres carton recyclables en déchets ménagers. La totalité des Produits Textile à marque U sont désormais vendus sur cintres réemployables ou sur cintres carton.
- En Hygiène, le remplacement du plastique par un étui carton pour l'emballage des produits de rasage U (6 références) et des brosses à dents U (21 références) a permis l'économie de 6 tonnes de plastique sur l'année.
- Dans le secteur de la Maison, l'emballage de plus de 110 références de gadgets ménagers U a été retravaillé, permettant une économie de plus de 2 tonnes de plastique sur l'année.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Dans les produits alimentaires, l'emballage de 9 références de produits frais laitiers U (beurre moulu et fromages) a été optimisé permettant une économie de 44 tonnes de plastiques dès 2023. Le remplacement du manchon plastique par une étiquette carton sur une référence de lait U a également apporté une économie de 5 tonnes de plastique sur l'année. L'allègement des emballages des découpes de saumon U (6 références) et celui de 12 références de gâteaux moelleux U a respectivement permis une économie de 10 et 18 tonnes de plastique en 2023.

> Utilisation de recyclé

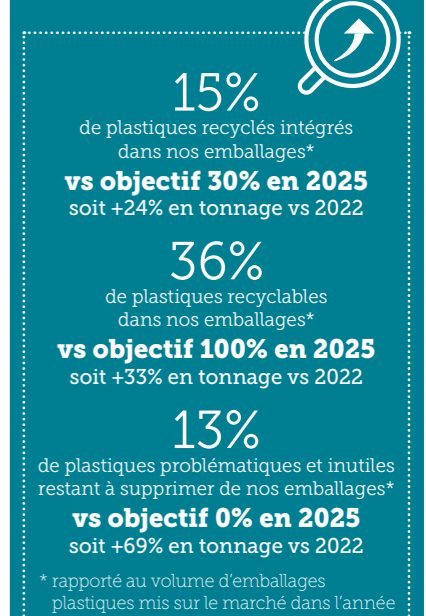
- En Hygiène, les flacons de la gamme des gels et crèmes de douche U ont été retravaillés (près de 20 références) et contiennent désormais 50% de plastique recyclé rPET, évitant l'utilisation de 21 tonnes de plastique vierge. Les bouchons des flacons 250 ml ont été allégés permettant une économie de 3 tonnes de plastique vierge.
- En Entretien, le passage en 100% plastique rPET des blocs-wc U (8 références) contribue à une économie de 18 tonnes de plastique vierge.
- En Alimentaire, les barquettes de 9 références de viande traiteur U (brochettes,

saucisses...) intègrent désormais 65% de rPET, soit 7 tonnes de rPET intégré en 2023. Le passage de 8 références de sirops U de 25 à 50% de rPET a quant à lui permis l'intégration de 42 tonnes de plastique recyclé.

> Recyclabilité

- Afin d'améliorer la recyclabilité de nos emballages, nous poursuivons le remplacement des emballages en matériaux mixtes non recyclables par des mono-matériaux recyclables. C'est le cas en 2023 de l'emballage des pommes de terre U Girsac 2,5kg, celui du Muesli et des Pétales de céréales U (8 références) qui a permis d'assurer la recyclabilité de 40 tonnes de matière en 2023 et celui des gants de ménage U (9 références) pour 2,5 tonnes.
- Le noir de carbone a été retiré de l'emballage de la Choucroute U pour le rendre détectable en centre de tri (9 tonnes d'emballage concernées). De même, les barquettes operculées en PSE noir de 9 références de viande traiteur U ont été remplacées par des barquettes écoconçues en rPET compatibles avec les filières de recyclage.
- Le passage en bouchon solidaire de 3 références de lait Frais U facilite leur collecte et améliore leur recyclage.

RÉSULTATS & INDICATEURS



189 tonnes
de plastique supprimées de nos emballages dans l'année**
** hors produits non marchands

Fréquence de panne :
seuls 1,9%
des produits GEM/MEM/PEM* / Multimédia vendus ont présenté une panne avérée durant la période de janvier 2022 à septembre 2023. (base : ventes 2022, données arrêtées à fin 09/2023)

* GEM : Gros électroménager, MEM/PEM : Moyen et Petit électroménager.
Multimédia : informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

65 300
pièces détachées commandées par les magasins proposant le service
(+7% vs 2022)

► Développer le réemploi et les modes de vente sans emballage

NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons mettre à disposition de nos clients des moyens pour basculer ensemble vers une consommation plus responsable. Pour réduire les déchets, nous encourageons de

nouveaux usages tels que l'achat en vrac ou sans emballage, le réemploi des emballages, la location, l'occasion... ; nous les informons sur les bonnes pratiques de réduction de leurs déchets et en facilitons la collecte pour recyclage. Des éléments contribuant à cette

politique sont également présentés dans notre chapitre « Faciliter une consommation plus responsable » p.71.

Pour réduire les emballages et répondre aux attentes d'une partie de ses clients, U Enseigne propose aux points de vente U des modes de **vente en vrac ou sans emballage** dans une variété croissante de catégories de produits.

Dans les rayons alimentaires, une offre de produits d'épicerie U Bio sans emballage est proposée aux magasins U. Celle-ci réunit à date une cinquantaine de références à la marque U Bio dans cinq familles de produits. A fin 2023, quelque 270 magasins U commercialisent une offre d'épicerie U Bio sans emballage. Début 2022, une offre vrac Liquide (alimentaire, boissons, entretien, hygiène corporelle...) est venue compléter le catalogue des concepts de vente proposés par U Enseigne aux magasins.

Pour faciliter l'utilisation d'emballages réemployables par le consommateur, U Enseigne met à disposition des magasins des guides de mise en œuvre concernant l'utilisation de contenants apportés par les clients dans les rayons frais à la coupe (Boucherie, Charcuterie, Fromage...) et la vente de contenants réutilisables pour un usage immédiat en rayons coupe et vrac libre-service (bocaux, boîtes en verre). Des sacs réemployables U en coton 100% bio sont référencés pour la vente des fruits et légumes et des produits d'épicerie U Bio en vrac.

Hors rayons alimentaires, U Enseigne a mis à disposition des magasins U depuis 2017 un concept de vente de produits de maquillage de toutes marques vendus sans blisters. Depuis 2019, U Enseigne propose également aux magasins la vente à l'unité sans emballage de produits de papeterie-écriture. Quelque 110 références sont concernées, dont la majorité remplace des références précédemment vendues sous blister. A fin 2023, cette offre est déployée dans 750 magasins U. Un service économique de recharge de cartouches d'impression en libre-service, le Bar à encres, est également proposé aux magasins depuis 2021.

U Enseigne poursuit le développement d'emballages rechargeables, notamment pour les Produits U de Droguerie-Hygiène

et compte développer l'offre de Produits U réutilisables (tels que les films de conservation, les solutions lavables en hygiène bébé, hygiène féminine ou incontinence...).

U Enseigne s'investit fortement dans le développement du **réemploi des emballages**. Dès 2019, en signant le Pacte National sur les emballages plastiques, nous nous sommes engagés à tester et développer d'ici 2025 des modèles commerciaux de réutilisation, de réemploi et de vente en vrac. Et nous nous inscrivons activement dans la trajectoire nationale 2023-2027 visant à augmenter la part des emballages réemployés de 5% à 10%, tel que posé par la loi AGECE et son décret d'application d'avril 2021.

Pour mieux appréhender les enjeux complexes du réemploi et participer à la construction de solutions déployables à grande échelle, tant auprès de l'amont industriel que auprès des magasins et des consommateurs, nous initiations des expérimentations et nous associons à de nombreux travaux multipartites. U Enseigne a ainsi participé activement aux travaux menés par l'éco-organisme CITEO avec les distributeurs et les industriels pour le développement du réemploi en France (définition des standards d'emballages cibles, du futur modèle du réemploi industriel...).

Suite à l'expérimentation «Rapportez-moi» menée en 2021 dans un panel de magasins U autour de la récupération et du réemploi des emballages en verre, nous poursuivons notre recherche de solutions opérationnelles de réemploi des emballages en collaboration avec des fournisseurs de Produits U et de marques nationales et des industriels du réemploi (collecteurs, centres de lavage ...). En parallèle, nous recherchons des solutions d'emballages réemployables innovantes pour les produits directement préemballés en magasins (rayons Traiteur ou Boucherie par exemple).

L'enseigne U a été retenue en 2022 comme l'une des deux enseignes partenaires du programme européen pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe». Réunissant un consortium d'une

vingtaine d'acteurs sur 3 ans, ce programme vise à faciliter le passage à l'échelle sur deux thèmes : la mise en marché d'emballages innovants à base de fibres, en substitution des plastiques, et le déploiement d'un schéma européen viable de réemploi. Cette expérimentation de réemploi est également soutenue par l'éco-organisme CITEO, qui joue aussi un rôle d'accélérateur dans d'autres projets de réemploi menés dans l'Enseigne.

Menées de bout en bout, de l'industriel au consommateur, en passant par la logistique, les partenaires, prestataires et nos magasins, ces expérimentations, dont le démarrage est prévu en 2024, permettront d'évaluer différents scénarios pratiques de réemploi et, à leur terme, de proposer à nos clients, partenaires et magasins un dispositif optimal.

Ces dernières années, U LOG a significativement déployé le réemploi des emballages industriels et commerciaux (palettes, rolls...) utilisés par les entrepôts U pour les produits qu'ils livrent aux magasins U. U Enseigne encourage également les fournisseurs au réemploi de leurs propres emballages logistiques. Une fois livrés, les magasins U renvoient sur les plateformes logistiques U LOG les emballages en vue d'être réemployés pour de prochaines livraisons.

En caisse, le sac cabas plastique est désormais remplacé par des sacs de courses réemployables en tissu (coton ou coton/polyester recyclés).

Nous évaluerons les avancées de notre politique via l'évolution du taux de réemploi des emballages que nous mettons sur le marché.

Cet indicateur est en construction. A fin 2023, nous sommes en mesure de publier le taux de réemploi des emballages logistiques que nous mettons en œuvre.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Pour atteindre ses objectifs de réemploi et, plus largement, pour accompagner le marché dans sa mutation, U Enseigne a ouvert plusieurs groupes de travail multipartites avec l'objectif de mener des expérimentations à taille réelle en 2024 (voir plus haut dans l'exposé de notre politique). La préparation de ces projets complexes, ouverts en 2022, s'est poursuivie en 2023 pour une mise en œuvre en 2024. De nombreuses initiatives ont ainsi été lancées avec nos partenaires, avec l'objectif d'éprouver différents modèles :
 - dans le cadre du consortium R3PACK financé par le programme « Horizon Europe », construction et expérimentation d'un modèle de réemploi avec consigne de différents types d'emballages et catégories de produits (liquides, snacking, produits frais...) dans une quinzaine de magasins U
 - accompagnement des expérimentations de dispositifs de consigne pour réemploi proposés sur le marché et menées localement par des magasins U volontaires (par

exemple, la consigne pour réemploi de bouteilles en verre avec des industriels de la boisson)

- expérimentations d'emballages réemployables consignés pour les produits directement préemballés en magasins (barquettes en rayons Traiteur ou Boucherie par exemple)

- Comme évoqué plus haut, U LOG mène des tests depuis fin 2022 en vue du remplacement des caisses en polystyrène utilisées par nos fournisseurs des rayons Marée par des caisses plastique réemployables.
- Depuis octobre 2023, pour réduire le volume de sacs kraft utilisés pour les commandes e-commerce en Drive, les magasins offrant le service CoursesU.com ont la faculté de proposer à leurs clients d'apporter leurs propres sacs pour le retrait de leur commande. A défaut, les sacs kraft utilisés leur sont facturés. Avec cette démarche, l'Enseigne s'efforce d'engager ses clients vers une consommation raisonnée.

RÉSULTATS & INDICATEURS

42,4%*

Taux de réemploi des emballages logistiques (Emballages Industriels et Commerciaux)

* Données relevées dans 20 entrepôts sur 23.

► Valoriser les déchets résiduels et développer l'économie circulaire

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne vise en premier lieu à prévenir la production de déchets liés à son activité. Pour les déchets résiduels, notre objectif est de revaloriser la matière de tous les déchets de nos magasins et entrepôts logistiques par l'intermédiaire d'utilisateurs locaux ou français, idéalement eux-mêmes fournisseurs de produits pour les magasins U. A cette fin, nous menons régulièrement des projets d'économie circulaire conjointement avec les industriels fournisseurs de produits U et leurs partenaires d'emballage.

Depuis 2008, U LOG a ainsi mis en place une activité dédiée, U Eco Raison, qui traite les déchets recyclables des entrepôts et des

magasins U en métropole, qu'il collecte, trie et revalorise. A date, neuf matières sont concernées : cartons, papiers, plastiques souples, plastique dur, palettes bois, polystyrène expansé, aluminium, cintres plastiques et, depuis 2021, les paillettes PET provenant des déchets de bouteilles plastiques collectés par les magasins auprès de leurs clients. Les déchets sont massifiés dans nos centres de regroupement pour être revendus à des recycleurs ou directement à des fournisseurs de l'enseigne U susceptibles de les incorporer à nos produits et emballages. L'objectif de U Eco Raison est de déployer un même niveau de service pour les magasins métropolitains et de continuer à développer les matières récupérées. A noter, U Eco Raison

collecte également en reverse logistique les déchets cartons, plastique souple et paillettes PET des magasins U des Antilles et de Guyane.

Depuis la mise en place de U Eco Raison, U Enseigne et U LOG accompagnent les magasins U dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de tri de leurs déchets afin d'en maximiser la valorisation. Ces recommandations font l'objet d'un « Guide de Gestion des déchets » qui regroupe l'ensemble des solutions de management des déchets en point de vente : réduction des déchets, organisation et optimisation du tri, outil de pilotage, moyens de formation.

Nous élargissons notre démarche d'économie circulaire aux déchets de nos clients. Nous développons ainsi depuis 2017 la collecte de bouteilles en plastique PET auprès de nos clients ; la matière collectée est orientée prioritairement dans la fabrication des emballages des Produits U. Une 9ème filière nationale a été créée en 2021 par U Eco Raison pour collecter et valoriser les paillettes PET ainsi recueillies.

Quatre boucles d'économie circulaire « fermées » ont été mises en place ces dernières années avec nos fournisseurs. Une part des films plastiques souples PE collectés dans nos entrepôts et dans nos magasins est réutilisée dans la fabrication des sacs poubelles U, dans l'emballage de notre gamme de Terreau U et dans la production des films d'emballage de nos essuie-tout et papiers-toilette U. Une part des plastiques PET collectés auprès de nos clients est quant à elle réorientée dans la fabrication des bouteilles de jus de fruits U.

Nous mesurons l'avancement de cette politique via l'évolution du volume des matières valorisées par U Eco Raison et via la part des films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins que nous valorisons dans l'emballage des Produits U.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- U Enseigne propose aux magasins U l'installation de bornes de collecte pour recyclage des bouteilles en plastiques PET (RVM - Reverse Vending Machines). Elles permettent aux consommateurs de déposer leurs bouteilles plastiques pour recyclage en échange de bons d'achat ou de dons à des associations financés par le magasin. A fin 2023, 143 magasins U disposent de ces machines de collecte ; 902 tonnes de PET ont ainsi été recueillies (contre 565 tonnes en 2022) et plus de 371 k€ de bons d'achat ou dons ont été financés par les magasins équipés (contre 277 k€ en 2022). Avec cette boucle d'économie circulaire, nous visons à terme à couvrir les besoins en PET de notre principal fabricant de jus de fruits U dont les bouteilles contiennent jusqu'à 50% de recyclé.
- Une collecte de vêtements de jean a été réalisée en septembre auprès des collaborateurs des établissements de la Coopérative U Enseigne, ainsi que auprès des clients d'une centaine de magasins U. Les 3 tonnes de matières collectées ont été triées dans le but d'être recyclées et réutilisées dans la fabrication des sacs de caisse U en tissu. Cette première expérimentation s'inscrit dans notre projet de construction d'une nouvelle boucle d'économie circulaire avec des partenaires de la valorisation des textiles et du tissage en France.
- Une solution de recyclage des revêtements de sol souples utilisés en magasins (chutes de pose à l'installation et sols en fin de vie) est proposée aux magasins qui réalisent des travaux d'aménagement, en partenariat avec un acteur industriel de l'équipement de sols qui a développé une usine en France pour valoriser la matière recyclée dans la composition de nouveaux produits.

RÉSULTATS & INDICATEURS

118 508 tonnes

de matières valorisées par U Eco Raison (origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients)

+1% vs 2022

5%

des films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins valorisés dans l'emballage des Produits U

-2 pts vs 2022

371 k€

de bons d'achat financés par les magasins pour encourager le recyclage de bouteilles PET par les consommateurs

902 tonnes

de plastique PET collecté auprès de nos clients via des points de collecte en magasins

► Agir pour réduire le gaspillage

NOTRE POLITIQUE

Lutter contre le gaspillage, c'est bien sûr un intérêt économique partagé par les consommateurs, les distributeurs et les industriels, les territoires, c'est aussi un enjeu de préservation des ressources (éviter de consommer inutilement des ressources - matières premières, eau, énergie, travail...) ainsi qu'un impératif éthique dans des contextes de crise économique, de précarité, d'exclusion. C'est aussi

une dimension forte de nos valeurs de marque.

Comme évoqué plus haut, notre politique de lutte contre le gaspillage passe en amont par l'éco-conception de nos Produits U, la prolongation de leur durée de vie, la mise en place de boucles d'économies circulaires... En aval, la promotion de pratiques anti-gaspillage, aussi bien auprès de nos magasins et entrepôts que de nos clients, complète notre démarche. Ainsi, U Enseigne s'est

engagée dès 2013 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le Groupement est signataire du Pacte National de lutte contre le gaspillage alimentaire (2014) et du Pacte sur les dates de consommation (2020). Nous faisons nôtre l'objectif collectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025 et intégrons les produits non alimentaires marchands à nos actions.

Dans notre structure coopérative, la réduction du gaspillage repose essentiellement sur les actions réalisées en magasins. Aussi, dès 2014, U Enseigne s'est mobilisée pour fournir aux magasins U une palette toujours plus large de moyens d'action. Un guide opérationnel aide les magasins à prioriser leurs actions, met à leur disposition l'information et les conseils nécessaires à la mise en place d'actions anti-gaspillage et recense les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves au sein du réseau. Les magasins U sont invités à agir graduellement sur différents leviers :

- 1) sensibiliser leurs collaborateurs à la question du gaspillage
- 2) optimiser la gestion des rayons pour un meilleur ajustement des stocks et commandes aux ventes
- 3) accélérer l'écoulement des produits menacés de gaspillage - par exemple via des réductions de prix de vente sur des produits alimentaires à courte date de consommation
- 4) orienter les produits résiduels consommables vers le don

Pour déployer et enrichir cette boîte à outils, nous sensibilisons, informons et mobilisons tout au long de l'année quelque 500 correspondants anti-gaspi dans notre réseau (référents Qualité et/ou dons en magasins & Responsables Qualité en Entrepôts logistiques) via notamment la diffusion de newsletters et l'animation de clubs d'échanges réguliers.

Nous améliorons régulièrement les **outils mis à disposition des magasins**, qu'il s'agisse de prévention et de réduction à la source (gestion des assortiments, gestion des dates de commercialisation, gestion des stocks et des rayons) ou de solutions de déstockage et de revalorisation (réductions de prix au consommateur, dons, transformation...)

Pour faciliter les **opérations de dons** alimentaires des magasins U à des associations caritatives, une convention de partenariat a été passée avec la Banque Alimentaire. Un partenariat de dons a été signé en 2023 avec Emmaüs pour les produits non alimentaires. Les magasins sont également

orientés vers les antennes locales des 12 associations caritatives d'envergure nationale habilitées par le Gouvernement à distribuer de l'aide alimentaire. Depuis 2018, ce dispositif est régulièrement complété par des accords de U Enseigne avec de nouveaux intermédiaires facilitateurs de dons tels que Phénix ou Comerso. Des partenariats locaux mis en place par les magasins avec des acteurs de la lutte contre le gaspillage et la précarité sur leur territoire viennent compléter ce dispositif national.

Des solutions de **vente de paniers-surprises à prix réduit** composés d'invendus du jour qui n'ont pas pu être donnés sont également proposées aux magasins. A fin 2023, 685 magasins sont partenaires des réseaux Too Good To Go et Phénix, avec un total de près de 957 000 paniers vendus en 2023.

Le montant des démarques réalisées par les magasins pour accélérer la vente des produits menacés de gaspillage et la valeur des dons faits aux associations caritatives nous permettent, entre autres, de mesurer l'impact de cette politique.

U Enseigne aide les magasins à renforcer la visibilité de leurs rayons anti-gaspi et à faciliter le parcours d'achat du client. Les magasins U disposent d'un dispositif de vente complet articulé autour du message « **Mon geste Zéro Gaspi** », qui facilite le repérage des produits en fin de vie en rayons et valorise le geste d'achat auprès du client, tant pour les invendus alimentaires que non alimentaires. A fin février 2024, ce dispositif était déployé dans la moitié des magasins U.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC 2020) a posé la création d'un **label national « anti-gaspillage alimentaire »** destiné à distinguer les entreprises s'investissant dans la lutte contre le gaspillage. Sous l'égide des pouvoirs publics, U Enseigne s'est particulièrement investie dans la construction collective des critères de ce nouveau label en animant un groupe de travail réunissant grossistes, distributeurs et artisans des métiers de bouche sur ce sujet. Validé en octobre 2022, ce label d'application volontaire a

été proposé aux magasins U dès sa publication en mars 2023. U Enseigne invite les magasins à s'inscrire dans cette labellisation et leur fournit un appui technique pour s'engager dans la démarche.

En parallèle de ces recommandations magasins, nous veillons à informer, aider et inciter nos clients à réduire leurs déchets alimentaires et à les valoriser. Engagés en 2020 dans le **Pacte sur les Dates de Consommation**, nous souhaitons participer à une évolution des comportements des consommateurs par une meilleure information et pédagogie autour des différents types de délais de consommation (DLC, DDM). Le dispositif « Mon geste zéro gaspi » en magasin participe à cet effort, ainsi que les actions de sensibilisation ciblées sur le gaspillage alimentaire régulièrement menées sur les réseaux sociaux de l'enseigne tout au long de l'année.

U Enseigne propose aux magasins U la mise en place, pour leurs clients, de **bornes de collecte** d'équipements électriques et électroniques, piles et lampes usagées pour recyclage, ainsi que l'organisation régulière de collectes de produits d'équipement usagés auprès de leurs clients - par exemple : textile, électroménager, TV, cartables.

Enfin, nous travaillons à renforcer la **lutte contre le gaspillage dans nos activités d'approvisionnement et de logistique**, qu'il s'agisse de valoriser les déchets alimentaires non commercialisables ou non consommables en entrepôts ou de mieux déployer les bonnes pratiques de gestion.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Actions menées auprès des magasins

- Le programme de Form'Actions pOP (Performance et Organisation des Points de vente), lancé depuis 2020 auprès des collaborateurs des magasins, s'est achevé fin 2023 : l'un de ses objectifs est d'optimiser la gestion des rayons en amont (stocks, commandes...) et d'éviter la génération de gaspillage. Ce programme a été déployé sur l'ensemble des magasins.
- U Enseigne encourage les magasins U à s'engager dans le label national « anti-gaspillage alimentaire », lancé en mars 2023. Elle a mené une campagne d'information auprès du réseau via des webinaires, des newsletters, des échanges avec les correspondants anti-gaspi en magasins, salon interne ; elle facilite la mise en œuvre de la démarche de certification des magasins en les accompagnant via diverses ressources : webinaires, guide pratique du label, possibilité de diagnostic préalable à l'engagement, supports de formation, pas à pas... A fin mars 2024, 7 magasins U étaient labellisés et 49 autres s'étaient engagés dans la démarche de labellisation. Dès 2023 un kit d'information Client a été proposé aux magasins labellisés, dans le cadre du concept de vente « Mon geste zéro gaspi ».
- En juin 2023, les bonnes pratiques anti-gaspi proposées aux magasins se sont enrichies d'un nouveau dispositif : ceux-ci peuvent composer des paniers de fruits et légumes légèrement abîmés, défraîchis, ne pouvant plus être commercialisés en rayon (minimum 2,5 kg, prix de vente recommandé 2,50€). Les consommateurs retrouvent cette offre anti-gaspi à petit prix dans un packaging carton spécifique identifié « Mon geste zéro gaspi ». A fin décembre 2023, près de 160 magasins avaient mis en œuvre ce dispositif.
- Fin 2023, U Enseigne a mis en place un partenariat test d'un an avec le réseau «NOUS anti-gaspi» pour la commercialisation de produits à marque U qui ne pourraient être directement commercialisés par les magasins (surplus ponctuels de production chez nos fournisseurs industriels, défauts logistiques, produits à date courte...)
- Concernant les produits non alimentaires, U Enseigne a signé en octobre 2023 une convention de partenariat avec l'association Emmaüs France, afin de faciliter les dons de ces produits.

> Actions de sensibilisation menées auprès de nos clients

- Sous la signature « Mon geste zéro gaspi » (voir au-dessus), nous informons et sensibilisons nos clients à la lutte contre le gaspillage (meilleure compréhension des dates de consommation par exemple) et nous facilitons et valorisons l'achat de produits à date de consommation courte. Ainsi, nous nous efforçons de changer la perception de l'achat anti-gaspi et d'en faire un geste positif, utile et engagé.
- Améliorer la bonne compréhension des délais de consommation des produits par le consommateur est un levier important de réduction du gaspillage domestique. En complément de la date de durabilité minimale (DDM), un libellé plus explicite est progressivement apposé sur les packagings des produits U concernés.
- L'information sur l'indice de réparabilité associé aux produits d'équipements électriques et électroniques a été intégrée dans les solutions d'étiquetage proposées aux magasins, afin d'en faciliter et fiabiliser le déploiement auprès des consommateurs. Cet indice réglementaire, également relayé sur CoursesU.com, permet à date d'informer le consommateur du niveau de réparabilité dans 9 catégories de produits.
- U Enseigne relaye de nombreux temps forts organisés à l'échelle nationale (semaine de réduction des déchets, journée anti-gaspi, campagne de collecte de la banque alimentaire...) et décline à ces occasions des campagnes de sensibilisation au gaspillage auprès du grand public, en magasins, sur le site e-commerce CoursesU.com, sur les réseaux sociaux.

> Actions menées auprès des collaborateurs U Enseigne

Une campagne de sensibilisation des collaborateurs en entrepôts U LOG a été menée en octobre 2023, à l'occasion de la journée de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette journée a donné lieu à un rappel de bonnes pratiques à observer.

3.1.2. RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Transport, industrie, agriculture, bâtiments, production d'énergie sont aux premiers rangs des activités émettrices de gaz à effet de serre (GES) en France. Toutes participent à notre chaîne de valeur. Entreprise-citoyenne, U Enseigne entend prendre sa pleine part dans l'atténuation du changement climatique et réduire les émissions de GES liées à son activité.

U Enseigne mène depuis plus de 10 ans des politiques de développement durable qui nous ont permis d'agir progressivement sur des postes d'émissions de notre empreinte carbone, tels que le choix de démarches agro-écologiques, la lutte contre la déforestation importée ou la réduction des émissions liées au transport. Nous accompagnons également de longue date les Associés vers l'amélioration de la performance énergétique de leurs magasins.

Depuis 2011, U Enseigne réalise et publie le bilan des émissions de gaz à effet de serre de ses activités, d'abord sur les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie) puis, depuis 2023, elle y inclue les postes significatifs de son scope 3 (autres émissions indirectes, dont notamment l'empreinte liée à notre offre de produits).

Par ailleurs, dans la perspective de construire une stratégie de décarbonation à l'échelle du Groupement, nous avons étendu la lecture de notre empreinte carbone à l'ensemble du Groupement et de ses activités, en y intégrant les entités hors U Enseigne à savoir les magasins U, nos activités liées au numérique et nos clients.

Fort de cette analyse, et avec la volonté d'inscrire les activités du Groupement dans les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, nous nous sommes engagés en novembre 2023 dans l'initiative Science-Based Targets (SBT). Nos objectifs d'atténuation seront soumis à SBT en 2024 et seront communiqués dès lors que le SBT les aura validés. L'évolution de nos émissions de gaz à effet de serre, et notamment l'écart par rapport à la trajectoire fixée, sera le marqueur de l'avancée de l'Enseigne sur cette thématique.

Cette démarche est animée par U Enseigne dans l'ensemble du Groupement. A date, pour répondre au risque d'accroissement du réchauffement climatique, nous poursuivons nos actions sur trois axes parmi les plus importants de notre empreinte carbone :

- Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits
- Réduire l'impact climatique du transport des marchandises
- Améliorer la performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

► Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits**NOTRE POLITIQUE**

L'intégration des produits achetés et vendus à nos clients à la mesure de notre scope 3 a permis de mettre en exergue leur part prépondérante dans nos émissions carbone (96%). Extraction et production des matières premières, fabrication, conditionnement, transport, consommation et fin de vie sont autant d'étapes du cycle de vie de nos produits qui sont sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Identifier les leviers de réduction des émissions et les mettre en œuvre dans notre offre de produits est donc essentiel pour baisser de manière significative nos émissions globales. Notre priorité, validée par le Comité Stratégique du Groupement en 2022, est de limiter l'empreinte carbone des filières qui génèrent le plus d'impact sur le changement climatique.

Nous avons identifié les leviers sur lesquels nous allons travailler ces prochaines années :

- mobiliser nos fournisseurs autour des enjeux climatiques afin de les engager dans une démarche de réduction de leurs émissions carbone
- rechercher des leviers pour diminuer l'empreinte carbone des Produits U, tels que le remplacement des protéines animales par d'autres ingrédients moins émissifs (comme les protéines végétales).
- accompagner nos clients vers des choix de consommation plus vertueux.

Réduire l'impact des GES liés à notre offre produits est une tâche complexe qui nécessitera à terme une connaissance fine des chaînes de valeur amont et de leurs impacts carbone, tant pour nos Produits U que pour les produits de marques nationales que nous commercialisons. Depuis 2022, nous

affinons la mesure de nos émissions scope 3 sur les produits vendus, ce qui nous permet de mieux identifier les catégories les plus contributrices.

Pour s'engager dans la démarche, nous avons fait le choix d'explorer prioritairement les catégories de produits les plus émissives - les produits laitiers et carnés - et, en leur sein, notre offre de produits à marque U. En effet, en tant que donneurs d'ordre sur les produits à notre marque, nous maîtrisons nos cahiers des charges et pouvons disposer d'une meilleure connaissance de nos chaînes d'approvisionnement. D'autres catégories de produits seront travaillées à partir de 2024.

Pour mettre en œuvre cette politique, nous sensibilisons et formons nos collaborateurs des activités commerciales en charge de l'achat et de la conception des produits.

Le suivi de cette politique se fera à travers un indicateur de performance en cours d'élaboration.

RÉSULTATS & INDICATEURS**36,5 millions €**

de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants

+14% vs 2022**dont 85% de dons alimentaires****164 millions €**

de démarche financés par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte

+25% vs 2022**2 616 tonnes**

de déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, lampes et cartouches d'encre usagées collectées auprès de nos clients

2,7 millions €

de dons réalisés par U Enseigne

dont 84% de dons alimentaires

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Après une première macro-évaluation en 2022 des émissions liées à notre offre commercialisée (application de facteurs d'émissions par grandes catégories de produits, mesurées en CA), nous affinons notre approche sur les produits alimentaires par l'utilisation de facteurs d'émission issus des données ADEME et obtenus à partir d'une analyse de cycle de vie moyenne de produit. Cette nouvelle approche, appliquée à nos Produits alimentaires à marque U, a réduit significativement les émissions calculées. Ce nouveau résultat impacte donc le volume total des GES déclarés par U Enseigne en 2023 sur le site de l'ADEME, et le rend non comparable à celui rapporté en 2022. Nous poursuivons l'application de cette nouvelle méthodologie en 2024 et nous prévoyons ainsi d'affiner la mesure des émissions liées aux produits de Marques Nationales que nous commercialisons.
- Des actions de sensibilisation aux enjeux climatiques (fresques du climat, ateliers...) ont été menées auprès de différents publics de l'entreprise (collaborateurs, Associés et membres Permanents d'instances de gouvernance)
- Un dispositif de sensibilisation et de formation des équipes Produits aux enjeux climatiques (fonctions Achat, marketing Produits, experts Qualité et Emballage) a été engagé dans l'ensemble des activités commerciales : plus de 200 collaborateurs ont d'ores et déjà suivi des modules adaptés à leurs métiers. Ce dispositif sera poursuivi en 2024. Il a pour but de permettre aux équipes en charge de l'offre de mieux appréhender les impacts, risques et opportunités de cette problématique et d'identifier les leviers à activer dans leur activité.
- Des groupes de travail internes ont été ouverts dans différentes catégories de produits avec l'objectif de définir des plans d'actions et des indicateurs de pilotage. Les produits carnés et laitiers étant prépondérants dans notre empreinte carbone liée à notre offre de produits, les acteurs de ces filières ont été parmi les premiers mobilisés.
- Avec le développement régulier de la gamme de produits U sous démarche Bleu-Blanc-Cœur, dans lequel nous sommes engagés depuis 2007, nous encourageons des pratiques d'élevage favorables à l'amélioration du bilan carbone de la production. En effet, la démarche Bleu-Blanc-Cœur, qui introduit notamment du lin dans le fourrage des bovins, contribue à limiter la fermentation entérique, émettrice de méthane. La méthode de réduction des émissions de GES liée à la démarche Bleu-Blanc-Cœur est certifiée Label BasCarbone.
- Avec le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant », nous nous accompagnons les éleveurs bovins dans une approche régénérative de leur exploitation, de la culture à l'élevage, dans l'objectif de préserver la biodiversité et réduire leur émissions de carbone. Une démarche pilote sera engagée début 2024 avec des éleveurs partenaires de bovins Lait et Viande.

de stations multi énergies dans l'ensemble des territoires afin de soutenir le déploiement à grande échelle du GNV. Notre objectif est que tous nos sites logistiques disposent d'une station gaz à moins de 20 km d'ici fin 2025. Huit plateformes gaz inter-opérables avec l'ensemble de l'Union européenne ont ainsi été déployées à fin 2022. Néanmoins, depuis lors, le développement de la flotte GNV et la création de nouvelles stations ont été temporisés tant du fait des tensions observées sur le prix du gaz depuis 2021 et du manque de disponibilité de véhicules sur le marché que par le manque de visibilité sur le déploiement des ZFE-m sur le territoire. Malgré tout, U LOG maintient sa flotte GNV et la convertit progressivement au bio GNC (gaz naturel comprimé), moins émissif que le GNL (gaz naturel liquide).

En collaboration avec ses partenaires transporteurs, U LOG recherche et expérimente des technologies alternatives aux énergies fossiles telles que l'usage de biocarburants, la motorisation électrique ou hybride hydrogène/électrique ou le recours à l'azote pour la production de froid des camions frigorifiques.

La Loi Orientation des Mobilités (LOM) impose des règles de circulation plus strictes pour les poids lourds dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Afin d'approvisionner les magasins U des grandes métropoles se situant à plus de 100 km de nos entrepôts, U LOG déploie des Plateformes de Distribution Urbaines (PDU) qui permettent de regrouper les flux en provenance des entrepôts régionaux et de les répartir ensuite vers les magasins U de

l'agglomération via des porteurs à gaz GNC multi-températures. Outre un moindre impact CO2, cette optimisation des flux contribue à la réduction des pollutions sonores et à la décongestion du trafic en zones urbaines en regroupant différentes catégories de produits (frais, ambiant, surgelés) dans un seul véhicule de livraison multi-températures. A fin 2023, quatre Plateformes de Distribution Urbaines sont en exploitation à Alfortville, Nice, Lille et Lyon. A date, le manque de visibilité sur le déploiement des ZFE-m sur le territoire affecte également le déploiement de nouvelles plateformes.

Fidèle à sa vocation d'enseigne des territoires et convaincue de l'efficacité des synergies locales, U Enseigne souhaite également être partenaire des grandes agglomérations qui s'engagent dans un plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et U LOG participe régulièrement à des échanges avec les métropoles. Des partenariats sont activés avec Montpellier Méditerranée Métropole et avec Rennes Métropole depuis 2018 et avec la région Grand Est depuis 2020. Une expérimentation est lancée depuis mai 2019 avec la ville de Nantes concernant des plages horaires aménagées pour les livraisons urbaines.

Depuis 2020, U LOG développe la mise en place de liaisons en fret multimodal rail-route. Quatre grands axes sont opérationnels : Lille-Marseille, Lyon-Rennes, St Quentin Fallavier-Bourg Achard et, depuis 2023, Lille-Rennes. Les échanges en vue de nouveaux projets sont appelés à se poursuivre, par exemple sur l'axe Nantes-Marseille.

Outre les bénéfices attendus en termes de réduction d'émissions de GES, cette politique contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Pour piloter plus finement sa politique Transport, U LOG a investi dans la mise en place d'un logiciel TMS dédié (Transport Management System). Grâce aux outils de reporting intégrés à ce nouvel outil, déployé progressivement en 2023 et 2024, U LOG renforce ses moyens de pilotage et de mesure, notamment en matière de bilan carbone.

Le déploiement de cette politique est suivi via l'évolution de deux indicateurs : les émissions de GES par tonne transportée et les émissions de GES par m³ transporté vers les magasins U.

► Réduire l'impact climatique du transport des marchandises

NOTRE POLITIQUE

U LOG s'est engagée dès 2010 dans l'optimisation de sa chaîne logistique avec l'objectif de réduire les émissions de GES par tonne transportée, et ce dans un contexte d'augmentation constante du parc de magasins à servir. Notre politique porte sur :

- l'optimisation des distances parcourues
- l'amélioration du taux de remplissage des camions
- la recherche de technologies de motorisation à moindre impact environnemental

Après avoir porté son action sur l'optimisation des tournées vers les magasins et sur un meilleur chargement des camions via des équipements type remorques semi à barres permettant de charger deux niveaux de palettes, U LOG continue à optimiser les trajets-

retours des magasins vers ses entrepôts. Ceux-ci permettent le retour régulier sur entrepôts des emballages magasins pour valorisation par le service U Eco Raison. La mise en place de synergies de moyens entre sites proches (entrepôts Sec/entrepôts Frais) contribue également depuis 2019 à la politique de réduction des kilomètres parcourus à vide. U LOG développe le fret réalisé pour le compte des fournisseurs de U Enseigne. Nous profitons ainsi des trajets-retours de la flotte en provenance des magasins vers les entrepôts pour procéder à des enlèvements de marchandises auprès de fournisseurs à proximité, ce qui évite les retours à vide de camions et améliore le bilan carbone global de ses prestations au volume transporté. Un tiers des retours magasins sont couverts par des enlèvements fournisseurs.

Second axe de la politique de U LOG : faire évoluer les véhicules vers des technologies à moindre impact environnemental. Les transporteurs sont contractuellement incités à moderniser leur parc routier au profit de motorisations plus économes et moins polluantes (norme Eurotech 6 à date) ou moins émissives (gaz, biocarburants...). Cette exigence s'accompagne d'une contractualisation pluriannuelle à même de faciliter les investissements de nos prestataires. Un tiers des retours magasins sont couverts par des enlèvements fournisseurs.

Ces dernières années, U LOG a déployé le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV), notamment pour la desserte des ZFE-m (Zone à Faible Émission Mobilité), et s'est investie activement auprès des collectivités locales et des fournisseurs de gaz dans la création

ACTIONS MENÉES EN 2023

- U LOG s'est engagée en octobre 2020 dans le Programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) et dans son dispositif FRET 21, avec l'objectif de mesurer le gain carbone lié à la mise en place et au suivi d'actions ciblées. Au terme d'une première période d'engagement de 3 ans, les premiers objectifs de réduction ont été atteints.
- U LOG a débuté la mise en place de son nouvel outil de management du transport (TMS), qui s'achèvera en 2024. Grâce à ses nouvelles fonctionnalités, cet outil permettra à U LOG une meilleure supervision et un meilleur pilotage de ses opérations Transport, tant amont que aval.
- U LOG poursuit l'amélioration continue des flux logistiques en concertation avec les fournisseurs et les approvisionneurs et acheteurs de U Enseigne : adaptation de contenants, meilleur remplissage, révision des fréquences de livraisons et du remplissage des camions sur certaines catégories de produits pour privilégier les livraisons en camions complets... Ces actions, engagées en 2023, sont appelées à se poursuivre en 2024.
- 25% des véhicules utilisés par nos prestataires de transport sont équipés de motorisations à moindre impact environnemental (GNV avec passage progressif au BioGNC, biocarburant B100). Sur les 75% équipés d'une motorisation diesel, 100% répondent à la dernière norme en vigueur, Eurotech 6.
- Avec nos partenaires transporteurs, nous poursuivons nos expérimentations sur des technologies moins émissives (test de remorques réfrigérées à l'azote, inscription à des programmes expérimentaux de motorisation à l'hydrogène) ainsi que sur les moteurs frigorifiques électriques en lieu et place du GNR (gazole non routier).
- La Plateforme de distribution urbaine (PDU) de Alfortville (94) a été équipée d'une capacité de stockage de proximité. Celle-ci permettra de desservir les magasins parisiens lors des Jeux Olympiques de 2024 et ainsi de limiter les kilomètres supplémentaires parcourus pour les approvisionner plus fréquemment lors de cet événement.
- Une nouvelle ligne de frêt multimodal rail-route a été inaugurée en 2023 et monte régulièrement en puissance. Un nouveau projet de liaison Nord-Sud est en cours de travail pour 2024. Au total, les 5 lignes en activité ont permis d'éviter l'équivalent de 738 camions sur route en 2023.
- Comme chaque année, en janvier, U LOG a partagé et échangé avec ses partenaires Transport sur ses grands projets, les innovations mises en place et sa démarche RSE, une occasion de rappeler ses engagements auprès des transporteurs et de renforcer une relation de confiance.

RÉSULTATS & INDICATEURS

18,8 kg eq.CO₂
émis par tonne transportée
+4% vs 2022

8,5 kg eq.CO₂
émis par m³ transporté vers les magasins U
-5% vs 2022

100%
des tracteurs et porteurs routiers
diesel à la norme Eurotech 6

86%
de remplissage des camions de
livraison vers les magasins

Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques**NOTRE POLITIQUE****> Vis-à-vis des magasins du réseau U**

Conseil auprès des Associés, U Enseigne les sensibilise et les accompagne dans la transition énergétique et l'amélioration de la performance énergétique de leur point de vente. Via la mise à disposition de guides thématiques sur un intranet dédié, l'envoi de newsletters hebdomadaires, des webinaires, elle les éclaire sur la réglementation, les opportunités d'investissement et leur apporte les informations et recommandations utiles.

Un guide de la construction est ainsi mis à leur disposition via l'intranet du Groupement ; il rassemble les préconisations de l'Enseigne tant en matière de création de bâti, d'aménagement du site commercial que de modernisation de l'existant. Portant sur la façon de concevoir et de traiter les projets, ces recommandations visent à assurer une bonne maîtrise de la qualité du bâtiment et de ses équipements techniques (production de froid, d'eau chaude, gestion de l'électricité, du photovoltaïque, climatisation, chauffage...), tant en termes d'impact environnemental, de sécurité que de confort pour les travailleurs et les usagers du site. Elles sont communiquées aux maîtres d'œuvre et architectes référencés pour le réseau. U Enseigne fournit également aux Associés des contrats cadres pour sécuriser leur relation avec leur maître d'œuvre, y compris pour les ventes et baux en cours d'achèvement. Par ailleurs, des équipes dédiées de la Coopérative U Enseigne en régions accompagnent les Associés qui le souhaitent dans leur projet de travaux.

Le Groupement s'est particulièrement mobilisé sur la sobriété énergétique à l'occasion de la crise de l'hiver 2022-2023 ; on estime à -10% l'économie réalisée collectivement par les Associés et leurs équipes en 2023. Dans le cadre du décret tertiaire (article 175 de la loi Élan), les Associés ont été informés de leurs obligations et s'engagent dans la réduction progressive de la consommation d'énergie, tout en déclarant annuellement les données énergétiques attendues

sur la plateforme OPERAT.

U Enseigne fournit aux Associés U plusieurs guides pratiques pour les mobiliser et les accompagner.

Afin de accompagner les Associés dans la réduction de leurs consommations, un Guide de la sobriété énergétique liste une série d'actions faciles à mettre en œuvre et accessibles qui peuvent être réalisées à court terme. Un 2^{ème} volet du guide oriente les Associés vers les actions de performance énergétiques (APE) permettant d'agir significativement sur les consommations énergétiques de leur magasin et réduire leurs émissions de GES : réalisation d'un audit énergétique préalable, rénovation des équipements de production de froid commercial (fermeture des meubles froid, choix de fluides frigorigènes moins émissifs de GES...), de l'éclairage (éclairage LED, apport d'éclairage naturel...), le chauffage, la ventilation, la climatisation et le développement d'installations photovoltaïques en propre etc. Le référencement d'acteurs spécialisés permet de les aider dans leur décision d'investissement et de passer à l'action.

La démarche "RPM" (Réduire Produire Manager) inspirée de la démarche 3R dans la réduction des plastiques, est devenue le fil rouge des différentes actions de sensibilisation. Elle consiste à expliquer aux Associés par quelles actions commencer, comment prioriser leurs décisions d'investissement, et à considérer la gestion de l'énergie comme la gestion rationalisée qu'ils appliquent déjà dans leurs rayons.

Pour faciliter les investissements de transition des magasins, U Enseigne joue également un rôle actif et incitatif auprès des Associés : elle les accompagne, avec une équipe dédiée d'experts internes, dans leurs démarches d'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif facilite le financement des investissements en faveur de la réduction des consommations d'énergie.

En complément, un Guide des subventions a été publié, qui recense les dispositifs existants et les organismes à l'échelle nationale

et régionale. Cette démarche se veut incitative aux projets d'investissement en faveur de la transition énergétique et écologique. Ce Guide met en valeur le partenariat avec les Agences de l'eau notamment, qui offrent des solutions de conseil et de financement en faveur de la gestion de l'eau.

Pour que les Associés puissent connaître leur profil énergétique et mesurer les résultats de leurs actions, une Plateforme de l'Énergie est venue compléter ce dispositif en fin 2023 : cet outil en ligne facilitera, pour les Associés qui le souhaitent, le suivi et le pilotage de leur consommation énergétique (électricité et gaz) et leur permettra de se comparer et de s'inspirer des meilleures pratiques du Réseau U. Les données recueillies permettront également à U Enseigne d'orienter l'accompagnement des points de vente (conseils ciblés, bonnes pratiques).

Sur le volet de la production d'énergie, le développement du photovoltaïque est un engagement historique fort de l'Enseigne.

En 2018, Système U prenait part au dispositif «Place au soleil» lancé par le Ministère de la Transition énergétique et solidaire, dans le but de contribuer au développement de la production d'énergie solaire en France. Plusieurs objectifs ont été fixés dans ce cadre : conduite d'études et développement d'équipements photovoltaïques, installation de bornes de recharges pour véhicules électriques. Depuis lors, la réglementation incite à produire sa propre énergie, ombrager les parkings et perméabiliser les surfaces (lois APER et Climat et Résilience). En parallèle, les coûts et le marché de l'énergie, en tension durable, incitent les Associés à avoir recours à de la production photovoltaïque et à autoconsommer leur propre électricité. Là aussi, U Enseigne sensibilise et accompagne les magasins du réseau, tant sur la réglementation que sur leur projet avec le référencement d'installateurs de photovoltaïque en toiture et en ombrière.

L'ensemble de ces dispositifs sont accessibles sur l'intranet du Groupement et régulièrement relayés aux Associés.

> Concernant nos sites logistiques

U LOG est depuis plusieurs années mobilisée sur l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments avec la rénovation des systèmes de production de froid, la généralisation des éclairages LED ou encore l'optimisation des puissances des équipements utilisés. Depuis 2016, ces investissements ont permis de réduire de 36% notre consommation d'électricité au colis. Par ailleurs, sur les entrepôts frais nous avons lors des optimisations de production de froid, eu recours à des gaz réfrigérants respectueux de l'environnement (ammoniac, CO₂). Ces investissements s'accompagnent d'efforts de sobriété dans l'exploitation au quotidien des sites. A l'occasion des tensions énergétiques de l'hiver 2022-2023, U LOG a engagé chacun de ses sites dans un plan de lutte contre le gaspillage énergétique et pérennise depuis lors ses bonnes pratiques.

Avec ces actions, U LOG s'inscrit ainsi dans les objectifs de la loi ELAN et du décret tertiaire pour une réduction de la consommation énergétique de ses sites de 40% d'ici 2030, puis de 50% en 2040 et de 60% en 2050. La plupart des sites s'inscrivent d'ores et déjà dans leur objectif de 2030 et des investissements sont engagés dans les sites qui ne s'inscrivent pas encore dans cette trajectoire.

U LOG entend maintenir ses efforts de sobriété énergétique et accélérer ses investissements dans la production d'énergie renouvelable, en conformité avec les objectifs des lois Energies renouvelables (ENR) et Climat et Résilience. Entre 4 et 5 millions d'euros d'investissements annuels seront fléchés vers la production d'énergie photovoltaïque sur les sites, avec l'ambition de produire près de 40% de la consommation d'énergie de U LOG d'ici 2030.

L'ensemble de ces politiques de performance énergétique est suivi au travers deux indicateurs :

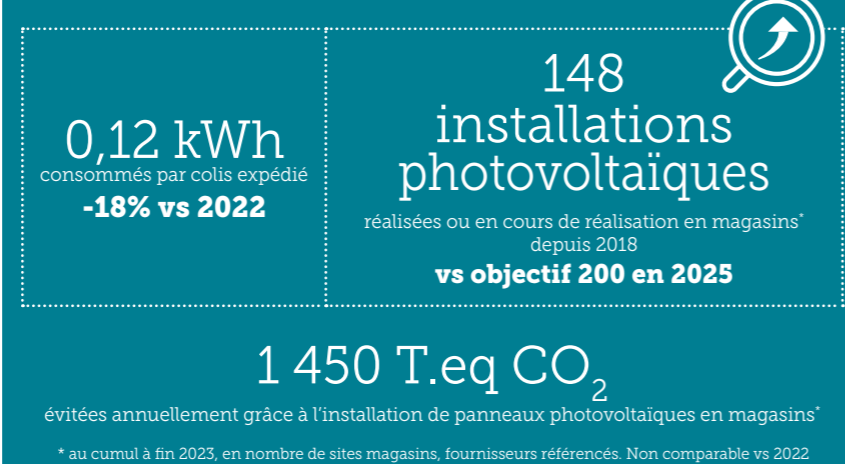
- Concernant les magasins : le nombre d'installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation (objectif 200 à fin 2025).
- Concernant U LOG : l'évolution des kWh consommés par colis expédié vers les magasins

ACTIONS MENÉES EN 2023**> Vis-à-vis des magasins du réseau U**

- Début décembre 2023, U Enseigne a mis à disposition des Associés une plateforme de l'énergie. Cet outil en ligne leur permettra d'analyser la performance énergétique de leur point de vente (électricité et gaz), d'identifier des points de progrès et de mener une démarche efficace de gestion rationalisée de l'énergie dans leur point de vente. Le déploiement de cet outil a été soutenu par un webinaire, des publications sur nos médias internes (intranet Groupement, newsletters, blog) et est complété d'un guide d'utilisation et de tutoriels. Cette plateforme est accessible à quelque 1200 magasins du réseau.
- U Enseigne encourage la réalisation de travaux d'économies d'énergie par les magasins (isolation, éclairage, froid commercial, chauffage) en les conseillant et en leur facilitant l'accès au dispositif des certificats d'économies d'énergie. Une équipe dédiée leur apporte ainsi un éclairage global sur les travaux envisagés pour un montage technique et financier optimal. En 2023, 110 opérations, menées dans 50 magasins, ont été validées et ont donné lieu au versement de la prime CEE. En 2023, ce dispositif a notamment permis de dynamiser le déploiement des solutions de GTB (Gestion Technique du Bâtiment), grâce à la bonification exceptionnelle de la prime. La GTB est un outil de pilotage qui centralise la programmation des équipements, permettant ainsi de ne les mettre en marche que lorsque c'est nécessaire, et d'adapter leur intensité aux besoins des utilisateurs. C'est un important levier pour réduire ses consommations et les mesurer précisément.
- Depuis 2018, U Enseigne incite les Associés à développer les IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique) sur leur site et leur propose une diversité de solutions d'équipement adaptées à leur projet. A fin 2023, 1864 points de charge étaient installés en magasins (+16% vs 2022).
- Outre la sobriété énergétique, U Enseigne mobilise les Associés sur la gestion de l'eau dans leur point de vente. Un guide pratique les éclaire sur les postes consommateurs qui doivent attirer leur attention et sur les moyens d'agir en faveur de la sobriété en eau (en magasin, en station de lavage...). Des informations spécifiques ont été réalisées tout au long de l'année et un « Guide de Sobriété en eau » appuyé par un webinaire dédié leur ont été diffusés.

> Concernant nos sites logistiques

- U LOG s'est fortement mobilisée dans le cadre du plan de sobriété énergétique impulsé par les Pouvoirs publics à l'hiver 2022-2023 : outre les plans d'actions menés dans chacun de ses sites, U LOG a activé des mesures d'effacement dans ses entrepôts frais. Cette mesure a contribué à une augmentation de la consommation de fioul et, partant, à une dégradation ponctuelle du bilan carbone de l'entité.
- U LOG poursuit le développement d'installations photovoltaïques sur ses sites (ombrières sur parking et/ou sur toiture) : à fin 2023, quatre sites sont équipés (Clermont l'Hérault, Agen, Nantes Atlantique et Antarès PLM) et cinq projets sont engagés (Campus Antarès, Savigny-en-Véron, Vendargues Ambient, Mulhouse Frais, Fontenay-le-Comte).

RÉSULTATS & INDICATEURS**3.1.3. SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES ET D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ**

Les produits agricoles et d'élevage sont une part essentielle de notre activité commerciale, qu'il s'agisse de produits bruts à marque U ou des ingrédients de nos Produits U. Acheteur de produits bruts, initiateur de contrats de filières tripartites, U Enseigne est un acteur majeur de la chaîne de valorisation des matières premières agricoles en France.

Soucieux de contribuer à enrayer et inverser la perte de la biodiversité, nous sommes conscients que la préservation et la reconstruction des écosystèmes, la promotion de modes d'exploitation durables des ressources sont indispensables à la pérennité de nos approvisionnements, à la qualité de nos produits alimentaires et à la santé des consommateurs.

Pour répondre au risque d'atteinte à la biodiversité, nos engagements se déclinent en priorité sur deux axes :

- soutenir les démarches d'agro-écologie auprès de nos fournisseurs
- préserver les ressources

► Soutenir les démarches d'agro-écologie**NOTRE POLITIQUE**

Fruits, légumes, céréales, vigne sont des matières premières essentielles à notre activité. Orienter nos filières d'approvisionnement en matières premières d'origine végétale vers des modes de culture plus responsables et soutenir la transition des modèles agricoles sont donc aux premiers rangs de nos engagements pour préserver la biodiversité.

Pour nos Produits U issus de ces filières, nous menons auprès de nos fournisseurs une politique de contractualisation dans la durée qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volume pluriannuels. En sécurisant la relation commerciale avec nos partenaires, nous prenons en compte le temps agricole, l'approche de chacun, et nous les aidons à engager des transformations de leurs modes de production : Bio, agro-écologie, culture raisonnée...

Notre politique s'applique aux produits bruts et aux produits transformés à la marque U dès que l'ingrédient majoritaire du produit est un fruit ou un légume.

Nos exigences, assorties de plans de progrès, se matérialisent via nos démarches Filières U (voir également notre politique Accompagner les filières agricoles et d'élevage page 67) et les cahiers des charges des Produits U. Le choix de privilégier l'origine France dans le sourcing de nos fruits et

légumes bruts U (hors agrumes et poivrons à date) contribue à une meilleure connaissance et maîtrise de nos filières d'approvisionnement et facilite la co-construction avec nos fournisseurs. Les avancements de nos partenaires Filières U sur ces plans de progrès co-construits sont régulièrement et conjointement évalués, notamment au moment des bilans de campagnes, via des indicateurs de pilotage contractualisés. La contractualisation en Filières U origine France est au cœur de nos démarches agro-écologiques et de décarbonation.

Dès la fin des années 2000, nous avons choisi de fixer dans nos cahiers des charges des exigences sur les résidus de produits phytosanitaires (liste de résidus interdits, taux et nombre de résidus plus exigeants que la réglementation). Nourris par nos échanges réguliers avec le monde agricole, nous sommes aujourd'hui convaincus de la nécessité de prendre en compte la dynamique globale des écosystèmes de production.

C'est pourquoi nous considérons depuis 2020 la certification environnementale niveau 2 comme un socle agro-écologique minimal et nous engageons les fournisseurs et les exploitations agricoles de nos Filières U à atteindre la certification "Haute Valeur Environnementale" (niveau 3 option A ou B). Et au-delà de la certification HVE 3, notre ambition est d'encourager fournisseurs et agriculteurs

à s'engager, toujours via des plans de progrès ou des accords tripartites dans la durée, vers des démarches agro-écologiques plus poussées reconnues par l'Enseigne concernant :

- le maintien de sols vivants
- la réduction de l'empreinte environnementale de l'exploitation
- la réduction et à la valorisation des déchets issus de la production agricole

A cet effet, nous sélectionnons et actualisons régulièrement une liste de démarches, certifications et labels que nous reconnaissons comme garants du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer : label bio, démarches Bleu-Blanc-Cœur, Culture Raisonnée Contrôlée (CRC), Nouvelle Agriculture, certifications de bonnes pratiques agricoles (GLOBALG.A.P., Agri Confiance), charte Demain la Terre... Depuis 2007, U Enseigne est engagée dans la démarche Bleu-Blanc-Cœur. En s'appuyant sur des cultures de protéagineux (lin, pois, luzerne, féveroles...) majoritairement produits en France pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation animale, la démarche Bleu-Blanc-Cœur contribue à la diversification des cultures, à la protection des sols et au renouvellement de la biodiversité. U Enseigne a fait le choix de développer sous cette démarche des gammes entières de produits (œufs, bœuf, porc,

charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais). Avec l'intégration de 40 références supplémentaires en 2023, l'offre Produits U compte 326 références issues de la démarche Bleu-Blanc-Cœur.

U Enseigne s'est également engagée en 2018 comme membre fondateur dans le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant ». Avec ce collectif, U Enseigne s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion d'une transition agricole vers l'agro-écologie. Cette transition part de sols régénérés et place le respect du vivant comme un moteur de la transformation.

Malgré un contexte marché de déconsommation des produits bio depuis 2021, U Enseigne, convaincue du caractère conjoncturel de cette baisse, a choisi de maintenir une stratégie bio ambitieuse, autour de sa marque U Bio et de marques nationales spécialistes du bio. U Enseigne poursuit ses investissements sur ce marché, tant en produits élaborés qu'en

produits brut : nous complétons et adaptions régulièrement nos gammes U Bio, nous maintenons une démarche d'innovations produits, tant en termes de recettes que d'emballages, nous menons des actions promotionnelles dédiées à l'offre bio (temps forts en juin et septembre) et nous préconisons aux magasins une mise en valeur de cette offre via des concepts de vente adaptés aux attentes des consommateurs (vente en vrac, merchandising spécifique en faveur d'un regroupement de l'offre épicerie et liquides...). L'offre bio est également mise en valeur sur les sites CoursesU.com des magasins, où une rubrique lui est dédiée dans le menu de navigation. Pour restaurer la confiance des consommateurs, U Enseigne s'attache à développer une communication d'enseigne pédagogique sur les spécificités et valeurs ajoutées du label AB.

Pour déployer sa politique, U Enseigne forme les acteurs de chaque métier concerné dans le Groupement aux principes de l'agro-écologie : acheteurs, responsables qualité,

approvisionnement, agréeurs, fonctions conseils auprès des magasins,...

Nous suivons le bon déploiement de notre politique agro-écologique au travers de plusieurs indicateurs : part des produits Bio dans notre offre totale et dans notre offre alimentaire à la marque U, évolution du nombre de Filières U contractualisées en Fruits et légumes & Céréales et engagées dans des plans de progrès agro-écologiques, objectifs de 100% de nos fournisseurs de fruits et légumes U certifiés HVE en 2030 (et 100% des vins U certifiés HVE en 2024) et de 100% des produits U provenant des filières animales U issus de la filière Bleu-Blanc-Cœur ou portent un signe officiel de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Bio...).

Outre leurs bénéfices en termes de biodiversité, ces politiques contribuent également à nos efforts de lutte contre le dérèglement climatique et à la décarbonation de notre activité (cf. Réduire les émissions de GES liées à notre offre Produits p.27).

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Bio

En dépit d'un marché ralenti, U Enseigne maintient une stratégie bio ambitieuse, notamment autour de sa marque U Bio. En 2023, U Enseigne a développé d'un point la part de références Bio dans son offre de Produits U alimentaires avec 17%. Ce même gain se retrouve dans la part de références Bio dans notre offre de Produits U en Droguerie-Hygiène-Parfumerie, avec un taux similaire de 18% à fin 2023.

La certification BIO de U Enseigne pour les produits alimentaires a été renouvelée avec succès.

U Enseigne innove, enrichit et optimise ses gammes de produits à la marque U Bio - certifiée AB pour les produits alimentaires et Cosmos Organic pour les produits cosmétiques. Citons par exemple en 2023 :

- la signature d'un contrat de filière tripartite en janvier 2023 pour la production des références de jus de pomme U Bio. Celui-ci vient compléter d'autres filières historiques de l'Enseigne : porc U Bio, blé U Bio, lait UHT U Bio (voir également notre politique Accompagner les filières agricoles et d'élevage p.67)
- la mise en marché de compléments de gammes U Bio, tels que : jambon conservation sans nitrites, crème fraîche format familial, yaourts, jus frais (nouvelle gamme et nouvelles recettes), riz (deux nouvelles références), compotes (nouvelles références en épicerie et en frais), biscuits, vrac (trois nouvelles références)...
- la conception de nouvelles innovations produits U Bio pour des mises en marché en 2024.

RÉSULTATS & INDICATEURS

> BIO

8%
d'offre Bio sur l'offre totale de l'enseigne (hors Bazar et Textile)
-0,6 pt vs 2022

17%
des produits alimentaires à la marque U sont certifiés Bio
+1 pt vs 2022

18%
des Produits U en hygiène et parfumerie sont certifiés Bio

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Autres démarches agro-écologiques et Filières U

- U Enseigne s'assure du déploiement de la certification HVE auprès de ses partenaires producteurs : à fin 2023, 55% des exploitations de nos fournisseurs de fruits et légumes frais U et 100% des vins à marque U sont certifiés HVE (hors vins effervescents et vins bio).
- U Enseigne a développé une gamme de 6 références de jus d'orange U « zéro résidu de pesticides » (dans la limite de quantification (< 0,01 mg/kg) des molécules recherchées).
- Blé et farines de blé :
 - L'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie U est 100% Filière U (hors pain aux noix) : blés cultivés en France, traçabilité garantie, culture raisonnée, sans traitement après récolte, pratiques agricoles favorables à la biodiversité notamment via l'application des cahiers des charges CRC et Label Rouge. 9 filières Blé régionales sont engagées dans la production des farines utilisées dans la fabrication des baguettes de tradition régionales en rayon Boulangerie traditionnelle des magasins U.
 - 100% des farines de blé utilisées en boulangerie-vienniserie-pâtisserie traditionnelle bénéficient du label CRC (Culture Raisonnée Contrôlée) ou du label Bio. Pour les farines conventionnelles utilisées dans les Produits U de consommation quotidienne contenant plus de 30% de farine, tels que farine de ménage, produits de panification, biscuits..., U Enseigne travaille à leur conversion progressive en farines durables (CRC ou Nouvelle Agriculture). En 2023, U Enseigne a ainsi mis en marché 6 nouvelles références de farine de ménage U en blé durable Filière U (CRC ou Nouvelle Agriculture), dont la plus courante la farine en sachet de 1kg.
- Filières U : avec un cahier des charges souvent assorti d'un plan de progrès, un engagement sur la durée et une rémunération qui tient compte des coûts de production, la contractualisation en Filière U origine France concrétise nos engagements réciproques avec l'amont agricole (producteurs en contrat direct, organisations de producteurs ou coopératives). Parmi les nouvelles Filières U contractualisées en 2023, citons :
 - En fruits et légumes : La création d'une filière Pommes à jus pour la production des jus de pomme et cidres à marque U, filière dont les quelque 70 arboriculteurs, adhérents à la démarche PADV, sont engagés tant en matière d'agro-écologie que de décarbonation. La création d'une filière Champignons pour la production de nos conserves de champignons de Paris U.
 - La contractualisation en Filière U du lait UHT U en bouteille, déjà sous démarche Bleu-Blanc-Cœur, a été réalisée sur la moitié des volumes en 2023, et devrait s'achever sur le reste de la collecte en 2024.

RÉSULTATS & INDICATEURS

> AUTRES DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES ET FILIÈRES U

25
Filières U Fruits et légumes & Céréales origine France
+7 vs 2022

83%
des Produits U provenant des filières animales U sont issus de la filière Bleu-Blanc-Coeur ou portent un signe officiel de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, Bio...)
-17 pts vs 2022

55%
des exploitations de notre portefeuille de fournisseurs en fruits et légumes U (hors Bio) sont certifiées HVE
Objectif 100% en 2030

100%
des références de vins U certifiées HVE (hors vins effervescents et vins bio)
Objectif 100% en 2024

36%
des Produits U* éligibles sont en farine Bio ou sous démarche farine durable (CRC ou Nouvelle Agriculture)

* Epicerie, Surgelés, Produits frais en libre-service et contenant plus de 30% de farine de blé



3.1.4. PRÉSERVER LES RESSOURCES

Les écosystèmes et leur biodiversité rendent des services indispensables à la vie : matières premières (alimentation, eau, énergie, matériaux), régulation du climat et de risques environnementaux ou sanitaires, fourniture de biens immatériels.

Les produits issus de l'agriculture et de l'élevage entrent dans une part majeure de notre activité, qu'il s'agisse de produits bruts U ou des ingrédients de nos Produits U.

Nous sommes donc particulièrement attentifs à préserver les ressources, notamment s'agissant des matières premières agricoles (bois, soja, huile de palme, ressources halieutiques...) dont les modes d'exploitation menacent des régions à la biodiversité particulièrement fragile et peuvent porter atteinte aux droits humains des populations locales.

Pour répondre à ces risques d'atteinte à la biodiversité, nous agissons sur deux axes :

- **Lutter contre la déforestation dans les filières végétales et bois hors France (déforestation importée)**
- **Préserver les produits de la mer**

Lutter contre la déforestation importée

NOTRE POLITIQUE

Pour la fabrication et l'emballage des Produits U, U Enseigne recourt à des matières premières qui peuvent contribuer à la déforestation et au dérèglement d'écosystèmes essentiels, notamment dans les pays tropicaux.

Dans le cadre de notre **devoir de vigilance**, nous veillons également à prévenir les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité de personnes, qui pourraient être générées par l'exploitation de ces ressources (voir Mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement p.69).

Nous nous préparons à l'application du récent **Règlement (UE) 2023/1115** entré en vigueur le 30 juin 2023 dans l'objectif de réduire le risque de déforestation et de dégradation des forêts associé aux produits mis sur le marché européen ou exportés à partir de celui-ci. Applicable au 01/01/2025, cette réglementation concerne à date certains produits qui contiennent l'un des sept produits de base suivants, ou qui ont été nourris ou fabriqués à partir de tels produits : bovins, cacao,

café, palmier à huile, caoutchouc, soja et bois, ainsi que les produits dérivés de ces produits de base. Ces nouvelles exigences pourront nous amener à adapter nos politiques et à revoir certains des objectifs qui nous guident jusqu'ici.

Eu égard aux produits que nous commercialisons, nous avons dès 2010 concentré nos efforts sur les produits de base dont la production présente le plus de risques de déforestation ou de dégradation des forêts : bois et dérivés du bois, huile de palme, soja, puis cacao et café en 2019, filières sur lesquelles nous sommes engagés dans une démarche volontaire pour assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre impact.

Notre démarche procède en deux temps :

1. Chaque fois que possible, nous supprimons de nos produits les composants qui menacent les ressources forestières concernées ou nous favorisons l'utilisation de matières recyclées.
2. Sur la partie résiduelle pour laquelle il n'existe pas d'alternative, nous privilégions systématiquement des composants ou ingrédients dont le moindre impact environnemental est contrôlé et

certifié par des labels, certificats ou démarches responsables reconnues sur lesquelles nous sommes en échanges réguliers avec nos parties prenantes. En relation avec notre plan de vigilance, nos efforts se portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements et nous suivons avec attention les démarches portées via la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée, et désormais également via le cadre réglementaire européen.

Nous menons des politiques ciblées par matière première :

• Bois & dérivés du bois

Après avoir mis en place une procédure RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne en 2013, désormais abrogé par le règlement européen (UE) 2023/1115) pour s'assurer de la légalité du bois, U Enseigne s'engage dès 2015 à ce que tous ses produits et emballages à base de bois et de dérivés de bois vierges soient issus de forêts gérées durablement.

Nous requérons ainsi de nos fournisseurs de bois et de ses dérivés le label FSC (Forest Stewardship Council) ou la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) renforcées, au cas par cas, par une analyse de risques multicritères portant sur l'origine du bois.

Nous veillons à ce qu'un minimum de 80% des volumes de bois et dérivés de bois (papiers, carton...) utilisés pour nos produits U et leurs emballages primaires, ainsi que pour nos prospectus commerciaux, soient issus de forêts gérées durablement ou de matériaux recyclés.

• Huile de palme

U Enseigne consomme via la production de ses produits à marque propre environ 4 000 tonnes d'huile de palme par an.

Les propriétés de l'huile de palme en ont fait un composant courant des produits agroalimentaires transformés et des cosmétiques. Nous avons depuis 2009 choisi de diminuer le recours à l'huile de palme dans nos produits, jusqu'à en supprimer la présence dans tous les produits de nos gammes U Tout Petits, U Bio et U Saveurs, ainsi que dans de nombreux produits à marque U lorsque cela est techniquement possible.

Lorsque cette substitution n'est pas réalisable, nous nous engageons à ce que l'huile de palme résiduelle provienne d'une plantation qui est gérée et développée de manière responsable. Nous requérons de nos fournisseurs la Certification RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil) Ségrégué (SG) ou a minima Balance de Masse (MB). Pour les produits dont l'huile de palme n'est pas encore certifiée RSPO SG ou MG, nous compensons l'utilisation d'ingrédients dérivés d'huile de palme non durables par l'achat de crédits RSPO, qui contribue au soutien de la production d'huile de palme plus durable. Notre objectif est d'augmenter la part d'huile de palme certifiée au détriment de l'huile de palme compensée.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Bois et dérivés

100% des prospectus commerciaux produits par U Enseigne sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement. Ce mode de communication est très prégnant dans notre univers commercial. Toutefois, nous sommes conscients de ses impacts environnementaux et souhaitons en réduire progressivement son usage en tenant compte des consommateurs plus éloignés des usages numériques. Nous réduisons le volume de papier utilisé (réduction du nombre de prospectus imprimés - fréquence, nombre de déclinaisons - et du nombre de pages) et nous mettons à la disposition des magasins les moyens leur permettant de limiter l'impression de catalogues papier au profit d'une consultation en ligne et d'accompagner leurs clients dans leur choix. Entre 2022 et 2023, nous avons réduit de 40% les tonnages d'imprimés publicitaires mis sur le marché (voir également notre politique Faciliter une consommation plus responsable p.71).

La part d'huile de palme certifiée (SG ou MB) atteint 99% pour nos produits U alimentaires à fin 2023. Nous poursuivons nos efforts pour maintenir ce niveau et augmenter la part d'huile de palme certifiée dans nos produits U en droguerie parfumerie hygiène.

Plus encore, nous ambitionnons à terme que l'huile de palme que nous utilisons dans nos produits U contribue à la conservation des forêts et à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays producteurs.

Un enjeu majeur de notre politique repose sur la transparence de notre chaîne

d'approvisionnement : nous nous mobilisons pour obtenir les informations de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs jusqu'à notre premier importateur de l'huile de palme sur le marché européen et nous travaillons avec nos fournisseurs pour faire appliquer nos critères d'exigences pour une huile de palme responsable. C'est dans cet objectif que nous collaborons depuis 2020 avec le groupe de travail Distributeurs animé par Earthworm Foundation.

Le déploiement de cette politique est suivi via la part d'huile de palme certifiée et la part d'huile de palme compensée que nous mettons sur le marché.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Huile de palme

- En complément de ses plans d'actions propres, U Enseigne a poursuivi les travaux engagés en 2020 avec le groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer la traçabilité et l'évaluation de la filière. Les importateurs communs aux membres du groupe sont évalués chaque année. A la suite de cette analyse, le groupe engage un échange direct avec certains importateurs afin de partager les résultats et d'impulser des plans de progrès ciblés. Huit importateurs représentant 95% des volumes du groupe ont ainsi été collectivement sollicités en 2022. Un état des lieux de leurs engagements a été réalisé et des courriers leur ont été adressés en cas d'alertes identifiées.
- Pour compenser la totalité des volumes d'huile de palme non certifiés utilisés dans l'année, U Enseigne s'engage à acheter des crédits RSPO au cours de l'année suivante. Les crédits relatifs à la consommation 2023 seront acquis au cours de l'année 2024.

• Soja

Nous utilisons annuellement environ 35 000 tonnes de soja.

Le soja est une composante majeure de l'alimentation des animaux d'élevage. Dès 2012, nous avons effectué un état des lieux des produits les plus contributeurs à notre empreinte soja et identifié les catégories prioritaires suivantes : produits où l'alimentation animale a une part prépondérante et où les volumes de produits vendus sont les plus importants, à savoir les produits bruts (boucherie, volaille, œufs) et les produits dérivés constitués d'au minimum 50% de ceux-ci (charcuterie...).

Au regard de cette cartographie, dans la lignée de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée, nous avons formalisé une feuille de route 2020-2030 basée autour de trois axes :

- l'origine France des produits des filières animales pour une meilleure maîtrise des pratiques d'élevage
- la recherche prioritaire d'alternatives protéiques (légumineuses, lin, soja, féveroles etc) en substitution au soja/maïs dans l'alimentation animale
- la relocalisation de la culture de protéines sur le territoire européen, et idéalement français, afin de disposer d'approvisionnements plus proches et mieux traçables.

Sur ces critères, notre objectif est d'atteindre 100% d'approvisionnements durables à fin 2025 pour le soja utilisé dans l'alimentation des animaux destinés aux catégories de produits U suivantes : boucherie volaille, charcuterie à la coupe et en libre-service, charcuterie de volaille en libre-service, œufs, lait, saumon.

Nous travaillons de manière collaborative avec l'ensemble des filières animales qui utilisent du soja, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la filière (éleveurs, fournisseurs, fabricants d'alimentation animale, importateurs de soja).

Nous sommes engagés depuis 2018 au sein de la plateforme collaborative française pour l'alimentation durable des animaux d'élevage (DURALIM). Leur ambition est d'atteindre, au plus tard en 2025, 100%

d'approvisionnements durables, avec un objectif zéro déforestation.

Depuis 2020, U Enseigne et les principaux distributeurs français se sont engagés dans un manifeste Soja qui vise à fédérer un maximum d'acteurs (industriels, fabricants d'aliments, importateurs, pouvoirs publics...) autour de mêmes engagements, afin d'entraîner le marché vers un soja responsable. Nous contribuons ainsi à un groupe de travail animé par Earthworm Foundation pour mettre en place des mesures collectives afin de lutter contre la déforestation et la conversion des écosystèmes convertis à la culture du soja après le 1^{er} janvier 2020 en Amazonie et particulièrement de la région du Cerrado au Brésil, pour la production de soja importé en France. L'un des objectifs est d'agir collectivement auprès des grands importateurs de soja pour renforcer la transparence et l'évaluation de la filière. Pour mobiliser nos fournisseurs en amont, une charte d'engagement volontaire est venue compléter nos contrats.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Soja

- Dans le cadre du groupe de travail multidistributeurs Earthworm, la méthodologie Zéro Déforestation ni Conversion (ZDC) a été mise en œuvre dans des démarches pilotes dès 2022 : grâce à la coopération de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, elle permet de s'assurer, avant expédition, que le soja importé ne provient pas de zones déforestées ou converties après le 01/01/2020. En 2022/2023, 7 cargaisons ont été examinées, parmi lesquelles 3 ont été validées ZDC et, pour l'année 2023/2024 (données à fin octobre 2023), 4 cargos ont été examinés, parmi lesquels deux ont été validés ZDC avant débarquement dans les ports français. Grâce à cette coopération, nous avons pu formellement alerter nos fournisseurs sur les risques liés à un trader identifié. Pour impliquer les fournisseurs dans ces démarches et leur présenter les outils à disposition, un webinaire de sensibilisation a été mené avec Earthworm Foundation auprès de quelque 100 industriels utilisateurs de soja. Via ce collectif, des échanges ont été menés avec les traders importateurs de soja sur le marché européen et la diffusion du manifeste à l'échelle européenne.
- Avec le déploiement continu de la démarche Bleu-Blanc-Cœur sur ses produits, U Enseigne contribue à la réduction du soja importé dans l'alimentation animale.
- Avec la collaboration de notre fournisseur Terrena, afin de limiter la dépendance de la France et des éleveurs à des sources protéiques extérieures (exemple du soja brésilien), nous encourageons les éleveurs à augmenter leur autonomie protéique et alimentaire. Pour ce faire, ceux-ci peuvent s'aider de ressources produites sur l'exploitation et/ou s'approvisionner localement.
- Dans le cadre du projet porté par le territoire Arnoult-Lucérat en Charente-Maritime autour de la préservation de la qualité de l'eau, U Enseigne s'est engagée dans le développement d'une filière soja locale pour la production d'une partie des œufs U Label Rouge.

Autre volet de notre démarche : pour répondre à notre trajectoire 2030, nous mettons en place des plans de progrès avec nos fournisseurs, avec l'ambition de relocaliser la production de protéines végétales et de développer l'autonomie protéique française. Nous orientons préférentiellement nos fournisseurs vers le cahier des charges Bleu-Blanc-Cœur qui contribue entre autres à limiter le soja dans l'alimentation animale. Respecter la Charte Bleu-Blanc-Cœur est depuis 2017 un des socles de nos exigences pour tous les Produits U d'origine animale. Ont ainsi été développées des gammes complètes U Bleu-Blanc-Cœur dans les filières animales à forts enjeux de consommation : œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

Le déploiement de cette politique est suivi via le pourcentage de soja durable utilisé dans nos produits à marque U (objectif : 100% à fin 2025).

• Cacao

U Enseigne consomme via la production de ses produits à marque propre environ 4000 tonnes de cacao/an.

Nous avons formalisé notre politique Cacao en 2019. Pour ses produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie, U Enseigne s'engage sur l'utilisation d'un cacao traçable et responsable, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Tous les produits concernés par l'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD) satisferont à cette politique d'ici 2025 (tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat).

Dans cet objectif, nous engageons contractuellement nos fournisseurs de produits à

• Café

U Enseigne consomme via la production de ses produits à marque propre environ 5300 tonnes de café par an.

Notre action de lutte contre la déforestation s'est étendue à la filière Café en 2019. Nous nous engageons à une utilisation de matières brutes tracées et responsables, garanties sans déforestation, respectueuses des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants. Malgré le faible volume représenté par notre enseigne sur le marché mondial, U Enseigne a choisi de s'engager à travers cette politique d'approvisionnement et ainsi d'envoyer un signal fort aux autres parties prenantes de la filière café.

marque U à respecter notre charte Cacao U. Par ailleurs, nous avons établi une liste de démarches et certifications que nous reconnaissons comme garantes du respect de nos exigences et sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.

En 2021, U Enseigne s'est engagée dans l'Initiative Française pour un Cacao Durable qui réunit, aux côtés de l'Etat, des entreprises de l'industrie agro-alimentaire, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile et des instituts de recherche. Les signataires s'engagent dans une collaboration pour des solutions durables en faveur de la cacaoculture dans les régions productrices, avec des objectifs à la fois sociaux, économiques et environnementaux : améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles au plus tard d'ici à 2030, mettre fin au plus tard d'ici

2025 aux approvisionnements issus de zones déforestées après le 1^{er} janvier 2020, lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants d'ici à 2025 et l'émancipation des femmes au sein de la filière cacao.

Le déploiement de cette politique est suivi via le pourcentage de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U. Notre objectif est en cours de révision dans le cadre de la mise en place du règlement (UE) 2023/1115.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Cacao

La gamme de tablettes de chocolat U s'est enrichie de 5 nouvelles références qui répondent, comme le reste de la gamme existante, à notre charte Cacao U.

Progressivement, nous engageons contractuellement nos fournisseurs de produits à Marque U à respecter notre charte Café U. Comme pour le cacao, nous établissons une liste de démarches et certifications compatibles avec nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer.

En 2022, les tensions enregistrées sur les approvisionnements et le contexte inflationniste ont ralenti le déploiement de notre politique sur notre offre Café, démarche que nous comptons poursuivre à l'avenir.

Le déploiement de cette politique est suivi via le pourcentage de café durable utilisé dans nos produits à marque U (objectif en cours de définition).

RÉSULTATS & INDICATEURS

Répartition de l'huile de palme que nous mettons sur le marché (en volume, hors carburants) :

65%

huile de palme certifiée Mass balance ou Ségréguée*
+8 pts vs 2022

35%

huile de palme compensée
+4 pts vs 2022

55%

de soja** durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes
Objectif : 100% à fin 2025

50%

de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes
Objectif : 100% à fin 2025***

58%
des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour nos produits U sont issus de forêts gérées durablement et de matériaux recyclés

100%
des prospectus commerciaux sont réalisés en papier issu de recyclage ou de forêts gérées durablement, en volumes de papier

24%
de café durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes

*99% pour les seuls produits U alimentaires **Données 2022, indicateur non mis à jour annuellement ***Tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat

Préserver les Produits de la mer

NOTRE POLITIQUE

Les ressources marines constituent un des services vitaux rendus par les océans à l'homme. Avec la volonté d'éviter la surexploitation des ressources, notre démarche sur les Produits de la mer a pour objectif depuis 2012 de contribuer à une meilleure gestion des **ressources de la pêche** via une modulation de l'approvisionnement et de l'animation commerciale des différentes espèces, qu'il s'agisse de notre référencement Marée traditionnel ou des Produits U contenant au moins 50% de produits de la mer.

Nous actualisons en permanence notre évaluation par espèce et zone de pêche et nous engageons ainsi à :

- nous interdire la commercialisation de toutes les espèces évaluées « menacées ou à proscrire » ainsi que la promotion des espèces de poissons dont les stocks nécessitent d'être maîtrisés et renouvelés
- promouvoir la diversité des espèces en proposant des espèces dont les stocks sont reconnus comme « abondants »
- privilégier les techniques de pêche les plus respectueuses des stocks d'espèces et de l'environnement, et proscrire les techniques de pêche destructrices
- privilégier les certifications compatibles avec notre politique (telles que MSC ou Ecolabel)

Plus spécifiquement, le thon est une des espèces les plus pêchées mondialement dont les stocks sont surexploités et qui de plus fait l'objet de pratiques de pêche parfois opaques voire illégales. C'est pourquoi U Enseigne a ciblé une politique spécifique sur cette espèce. Nous sommes membres du Tuna Protection Alliance. Cette association réunit depuis 2018 des acteurs du marché du thon en conserve (distributeurs, conserveries) avec l'ambition

de proposer à la vente un thon responsable d'ici à 2025. Cet engagement collectif de la filière s'articule autour de trois grands objectifs : préserver la ressource, lutter contre la pêche illégale, respecter les droits des travailleurs. Les travaux portent notamment sur le développement d'outils de transparence et de monitoring de la filière. Depuis 2015, nous sommes engagés en faveur d'une pêche au thon sans dispositif de concentration de poissons dérivants, en privilégiant la pêche canne et ligne ainsi que le thon Listao dont tous les stocks à ce jour sont sains. Sur cette base, nous développons à présent des engagements visant à minimiser les impacts de notre Filière thon sur l'environnement et les populations concernées par ces enjeux.

Considérant enfin que certaines espèces sont plus vulnérables lors de leur regroupement en période de reproduction, nous mettons en place à leur intention une mesure de conservation supplémentaire et nous interdisons leur commercialisation durant les périodes de frai (à date le bar, la sole commune, la plie commune (ou carrelet) et la cardine).

Afin de limiter le risque d'épuisement des ressources sauvages issues de la pêche, l'**aquaculture** est une alternative d'approvisionnement en produits de la mer. Cependant, elle n'est pas sans poser de problématiques (risques biologiques et environnementaux, droits humains...). Aussi, l'orientation que nous avons prise consiste à privilégier les chaînes de fournisseurs certifiés pour leurs bonnes pratiques aquacoles (GlobalG.A.P., ASC ou équivalent) et à imposer des objectifs relatifs à la qualité de l'alimentation animale (sans OGM, sans Protéines Animales Transformées issues d'animaux terrestres) ainsi qu'à la maîtrise des antibiotiques en

élevage. Par ailleurs, nous prenons en compte le risque social lié aux pays d'approvisionnement et déclenchons au besoin un audit social ICS (voir page 69) ou à défaut la reconnaissance d'une démarche ou audit portant sur les droits humains.

Cette politique de préservation des produits de la mer se matérialise par un plan de déploiement différencié par marques et catégories de produits.

Pour les produits issus de la pêche, nous nous engageons à réaliser une évaluation régulière des critères de durabilité de nos approvisionnements et à adapter notre offre commerciale à ces critères. Pour les produits U issus de l'aquaculture, notre objectif est de développer la part des produits certifiés ASC/GlobalGap/CIPA/BIO.

Enfin, nous souhaitons limiter les impacts négatifs de la **pêche minotière** sur la biodiversité. Ce type de pêche industrielle fournit des farines et huiles de poissons utilisées dans l'alimentation en aquaculture. A l'instar de notre démarche sur d'autres filières, nous choisissons d'agir collectivement pour rechercher des alternatives et transformer les pratiques. Nous sommes donc engagés au sein de deux instances en France, le CIPA (interprofession des acteurs de la pisciculture française) et le groupe de travail multidistributeurs AQUAFEED animé par Earthworm Foundation.

Cette politique est suivie au travers de l'évolution de trois indicateurs : le nombre de produits de la mer classés "à maîtrise nécessaire" suite à notre ré-évaluation annuelle, la part de produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent, la part de Produits U issus d'aquaculture certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, U Enseigne réalise a minima tous les 3 ans une réévaluation scientifique des espèces ; celle-ci a été en partie renouvelée en 2022-2023. Nous effectuons ensuite annuellement une partie de l'évaluation de l'ensemble des espèces commercialisées qui intègre notamment l'état des stocks des différentes espèces pêchées et des critères sociaux via la prise en compte de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et l'interdiction des pavillons non signataires de la convention internationale sur le travail maritime. Nous avons ainsi procédé à la mise à jour de la liste des espèces dont nous surveillons la commercialisation et nous l'avons communiquée aux magasins U pour application.
- U Enseigne a poursuivi la sensibilisation des équipes produits U contenant des produits de la mer (achat, qualité) aux risques sociaux dans le secteur de la pêche. Un groupe de travail interne mené sur ce thème en 2023 a défini les leviers d'actions d'atténuation envisageables. Des tests réalisés auprès de fournisseurs pilotes ont permis de valider les outils élaborés (grille de risques, questionnaire...) ; l'ensemble des équipes U concernées a été formé, le plan d'action de déploiement doit être construit en 2024.

RÉSULTATS & INDICATEURS

14 Produits de la mer U

classés « à maîtrise nécessaire » suite à notre ré-évaluation annuelle

vs 5 en 2022

45%

de Produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent

stable vs 2022

75% des Produits U

issus d'aquaculture sont certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO

-5 pts vs 2022

25 Produits de la mer U

font l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)



3.1.5. SOUTENIR LES PRATIQUES D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Compte tenu de la variété de produits alimentaires d'origine animale commercialisés par les magasins U (lait, œufs, viandes, produits élaborés,...), U Enseigne a conscience de sa responsabilité en matière de bien-être animal, tant auprès des consommateurs qu'auprès des filières d'élevage en amont. Elle est encouragée par l'attention accrue portée par la société à la cause animale. Pour répondre au risque de détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage, notre objectif est d'améliorer leurs conditions d'élevage, de transport et d'abattage. Outre une meilleure harmonie de l'animal avec son environnement, cette amélioration contribue à la qualité des produits finis et participe à l'avènement d'une agriculture respectueuse du vivant.

NOTRE POLITIQUE

Agir pour le bien-être des animaux d'élevage tout au long de leur vie est une exigence éthique et une condition essentielle pour la qualité de nos produits à marque U. Nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. La réglementation sanitaire fait partie du contrat de base de nos filières; nos plans de progrès sur le bien-être animal vont au-delà de celle-ci lorsqu'elle existe.

En référence aux cinq libertés de l'animal posées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en collaboration avec les différentes parties prenantes au sujet (producteurs, associations, experts vétérinaires, éthologue), nous avons construit et mettons en œuvre un plan d'action bien-être animal adapté à chacune des espèces que nous commercialisons. Nous avons également pris des engagements publics sur certaines espèces (Lapin, Poulet de chair, Poules pondeuses) pour affirmer ouvertement notre cheminement vers des élevages plus respectueux.

U Enseigne travaille depuis 2017 à une meilleure prise en compte du bien-être animal en partenariat avec le CIWF (ONG internationale de référence spécialisée dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage). Pour renforcer notre expertise et actualiser notre politique, notamment en fonction de l'évolution des attentes sociétales et des avancées scientifiques ou techniques, nous avons mis en place en 2017 un groupe de travail « bien-être animal » associant les équipes Produits et Qualité

internes, des parties-prenantes et des experts-conseils impliqués dans le sujet. Sous l'impulsion de ce groupe de travail, nous formons et sensibilisons au bien-être animal nos équipes Produits qui sont à l'interface avec les fournisseurs ou avec les magasins U acheteurs de produits issus de l'élevage.

Convaincus que les avancées liées au bien-être animal ne peuvent être effectives qu'en associant les différentes parties-prenantes, nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. U Enseigne contribue activement à la construction de référentiels techniques partagés permettant l'évaluation du bien-être animal par espèce, de l'élevage jusqu'à l'abattage. Ces critères de référence sont progressivement intégrés à nos cahiers des charges Produits ; leur évaluation permettra également à terme d'informer le consommateur sur le niveau de bien-être animal des produits commercialisés.

Ainsi, depuis 2019 U Enseigne est membre du Laboratoire d'Innovation Territoriale "Ouest Territoires d'Élevage" (LIT). Le LIT, piloté par l'INRAE, regroupe plus de 40 acteurs, producteurs, distributeurs, ONG, instituts techniques... Ce projet collectif vise à accompagner les filières animales dans l'amélioration du bien-être et la santé animales. Le LIT a ainsi travaillé sur les référentiels techniques et sur les freins à lever pour la transformation des pratiques. En février 2020, U Enseigne a rejoint l'Association Etiquetage Bien Etre Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur

unique quant au niveau de bien-être animal des produits. La construction de ce référentiel bénéficie des travaux menés au sein du LIT.

Nos exigences portent sur nos fournisseurs de produits à marque U frais et congelés et sur nos produits élaborés à marque U pour les catégories de produits contenant majoritairement et/ou de façon caractéristique un ingrédient issu de l'élevage d'animaux.

En prenant appui sur des cahiers des charges spécifiques aux problématiques de chaque espèce, nos plans d'action portent en priorité sur les filières animales à forte fréquence de consommation - volailles, poules pondeuses, lapin, bovins (laitier et à viande), porc - ainsi que sur les pratiques liées à l'abattage. Nous nous engageons à vérifier l'application des bonnes pratiques contractualisées, soit grâce à des certifications reconnues, soit par des audits de contrôle. Dans la lignée de ses autres politiques Filières, U Enseigne s'engage dans la durée auprès de ses fournisseurs dans une logique de co-construction et de contrat de progrès. Chaque fois que possible, afin de faciliter les travaux de transformation des filières agricoles, nous nous appuyons sur les démarches et labels référents du marché qui répondent à nos ambitions (label Bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, Terrena/Nouvelle Agriculture®...). Initiée en 2019, notre démarche Bien-être animal est désormais menée sur 11 espèces animales (poules pondeuses, poulet, porc, lapin, bœuf, dinde, vache laitière, canard, chèvre, brebis, veau) ; les

plans de progrès associés font l'objet de revues annuelles. Notre objectif est d'augmenter d'année en année la part de références à marque U sous démarche Bien-être animal.

U Enseigne est ainsi engagée depuis 2014 dans un partenariat avec la coopérative Terrena avec laquelle ont été développées les gammes U Nouvelle Agriculture® en porc, poulet, lapin, bœuf et dinde, qui respectent un cahier des charges précis en matière d'origine 100% France et de bien-être animal. 100% des œufs coquilles U sont issus d'élevages de plein air depuis fin 2020 (hors situations dérogatoires liées à la grippe aviaire). Depuis 2019, U Enseigne s'est également engagée, d'ici 2025, à s'approvisionner en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients utilisés dans ses produits à marque U (>1% d'œuf dans le produit fini) et pour les œufs coquilles de marques nationales.

Concernant les poulets de chair, U Enseigne a renforcé en 2019 son plan de progrès initié en 2017 : d'ici à 2026, tous les poulets à la marque U vendus entiers ou découpés et les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet ont pour objectif de satisfaire aux critères du Better Chicken Commitment, initiative européenne de référence soutenue par une trentaine d'ONG qui définit les conditions d'élevage du poulet de chair respectueuses du bien-être animal. Via des plans de progrès, nous accompagnons dans cet objectif nos fournisseurs de produits à marque U concernés.

Dans sa filière laitière, l'ambition de U Enseigne est de donner accès à l'extérieur pour les vaches laitières, de bannir l'attache et de travailler sur la problématique de l'écornage. Le partenariat exclusif noué en 2019 avec la Laiterie de Cléry (Schreiber France) et ses fournisseurs locaux pour la production de l'essentiel des

produits laitiers ultra-frais U nous permet de mettre en œuvre massivement ces engagements et d'accompagner les coopératives laitières concernées dans des plans de progrès.

Concernant l'élevage de lapins, U Enseigne déploiera d'ici à 2026 le nouveau type d'élevage au sol ayant obtenu en 2019 le Trophée de l'Innovation en Elevage de Lapins par le CIWF. Les premiers élevages ont basculé sur ce modèle à partir de 2020.

Concernant le transport et l'abattage, U Enseigne prévoit d'introduire dans ses cahiers de charges des exigences supplémentaires à la réglementation française, comme les temps de transport, et mettre en place progressivement des audits externes de vérification. C'est le cas concernant les conditions d'abattage, pour lesquelles nous procédons à des audits externes ou nous nous appuyons sur des audits interprofession.

ACTIONS MENÉES EN 2023

Ces deux dernières années, l'augmentation des coûts de production (alimentation, transport, énergie, salaires...), ainsi que les épisodes de grippe aviaire, ont pesé sur les coûts d'exploitation et la capacité d'investissement des filières d'élevage françaises pour faire face à la transformation des élevages. Certaines de nos trajectoires ont été ralenties, notamment en volaille.

- **Poulets de chair** : en 2019, U Enseigne s'est engagée à respecter les critères du Better Chicken Commitment pour 2026. Dès 2020, les critères relatifs aux conditions d'élevage ont été mis en place dans les élevages partenaires pour le poulet Filière U, comme réduire la densité, intégrer la lumière naturelle et enrichir le milieu avec des perchoirs et des objets à picorer. Le contexte 2022-2023 a notamment pesé sur le rythme de déploiement de cette politique.
- **Œufs et poules pondeuses** : conformément aux engagements pris pour 2025, U Enseigne réoriente ses approvisionnements en œufs hors cage pour les œufs-ingrédients de ses produits à marque U ; à fin 2023, plus de la moitié des ovoproduits utilisés dans les produits U sont issus de poules élevées hors cage. Le confinement des animaux exigé en période de grippe aviaire entrave malgré tout notre trajectoire ces dernières années.
- **Bovins laitiers** : via des contrôles confiés à un organisme tiers, U Enseigne s'assure du bon déploiement du cahier des charges Bien-être animal U dans les coopératives laitières partenaires de la Laiterie de Cléry (Schreiber France) - durée minimale de pâturage, attache interdite, arrêt de l'écornage et prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage. La Filière Lait cru contractualisée en 2021 intègre également un plan de progrès comprenant notamment la mise en place d'indicateurs BEA dans les élevages partenaires.
- **Bovins à viande** : le Groupement U promeut la viande Label Rouge dans ses rayons Boucherie traditionnelle. Le Label Rouge valorise notamment l'élevage extensif, 5 mois de pâturage minimum par an et une alimentation sans OGM produite à 80% sur l'exploitation.
- **Lapins** : Les engagements obtenus en 2021 via le Trophée Lapin d'Or du CIWF ont été renouvelés pour une nouvelle période de 5 ans. Ils guident notre plan de progrès sur les conditions d'élevage des lapins pour nos produits U. A fin 2023, 36% de nos lapins sont issus d'élevages hors cage.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- **Porcs** : Engagée de longue date avec le fournisseur Terrena pour ses approvisionnements en viande de porc de boucherie, U Enseigne a priorisé avec lui en 2020 un plan de progrès bien-être animal, notamment dans l'objectif d'éliminer la castration des porcs, au-delà de la seule prise en charge de la douleur exigée par la réglementation. Toute notre offre de découpe de porc de boucherie à marque U est désormais issue de porcs non castrés.

U Enseigne participe activement au projet CASDAR FARINELLI, piloté par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques (ITAB) et la Fédération des organisations économiques 100% bio (FOREBIO), qui vise à améliorer le bien-être des porcs mâles en élevage biologique en recherchant des alternatives à la castration telle qu'elle est pratiquée actuellement. Nous associons nos partenaires fournisseurs de viande de porc bio à ces travaux.

Pour la charcuterie de porc à marque U, une Filière a été construite en 2020 selon un schéma de contrats tripartites avec les principaux industriels de la charcuterie de porc. Cette contractualisation reprend notamment un plan de progrès relatif au bien-être animal mettant également l'accent sur la castration des porcelets. Les premiers Produits U vendus à la coupe issus de cette démarche, également labellisés Bleu-Blanc-Cœur, ont été commercialisés en 2020. La castration des porcelets a été également arrêtée fin 2023 pour les viandes issues de la Filière et destinées aux produits de charcuterie de porc à marque U vendus en libre-service ; les premiers produits seront commercialisés début 2024.

- En 2023, la démarche Bien-être animal a été mise en place sur la filière **Canard**.
- Depuis juin 2022, U Enseigne ne propose plus de viande de cheval d'importation du continent Américain (Canada et Amérique du Sud) dans son référencement, tant national que régional.
- Au sein de l'AEBEA, U Enseigne participe à la construction collective des critères d'évaluation du niveau de bien-être animal sur le porc.
- Dans le cadre de son groupe de travail Bien-être animal propre, U Enseigne accompagne ses équipes internes et s'assure que les éléments de sa politique sont intégrés dans les actions en cours et à venir. Avec le concours d'un éthologue, les équipes Produits des filières laitières ont approfondi les conditions de bien-être animal et les moyens de maîtrise en élevage laitier.

RÉSULTATS & INDICATEURS**55%**

des volumes d'œufs-ingrédients utilisés dans les Produits U sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025**79%**

des volumes d'œufs de marques nationales vendus sont issus d'élevages hors cage

Objectif : 100% en 2025**30%**

de nos références contenant du poulet sont conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment

Objectif : 100% en 2026**28 contrats**

de progrès BEA engagés avec l'amont agricole

+2 vs 2022**282 Produits U**

avec cahier des charges Bien-être animal

+4% vs 2022

3.2

Enjeux sociaux

3.2.1. S'engager contre l'exclusion

3.2.2. Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions

3.2.3. Améliorer la qualité de vie au travail

U LOG et la Coopérative U Enseigne souhaitent entretenir un dialogue social actif et constructif avec leurs salariés et leurs représentants.

Depuis leur création, U LOG (2016) et la Coopérative U Enseigne (2017) négocient et enrichissent leur contrat social respectif avec les organisations syndicales représentatives. Les accords collectifs initiaux se déploient et entrent au fur et à mesure en phase de renouvellement, de nouvelles thématiques sont abordées.

De nouveaux mandats ont été mis en place en 2023 suite aux élections professionnelles dans la Coopérative U Enseigne en décembre 2022. Des sessions de formation ont été proposées aux élus, notamment sur les sujets de santé, sécurité et conditions de travail, ainsi qu'à leurs managers, aux Responsables RH des sites et aux présidents de CSEE (Comité Social et Économique d'Etablissement). La Coopérative U Enseigne prévoit des entretiens de début et de fin de mandat entre le collaborateur élu et son manager afin de prendre en compte sa mission électorale dans l'exercice de sa fonction, d'apprécier les besoins éventuels d'accompagnement en formation du salarié dans ses fonctions syndicales et, en fin de mandat, il permet de recenser les compétences acquises au cours du mandat et de préciser les modalités de valorisation de l'expérience acquise.

Au-delà de la négociation collective, U LOG et la Coopérative U Enseigne activent de multiples dispositifs de consultation et d'échanges avec leurs salariés.

Ainsi, depuis 2020, la Coopérative U Enseigne a mis en place une consultation régulière de l'ensemble de ses collaborateurs, le baromètre « Qu'en dis-tu ? ». Cette enquête annuelle donne l'opportunité aux collaborateurs de faire part de leur niveau de satisfaction et de leurs attentes, de leurs préoccupations et souhaits ; elle permet en retour à l'entreprise d'engager des plans d'actions et de renforcer son projet collectif. Une nouvelle consultation a été menée début 2023 et a recueilli 88% de taux de participation (vs 81% en 2022). U LOG, pour sa part, mène depuis l'été 2021 son

projet d'entreprise « PROPULS' », construit avec ses salariés autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble. Des groupes de travail et des comités de pilotage animent ce projet au plus près des équipes, tant au siège que sur les sites logistiques.

Outre les échanges menés dans le cadre de ces projets, des groupes de travail ad hoc et des temps d'écoute des managers et collaborateurs contribuent à nourrir et maintenir un dialogue de qualité. C'est le cas par exemple des commissions ouvertes dans le cadre de l'accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers (GEPPMM), des échanges menés dans le cadre du projet managérial des sites de la Coopérative U Enseigne, des commissions du CSEC/CSEE et notamment des commissions SSCT (Santé Sécurité et Conditions de Travail) activées par U LOG sur tous ses sites gérés en propre, et au-delà des seuls sites soumis réglementairement, ou des groupes de travail sur la Santé Qualité de Vie au Travail animés dans les sites logistiques.

U Enseigne est attentive à accompagner ses collaborateurs dans les changements, notamment organisationnels et managériaux. Dans le cadre de l'accord GEPPMM de la Coopérative U Enseigne, des dispositifs d'accompagnement personnalisés et à la carte sont ainsi proposés aux collaborateurs dont les métiers sont amenés à se transformer fortement. U LOG accompagne également ses collaborateurs et managers dans l'évolution de leurs métiers (nouvelles technologies, polyvalence, management de proximité...), notamment en agissant conjointement avec les équipes d'exploitation, au plus proche de l'opérationnel de chaque site.

Pour prendre en compte le contexte d'inflation qui a pesé sur l'économie française en 2022-2023, des mesures salariales de soutien au pouvoir d'achat des salariés ont été mises

en œuvre dès 2022, tant au sein de U LOG que de la Coopérative U Enseigne. Cette volonté de soutien a été pérennisée en 2023, avec des mesures spécifiques à chaque entité (revalorisation de la prime de transport...).

Au cœur de la négociation et du dialogue social, U Enseigne privilégie la transparence avec, chaque année, un partage des données sociales avec les représentants du personnel et un partage des performances et des projets de l'entreprise avec les collaborateurs.

Sur l'ensemble du périmètre de la déclaration de performance extra financière, cette dynamique sociale se traduit en 2023 par :

RÉSULTATS & INDICATEURS

558

réunions paritaires menées avec les organisations syndicales et représentants du personnel

18

accords signés

74%

de participation aux élections professionnelles tenues au sein de U LOG

Nota. UEP. (8 collaborateurs) bénéficie, par Décision Unilatérale (DUE), des mêmes dispositifs et avantages négociés au sein des sites de la Coopérative U Enseigne.

3.2.1. S'ENGAGER CONTRE L'EXCLUSION

Avec la Coopérative U Enseigne et ses filiales, l'ensemble U Enseigne réunit plus de 8300 collaborateurs (dont 70% en logistique) répartis sur une trentaine de sites en France. Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale est source de richesse et de performance pour l'entreprise.

Afin de répondre au risque d'affaiblissement du collectif, U Enseigne veille à la cohésion et à l'inclusion de tous, et prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs. Des accords d'entreprise spécifiques viennent adapter les dispositions légales et conventionnelles au contexte de U LOG ou de la Coopérative U Enseigne.

Nos engagements pour la diversité et l'inclusion se déclinent sur 4 grands objectifs :

- 1. Lutter contre la discrimination à l'embauche**
- 2. Intégrer les jeunes**
- 3. Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes**
- 4. Accueillir le handicap**

Lutter contre la discrimination à l'embauche

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne est particulièrement active en matière de recrutement (voir le chapitre Attirer les talents p.52). Dans ses processus de recrutement, elle veille à respecter les principes de non-discrimination posés par le cadre légal.

Depuis 2017, une formation spécifique est proposée aux collaborateurs RH et managers chargés de recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans le processus de recrutement. Ce module fait également partie du parcours de formation « nouveau manager » des sites de la Coopérative U Enseigne et est plus largement accessible à l'ensemble des managers en poste. Notre objectif est de former sur ce thème l'ensemble des nouveaux chargés de recrutement RH dans l'année suivant leur entrée dans la société.

La Coopérative U Enseigne a établi une Charte de recrutement des Ressources Humaines qui formalise les principes déontologiques et méthodologiques que les acteurs du recrutement, tant internes que externes, s'engagent à respecter. U LOG a également déployé une Charte emploi et intégration qui reprend les grands principes de recrutement auprès des personnes concernées.

Parce que l'enseigne U est intimement ancrée dans les territoires, U Enseigne est particulièrement attentive à sa responsabilité sociale et territoriale et à sa contribution à la cohésion sociale. Sur chacun de ses sites, U Enseigne dialogue avec ses écosystèmes locaux pour aider à une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de son secteur d'activité et des métiers, faciliter l'accès à l'emploi et permettre en particulier aux jeunes de découvrir la diversité des métiers offerts par le Groupement.

Grâce aux rencontres, forums ou job datings auxquels ils participent localement, les sites de la Coopérative U Enseigne et de U LOG vont à la rencontre des candidats dans toute leur diversité et leur permettent d'envisager leur orientation professionnelle en découvrant notre secteur d'activité et les opportunités ouvertes dans nos métiers.

Dans sa communication de marque Employeur, U Enseigne s'attache à témoigner de ses valeurs humaines et de sa diversité.

ACTIONS MENÉES EN 2023

U Enseigne a poursuivi son programme de formation des collaborateurs RH et managers.

RÉSULTATS & INDICATEURS

50%

des nouveaux* chargés de recrutement RH formés à la non discrimination à l'embauche dans l'année suivant leur entrée dans la société (*année de référence : 2022)

Intégrer les Jeunes

NOTRE POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux talents et s'enrichir de profils divers, U Enseigne est particulièrement attentive à l'insertion des jeunes et mène une politique volontariste de recrutement, d'accueil, de formation et de suivi des jeunes de moins de 30 ans, notamment via l'alternance, et en y associant ses salariés expérimentés pour les encadrer. Nous suivons notamment le déploiement de cette politique en faveur des jeunes via l'évolution de la part des moins de 30 ans dans nos recrutements annuels en CDI.

Via sa politique de marque Employeur, U Enseigne s'attache à faire connaître le Groupement U, son organisation, ses valeurs, ses engagements ainsi que l'éventail de ses métiers. Elle vise également à rendre visibles les opportunités d'emploi et de carrière offertes dans l'Enseigne, notamment auprès des jeunes candidats. De multiples moyens de communication sont activés pour les toucher plus spécifiquement : site Uemploi.com, éditoriaux, podcasts, vidéos sur les réseaux sociaux, publications d'offres sur les plateformes de recrutement, participation à des salons de recrutement et des forums des métiers, relations avec les écoles... Avec le témoignage de collaborateurs en poste à l'appui, ils nous permettent de présenter

concrètement l'entreprise et ses métiers.

L'accueil de jeunes en **formation en alternance** est un axe fort de la politique du Groupement, avec la perspective de former et recruter de nouveaux collaborateurs, mais aussi celle d'enrichir la dynamique et la diversité de l'entreprise. Des **partenariats école** sont mis en place pour recruter et acquérir de nouvelles compétences et répondre aux enjeux stratégiques de la coopérative, rendre visible la coopérative en participant aux forums et salons étudiants, avoir un éclairage sur les emplois émergents et prendre part à l'ajustement des contenus des modules et programmes de formation. Les alternants de la Coopérative U Enseigne et de U LOG bénéficient d'un processus d'accueil et de suivi qui leur est dédié (tuteur, entretiens formalisés, livret de suivi...). Ils sont accueillis chaque année lors d'un séminaire d'intégration ; réalisé au sein de chaque entreprise, celui-ci leur permet de mieux appréhender le Groupement, leur entreprise, sa culture et son organisation, et d'intégrer plus facilement la communauté des alternants de leur site. U LOG souhaite faire de l'alternance un fort levier de recrutement pour les années à venir et s'attache à accompagner, former, faire grandir ses jeunes, tout en les fidélisant à l'entreprise. Depuis 2022, U LOG

a notamment mis en place une « revue d'effectifs » spécifique aux alternants, permettant de faire émerger les potentiels et de repérer les mobilités, afin de conserver les talents.

Le Groupement U a créé en 2020 une offre de formations en alternance sur un an, en CAP (certificat d'aptitude professionnelle) et CQP (certificat de qualification professionnelle), destinée à former des professionnels des métiers de bouche (Boucherie, Boulangerie, Poissonnerie). Dans ce cadre, un Centre de Formation des Apprentis d'entreprise dédié (CFA) a été créé par U Enseigne. A l'issue de trois ans d'expérience, les Associés du Groupement ont choisi de privilégier la proximité de leurs CFA locaux et de recentrer le dispositif sur les CQP de branche, qui se sont avérés mieux répondre aux besoins de mobilité interne des collaborateurs en magasins.

Sur certains de ses sites, U LOG accueille également des actions locales du réseau des Ecoles de la 2^{ème} chance, qui proposent un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation. Compte tenu des types de métiers accessibles, ce dispositif peut également répondre aux besoins de recrutement des magasins.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Tout au long de l'année, U Enseigne s'attache à faire connaître de façon tangible sa promesse employeur et la grande diversité des métiers du Groupement, notamment auprès des jeunes candidats; via les réseaux sociaux professionnels, et sous des formats diversifiés (rédactionnel, podcast, vidéos ...), les collaborateurs sont invités à témoigner de leur expérience U, à illustrer leur quotidien dans l'Enseigne et à partager la passion de leur métier.
- La Coopérative U Enseigne a créé sa communauté de stagiaires et alternants, avec un premier programme de 2 jours dédiés pour faciliter leur intégration et encourager les partages d'expériences.
- La Coopérative U Enseigne a renforcé ses relations-écoles : un partenariat a été inauguré avec cinq grandes écoles de management et un programme d'Ambassadeurs Etudiants y a été déployé dans l'objectif de mieux faire connaître l'entreprise, ses métiers et les opportunités d'emploi aux futurs jeunes diplômés.
- U LOG facilite de longue date l'activité professionnelle des jeunes étudiants en proposant des contrats CDI à temps partiel particulièrement susceptibles de leur convenir. Ces contrats sont aussi pour eux une opportunité de découvrir concrètement nos activités logistiques et d'y poursuivre le cas échéant leur vie professionnelle. 93 CDI de ce type étaient ainsi actifs à fin 2023.

RÉSULTATS & INDICATEURS



Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes

NOTRE POLITIQUE

A fin 2023, U Enseigne compte 30% de collaboratrices et 70% de collaborateurs dont 62% de femmes et 38% d'hommes pour les sites de la Coopérative U Enseigne et 17% de femmes et 83% d'hommes pour U LOG.

U Enseigne considère que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité sont des facteurs d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique. Ils constituent des atouts pour l'entreprise, sa croissance et son dynamisme social.

A travers le respect du cadre légal et conventionnel, U Enseigne veille à la non-discrimination Femmes/Hommes qu'il s'agisse de recrutement, d'accès à une formation, de rémunération ou d'évolution de carrière.

Des **accords d'entreprises** définissent formellement nos engagements et les actions concrètes visant à concourir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à la lutte contre les discriminations.

Pour la Coopérative U Enseigne, un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2021 pour 4 ans oriente les actions dans cinq domaines : l'embauche ; la formation ; la promotion professionnelle; la rémunération effective; l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Les domaines relatifs aux conditions de travail et à la sécurité et à la santé au travail ont été intégrés à l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail signé en décembre 2021. Ces accords prévoient un ensemble de mesures de protection spécifiques telles qu'un entretien au retour du congé de maternité, le maintien de salaire à 100% au retour du congé de maternité/congé de paternité/ congé d'adoption, des possibilités d'aménagement d'horaires etc. U LOG, dans le cadre de son accord d'entreprise relatif à l'égalité

professionnelle renouvelé en mai 2021 pour 3 ans, s'efforce en particulier d'adapter l'organisation du temps de travail de la femme enceinte en accordant la possibilité de travailler en journée à toutes celles qui en font la demande, et ce jusqu'au démarrage de leur congé maternité. U LOG s'est également engagée à réduire d'une heure la journée de travail de ses collaboratrices enceintes et ce, dès le 4^{ème} mois de grossesse et sans perte de salaire.

Accompagner les collaborateurs dans leur rôle de parent ou futur parent est un axe fort de la politique de U Enseigne tant en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qu'en matière de qualité de vie au travail. En écho aux mesures consacrées à la **parentalité** figurant dans les accords d'entreprise, U Enseigne met à disposition de ses collaborateurs et collaboratrices des ressources pratiques pour les accompagner dans leurs démarches et leur vie quotidienne : guide pratique à l'intention des parents ou futurs parents, webinaires Parentalité, plateforme de services « U avec vous »...

Au-delà des domaines d'actions prévus par le Code du travail, deux mesures de protection spécifiques sont intégrées dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Coopérative U Enseigne : accompagner les victimes et sensibiliser l'entreprise aux violences conjugales/ intra familiales, et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Convaincu que l'entreprise peut être un lieu de prévention contre les violences à l'encontre des femmes, le Groupement s'est engagé sur ce thème dès 2019. La Coopérative U Enseigne a défini un plan de **prévention, lutte et accompagnement des collaboratrices ou collaborateurs victimes de violences intra-familiales** et elle a créé un dispositif innovant de prise en charge et de protection des victimes.

Ce dispositif extrêmement réactif ouvre des droits à l'accompagnement psychologique, juridique, administratif et social avec des outils simples et des solutions pratiques (mise à l'abri immédiate, relogement, aménagement de planning...). Ce dispositif est également accessible aux collaboratrices et collaborateurs des magasins. Il sera déployé au sein de U LOG dans le cadre de son accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle renouvelé en mai 2024 pour 3 ans. U LOG oriente ses collaborateurs rencontrant des difficultés d'ordre personnel vers des prestations de service social du travail accessibles à l'ensemble de ses salariés. Les équipes RH du Groupement ont été particulièrement formées à l'accompagnement des collaborateurs confrontés à ce type de violences.

Des référents en matière de **lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** sont désignés au sein des Comités Sociaux Economiques (CSE) ainsi que de la Coopérative U Enseigne et de U LOG, conformément au cadre légal. Au sein de U Enseigne, une procédure commune en cas de signalement a été établie avec les référents afin d'accompagner au mieux les salariés.

Le suivi des accords d'entreprise sur ces thèmes est effectué a minima une fois par an par les commissions sur l'Egalité professionnelle respectives de la Coopérative U Enseigne et de U LOG. Nous mesurons notamment la performance de notre politique à travers la note globale de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes obtenue par chacune des entreprises concernées de U Enseigne.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Déployée en février 2022, la plateforme « U avec vous » propose aux collaborateurs des services pratiques d'accompagnement dans de nombreuses situations de la vie quotidienne, aussi bien personnelle que professionnelle. Parentalité, handicap, aidants, vie pratique, la plateforme est un centre de ressources où trouver en toute confidentialité et gratuitement des conseils, solutions et soutien de conseillers experts pour faire face à des problématiques de vie souvent multifactorielles.
- A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes 2023, la plateforme de formation U learning a mis en avant le module « S'affirmer au féminin » dans le but de décrypter et contrer les stéréotypes.
- Soucieuse d'accompagner les femmes dans leur dynamique professionnelle, quel que soit leur échelon dans l'organisation, la Coopérative U Enseigne s'est engagée depuis 2022 dans un programme de développement du leadership dédié aux femmes. Une seconde promotion d'une vingtaine de collaboratrices a bénéficié de ce parcours en 2023.
- Le dispositif de prévention, lutte et accompagnement des collaborateurs victimes de violences intra-familiales est pleinement déployé dans les sites depuis 2021; une campagne de sensibilisation a été relancée dans le Groupement en 2023. L'objectif est d'élargir le champ d'assistance à d'autres situations de fragilité sociale rencontrées par nos collaborateurs (surendettement, mal logement...). Ce dispositif a été salué par le Prix du Care à la 2^{ème} édition du Grand Prix ANDRH 2023 et par le prix Coup de cœur des Victoires du Capital Humain. Il a également été partagé auprès des enseignes adhérentes à la Fédération du Commerce et de la Distribution et fera l'objet d'un guide de bonnes pratiques au niveau de la profession en 2024.
- Les 4 RRH récemment recrutés ont été formés sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le cadre de la formation à la Prévention des Risques Psychosociaux (RPS) réalisée en juin 2023.

> U LOG

U LOG est activement engagée dans la prévention du harcèlement au travail. Depuis 2020, une formation spécifique à l'identification et à la gestion de situations de harcèlement sexuel est déployée auprès des interlocuteurs référents de chaque site. La volonté est de créer un véritable binôme paritaire, composé du RRH et du référent harcèlement désigné par chaque CSE, sensibilisés et formés ensemble aux mêmes fondamentaux. Ainsi, en cas de suspicion de harcèlement, c'est en cohérence que les deux interlocuteurs traiteraient le sujet, en toute impartialité et équité.

RÉSULTATS & INDICATEURS

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes*

Coopérative U Enseigne
99/100
idem vs 2022

U LOG
89/100
idem vs 2022

*L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.

239
collaborateurs
ont bénéficié d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant

professionnelle des travailleurs. Il fixe notamment l'objectif de taux d'emploi à échéance de l'accord (4,25% à iso effectif au 31/12/2023), accorde des aménagements organisationnels et du temps de travail, inclut l'adaptation des postes de travail et prévoit la sensibilisation des RH et décisionnaires d'achat en matière de recours au Secteur du travail protégé et adapté. A fin 2023, ce premier accord nous a permis de progresser d'un taux d'emploi de 2,9% à 4,34% et de dépasser l'objectif fixé. Fort de la réussite de cette mobilisation, et avec la volonté de renforcer encore la politique d'inclusion en faveur des collaborateurs en situation de handicap, un nouvel accord relatif à l'emploi des travailleurs en situation de handicap a été négocié pour la période 2024-2026, avec un objectif de taux d'emploi porté à 6% à fin 2026.

Sous l'égide d'un référent Handicap national rattaché à la Direction des Ressources humaines de

la Coopérative U Enseigne, un interlocuteur RH référent est présent localement sur chaque site pour faciliter, accompagner et promouvoir le déploiement de cette politique, en collaboration avec des référents Handicap IRP locaux et des référents Inclusion Métier qui relaient également cette démarche au plus près des collaborateurs. Ensemble, ils constituent la communauté « Diversité et Inclusion », certifiée HandiManagement en 2022. U LOG dispose également d'un référent Handicap national qui agit en collaboration avec les Responsables Ressources Humaines de sites également référents Handicap au niveau de leur site. Ils favorisent la mise en relation des salariés avec les services spécialisés (Agefiph, Cap emploi, réseau des assistants sociaux du travail...). Compte tenu des facteurs de pénibilité liés à certains de ses

métiers, U LOG se mobilise avant tout sur la protection de la santé de ses collaborateurs et la prévention en matière de santé-sécurité au travail (voir page 61).

La Coopérative U Enseigne s'associe à de nombreux événements dans l'année pour sensibiliser ses collaborateurs : la SEEEPH, la semaine nationale QVT, la journée de l'autisme... Nous en profitons pour proposer à nos collaborateurs des activités sur sites pour lever les tabous et comprendre tous les types de handicaps.

Au-delà de l'emploi direct de salariés en situation de handicap, U Enseigne fait appel à des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou à des Entreprises Adaptées (EA) dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes.

Le déploiement de cette politique est suivi via le taux d'emploi de personnes handicapées.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Dans la perspective du renouvellement de son accord d'entreprise en 2024, la Coopérative U Enseigne a mené une consultation de l'ensemble de ses salariés afin d'évaluer et d'ajuster les actions et dispositifs en faveur du handicap mis en place depuis 2021. Environ 19,5 % de la population U Enseigne a répondu à cette enquête ; les résultats de cette consultation ont été partagés avec les élus et ont contribué à l'élaboration du nouvel accord.
 - Comme chaque année, la Coopérative U Enseigne s'est mobilisée lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH) en novembre 2023. Organisées par la communauté « Diversité et Inclusion », de nombreuses interventions et activités ont permis d'informer et de sensibiliser les collaborateurs : ateliers-découvertes avec mises en situation, formations e-learning, témoignages de salariés, quizz, présence de stands d'entreprises du secteur adapté... Lors de cet événement, l'entreprise a également accueilli 13 personnes en situation de handicap via le dispositif national DuoDay, qui leur permet de découvrir in situ les différents métiers de l'entreprise.
 - Tel que prévu dans le cadre de l'accord d'entreprise 2021-2023, la Coopérative U Enseigne a poursuivi la formation relative à lutte contre les discriminations dans le cadre du parcours des nouveaux managers et a démarré une formation renforcée sur le handicap vers plus de 500 managers sur la période 2022-2023. En outre, des modules de e-learning spécifiques sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs via la plateforme de formation à la carte U Talents.
 - La Coopérative U Enseigne s'engage sur le soutien aux entreprises du secteur adapté (ESAT ou EA). Un objectif de contrats responsables passés annuellement avec les entreprises du secteur adapté est intégré à l'accord sur l'intéressement collectif 2022-2024. A fin 2023, l'objectif a à nouveau été atteint avec 23 contrats responsables actifs.
 - La Coopérative U Enseigne mécène un de ses collaborateurs en vue de sa participation aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 dans la catégorie Tennis.
- > U LOG
- U LOG recourt également au secteur protégé pour certaines prestations (préparation de commandes, réparation de palettes, entretiens des espaces verts...) et est partenaire de longue date d'une quinzaine entreprises adaptées et ESAT.

RÉSULTATS & INDICATEURS

5,31%
taux d'emploi de personnes handicapées
+0,31 pt vs 2022

dont

4,34%
pour les sites de la
Coopérative U Enseigne
vs objectif 4,25% à fin 2023

5,69%
pour U LOG

370 salariés
en situation de handicap avec
Reconnaissance de la Qualité de
Travailleur Handicapé (RQTH)

Accueillir le Handicap

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne souhaite faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap sur quatre axes principaux :

- le recrutement et l'intégration
- l'accompagnement au quotidien dans leur évolution professionnelle avec des aménagements de poste et/ou de temps de travail
- la sensibilisation des collaborateurs au travers d'ateliers, de rencontres et de formations

- une collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs en situation de handicap. Mener une politique active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap est un engagement fort de la Coopérative U Enseigne. Les partenaires sociaux et la direction de la Coopérative U Enseigne ont signé un accord en faveur de l'embauche et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

pour la période 2021-2023. Il bénéficie aux collaborateurs en situation de handicap ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et aux collaborateurs « aidants familiaux » d'un proche reconnu handicapé. Il comprend des mesures concernant l'embauche, l'accueil et l'intégration, le maintien dans l'emploi, la formation, la communication et la sensibilisation de tous. Il encourage la collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté pour contribuer à l'insertion sociale et

3.2.2. PROMOUVOIR L'ASCENSEUR SOCIAL ET LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTIONS

L'environnement du Groupement est en mouvement constant sous l'effet des évolutions de la consommation, des recompositions de l'environnement concurrentiel, des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques..., et impose à U Enseigne d'anticiper et d'adapter ses moyens humains. Ces changements sont aussi bien un facteur d'attention qu'une source d'opportunités pour nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la qualité de notre commerce repose sur la qualité des relations humaines que nous saurons créer. Attirer les talents, développer et adapter les compétences, encourager la mobilité interne, fidéliser et pérenniser les savoir-faire sont autant de leviers pour répondre au risque de perte de vitalité du corps social de l'entreprise, pour faire face durablement aux changements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'entreprise et pour permettre à chaque collaborateur de construire son parcours professionnel.

Nos engagements se déclinent ainsi sur 3 objectifs :

1. Attirer les talents
2. Adapter et développer les compétences
3. Fidéliser les talents

► Attirer les talents

NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons attirer les meilleurs talents de nos territoires, tant dans nos structures U Enseigne que dans les magasins U. Parce que nous sommes pour un commerce à visage humain, l'humain est au cœur de notre promesse d'employeur. « Passionnés, engagés, professionnels et sympathiques », les femmes et les hommes U sont l'âme de notre Groupement ; ils incarnent notre vision d'un commerce autrement.

Nous voulons garantir à nos candidats que chez U, chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement.

Notre proposition de valeur Employeur s'articule autour de trois piliers :

- Nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- Fiers de notre marque, fiers d'être U
- Chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Notre politique de recrutement en est le reflet.

U Enseigne privilégie la mobilité interne qui est au cœur de sa promesse Employeur (voir les politiques « adapter et développer les compétences » et « fidéliser les talents » en pages suivantes). En complément à cette dynamique interne, pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre, U Enseigne anime sa marque Employeur de façon continue : pages Carrières sur les réseaux sociaux, site dédié

Uemploi.com, participation à des événements pour rencontrer des candidats. Ces moyens viennent à l'appui des actions menées au plus proche des territoires de chaque site et de la politique d'accueil des jeunes évoquées plus haut (voir page 48).

Pour accompagner la dynamique commerciale du réseau de magasins, U LOG est engagée depuis sa création dans une stratégie de modernisation continue de ses outils logistiques. Les investissements dans les infrastructures (internalisation des sites prestés, agrandissements d'entrepôts, développement d'une mécanisation raisonnée et ciblée...) s'accompagnent d'un plan massif de recrutements en CDI, avec la volonté de réduire le taux d'intérim. Ces objectifs de recrutement sont pris dans le cadre des accords collectifs. Ainsi près de 1400 collaborateurs en CDI ont intégré les effectifs U Logistique depuis 3 ans, dont plus de 470 en 2023. Pour autant, les fortes variations d'activité, notamment pendant la saison, nécessitent de faire appel à une main d'œuvre temporaire, particulièrement attractive pour les jeunes et étudiants.

Le site Uemploi.com donne accès en un lieu unique à l'ensemble des offres disponibles dans le Groupement. Opéré par U Enseigne, il donne aux candidats une vision complète de la vie et de la culture du Groupement et leur apporte un outil opérationnel pour

postuler aux offres publiées dans l'ensemble des métiers. Quelque 20 500 offres y ont été publiées en 2023.

Pour faire face aux besoins de recrutement du Groupement, U Enseigne est également active sur les réseaux sociaux et les principaux job-boards du marché : elle s'attache à y faire connaître l'éventail des métiers de l'enseigne et à y démontrer sa promesse de marque Employeur au travers d'éléments tangibles et de témoignages de collaborateurs du Groupement.

Elle met à disposition du Groupement (magasins, sites...) de nombreux supports de communication (affiches, panneaux, vidéos...) pour animer les campagnes Marque Employeur, aussi bien sur les réseaux sociaux que lors d'événements de recrutement organisés sur les sites. Afin de nourrir notre ambition d'être l'employeur local de référence, la Coopérative U Enseigne a également mis en place un guide de bonnes pratiques à destination des recruteurs en magasins : il leur fournit les outils nécessaires pour les aider à promouvoir nos valeurs et engagements et à faire de chacun de leur recrutement un succès.

L'évolution du nombre de recrutements en CDI au sein de U Enseigne est un des marqueurs de l'attractivité de notre entreprise.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Pour promouvoir l'attractivité de nos métiers et attirer les talents, U Enseigne entretient la visibilité de notre marque Employeur et enrichit en permanence ses rendez-vous éditoriaux, notamment via les pages Carrières accessibles sur les grandes plateformes de recrutement et les réseaux sociaux.

Au total, sur les réseaux sociaux professionnels, la communauté du Groupement U réunit plus de 90 000 abonnés, en croissance régulière et avec un taux d'engagement important sur le secteur de la grande distribution alimentaire.

- Pour accompagner son plan de recrutement, U LOG mobilise les Responsables RH, managers et collaborateurs opérationnels de chaque site dans la prise en main de leur plan de recrutement et d'accueil des candidats. En s'appuyant sur des outils et bonnes pratiques communes (charte emploi et intégration, kit salon, supports de communication...), chaque site est ainsi engagé à adapter son plan d'actions à son activité et à son bassin d'emploi, avec l'objectif que chaque manager soit pleinement acteur du recrutement de son équipe.

RÉSULTATS & INDICATEURS

679
Recrutements
CDI
+5% vs 2022

dont 471 pour U LOG

► Adapter et développer les compétences

NOTRE POLITIQUE

Convaincue que la performance sociale permet une performance économique durable, U Enseigne a la volonté de favoriser l'employabilité et le développement professionnel de ses collaborateurs en les rendant acteurs de leur trajectoire, avec le soutien de leur manager et de leur DRH. La **promotion interne** reste un levier prioritaire de recrutement pour l'entreprise. Les accords relatifs à la Gestion Prévisionnelle des Compétences (GPEC) ou à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers (GEPPMM) respectivement établis par U LOG et par la Coopérative U Enseigne constituent le socle de cette politique.

La **GEPPMM (ex GPEC)**, permet d'anticiper les adaptations organisationnelles, structurelles et économiques de l'entreprise, afin d'assurer la bonne adéquation permanente des compétences et des emplois. Elle permet également d'accompagner les collaborateurs et de prendre en compte dans les trajectoires et les projets professionnels, les orientations stratégiques, les changements technologiques et les évolutions des métiers.

Ces accords prévoient des dispositifs d'accompagnement sur :

- le développement des compétences
- l'accompagnement des carrières
- le processus de mobilité interne
- l'accompagnement à la mobilité géographique
- les dispositifs de mobilité externe

Grâce à un management exercé en proximité tout au long de l'année, des entretiens professionnels annuels formalisés, les managers et les Responsables Ressources Humaines sont à l'écoute des souhaits de développement professionnel des collaborateurs et définissent avec eux leur plan d'actions de développement et leur projet professionnel en cohérence avec les besoins de l'entreprise. Des revues collaborateurs annuelles - complétées de comités Carrières pour la Coopérative U Enseigne - permettent à l'entreprise d'être plus proactive auprès de ses collaborateurs, tant pour améliorer leur employabilité et que pour les fidéliser en leur proposant des parcours professionnels adaptés. Ces dispositifs alimentent les **plans de développement des compétences annuel** construits par la Coopérative U Enseigne et par U LOG en alignement avec leurs axes stratégiques spécifiques.

Tous les collaborateurs disposent d'un compte personnel sur la

plateforme en ligne « **U Talents** », dans laquelle chacun peut gérer son projet professionnel, retrouver ses historiques d'entretiens et de formation, suivre ses objectifs tout au long de l'année, se former, faire connaître ses compétences et ses souhaits de mobilité. Pour faciliter la mobilité interne et permettre à chacun d'être acteur de sa carrière, la Coopérative U Enseigne a en outre mis en place en 2022 un job board interne, « **U Mobilité** ». Intégré à la plateforme de gestion des compétences « U Talents » pour les collaborateurs de la Coopérative U Enseigne, il permet de faire découvrir la diversité des métiers proposés sur tout le territoire.

Avec plus de 60% des agents de maîtrise et cadres qui sont issus de la promotion interne, particularité forte dans sa branche d'activité, U LOG s'attache à agir en « révélateur de talents ». Pour nourrir sa mobilité interne, U LOG a mis en place un dispositif original de « **viviers** » de collaborateurs volontaires. Ceux-ci peuvent être sollicités pour des missions ponctuelles au sein d'autres services de l'entreprise (remplacement de congés maternité ou d'arrêt maladie, renfort durant les périodes de congés...) et ainsi amorcer un projet de mobilité.

Les **managers sont des acteurs essentiels** du développement des compétences et de l'évolution de leurs collaborateurs. Pour instaurer une culture managériale commune et renforcer leurs compétences, des parcours de formation spécifiques leur sont adressés, tant au sein de la Coopérative U Enseigne que de U LOG, qu'il s'agisse d'accompagner la prise de fonction managériale ou de renforcer les pratiques des managers expérimentés.

Pour mettre en œuvre les plans de développement des compétences, U Enseigne enrichit régulièrement son catalogue et développe de **nouvelles modalités pédagogiques** qui permettent de mieux adapter les dispositifs de formation à leur objectif, de faciliter leur diffusion à un plus grand nombre et de développer une culture d'apprentissage tout au long de la vie professionnelle.

L'offre de formation de la Coopérative U Enseigne s'appuie ainsi sur une large combinaison d'outils pédagogiques : sessions hybrides animées en présentiel et en distanciel, e-learning, classes virtuelles, ateliers de co-développement en ligne, modules d'autoformation « U Learning » en libre-accès en ligne...

U LOG enrichit également depuis 2020 son offre de formation en e-learning, notamment à destination des employés logistiques, avec des formats courts, aux modalités pédagogiques variées (vidéos, exercices ludiques, animations graphiques, quizz...), complémentaires aux formations en présentiel.

Adaptées à l'évolution des pratiques sociétales, ces nouvelles modalités répondent ainsi à de multiples objectifs : meilleure diffusion et enrichissement de l'offre de formation, renforcement de l'autonomie des collaborateurs dans le choix et l'accès à la formation, rapidité et facilité de déploiement, limitation des déplacements... Plus flexibles, ces nouvelles modalités de formation permettent de toucher

un nombre de collaborateurs plus important.

Accompagner le changement lié aux évolutions de nos organisations et de nos métiers est un axe constant de nos plans de développement des compétences.

Depuis la création de la Coopérative U Enseigne en 2017, une attention particulière est portée aux postes en évolution nécessitant la mise en œuvre de dispositifs spécifiques en matière de formation professionnelle, de mobilité, de reconversion et de gestion de carrière. Dans le cadre de l'accord GEPPMM de la Coopérative U Enseigne, chaque collaborateur dont l'emploi est qualifié «en évolution» dans le cadre des chantiers de réorganisation ou «en déclin» bénéficiera, en complément des dispositifs proposés à l'ensemble des collaborateurs, de dispositifs spécifiques afin de l'aider dans la réflexion et la construction de son projet professionnel.

Pour U LOG, un des enjeux de la gestion des emplois et des compétences est de protéger la santé des salariés grâce à l'adaptation du travail notamment via :

- la polyvalence des tâches, qui permet d'apporter de la diversité et de l'intérêt dans le travail, tout en luttant contre la pénibilité et en développant l'employabilité des salariés employés logistiques;
- une mécanisation ciblée et raisonnée des activités qui permet de lutter contre la pénibilité et d'en limiter les effets. Activement engagée dans la modernisation de l'exploitation de ses entrepôts, U LOG veille à accompagner l'évolution des compétences en lien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies.

Enfin, via sa **structure de formation interne Force U**, certifiée Qualiopi depuis 2021, la Coopérative U Enseigne met son expertise pédagogique à disposition des Associés du Groupement et leur propose divers moyens pour accompagner le développement de leurs

compétences et celles de leurs collaborateurs.

Elle conçoit et propose un catalogue de formations internes adaptées aux différents métiers exercés en magasin et aux pratiques propres à l'environnement U, qu'il s'agisse d'accueillir de nouveaux collaborateurs ou de renforcer les acquis de l'expérience, d'actualiser ou développer de meilleures pratiques. Une plateforme en ligne permet aux Associés de gérer leurs actions de formation locales, d'inscrire leurs collaborateurs aux formations U dans leur région et d'accéder à l'offre de e-learning dédiée aux magasins.

Grâce à des cycles de formation spécifiques ouvrant le cas échéant sur des certifications, elle accompagne également les futurs Associés U dans leur prise de fonction, qu'il s'agisse d'enfants d'Associés, de directeurs de magasins U parrainés, d'anciens collaborateurs U Enseigne, aussi bien que d'entrepreneurs venus de l'extérieur du Groupement. Cette « Université des Associés » s'enrichit depuis 2022 d'une offre de webinaires, de séminaires et rencontres autour de sujets stratégiques pour l'Enseigne.

U Enseigne évalue chaque année la performance de sa politique au regard de l'évolution de la part de sa masse salariale affectée à la formation continue.

RÉSULTATS & INDICATEURS

3%

de la masse salariale affectés à la formation continue

+0,5 pt vs 2022

83%

de l'effectif CDI a bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Un nouvel accord relatif à la GEPPMM a été signé en mars 2023. Il renforce les moyens alloués pour favoriser la concrétisation des souhaits de mobilité et privilégier le recours aux compétences internes. Il prévoit également des mesures spécifiques d'accompagnement des salariés impactés par le programme de Transformation qui vise à remédier à l'obsolescence de grands pans de notre système d'information, ainsi que des dispositifs d'accompagnement ciblés à destination des collaborateurs dont le métier est qualifié «en déclin».
- La digitalisation des processus Ressources Humaines a été poursuivie pour un suivi simplifié et fiabilisé de la gestion des carrières, tant pour les équipes RH que pour les collaborateurs et managers utilisateurs. De nouvelles fonctionnalités ont été apportées (refonte des entretiens professionnels, digitalisation d'entretiens spécifiques tels que ceux liés au retour d'absence longue durée ou au départ d'un collaborateur, workflow de gestion des rémunérations...) et des contenus enrichis (guides pratiques, tutoriels). L'ensemble des libellés emplois et des emplois-repères ont été revus, normés et mis en cohérence afin de fiabiliser la cartographie des emplois et de faciliter la mise en œuvre des parcours professionnels au sein de l'entreprise.
- La Coopérative U Enseigne déploie son programme de formation « Manager PEPS », avec l'objectif de former l'ensemble des managers d'ici fin 2025.
- Depuis 2022, la Coopérative U Enseigne anime et enrichit sa plateforme « U Learning » qui offre aux collaborateurs, en libre accès, un ensemble de contenus et de parcours de formation en ligne adaptés aux envies de développement et au rythme de chacun. Plus de 300 thématiques sont proposées - efficacité professionnelle (management, organisation du temps...), développement personnel (intelligence émotionnelle, diversité et inclusion...), culture générale (développement durable, créativité et innovation...) - avec des modalités pédagogiques variées : e-learning, podcasts, défis entre collègues, animations ludiques, parcours de révision des acquis... En 2023, l'accès à l'ensemble du catalogue « U Learning » été étendu à trois proches au choix des collaborateurs. 1800 connexions de collaborateurs ont été enregistrées en 2023 et plus de 200 comptes ont été créés sur l'extension « Friends & Family ».
- 7 nouveaux cycles de formation de futurs Associés U ont été ouverts ; ils réunissent 73 stagiaires avec parmi eux, 2 collaborateurs de U Enseigne. En effet, pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U Enseigne, avec le concours

d'Associés déjà installés, accompagne de longue date ses collaborateurs qui souhaitent s'investir dans l'entrepreneuriat en point de vente U.

- L'offre de formation à destination des points de vente U a été restructurée pour mieux répondre aux besoins des Associés, pour un déploiement à partir de début 2024. Des e-learning sont venus compléter le catalogue de formation point de vente, notamment pour faciliter l'intégration rapide de nouveaux collaborateurs Employés Libre-Service. Dans le cadre de l'évolution de la position de la branche en 2023, une formation des tuteurs (contrats de professionnalisation) et maîtres d'apprentissage (contrats d'apprentissage) a été mise en place pour leur permettre d'accompagner leurs alternants dans le développement de leurs compétences.

> U LOG

- Pour améliorer la maîtrise de ses opérations, U LOG s'est engagée dans une stratégie d'internalisation des prestations de maintenance de l'ensemble de ses installations mécanisées. Déployée progressivement d'ici 2028, cette politique permet d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles aux collaborateurs U LOG, notamment dans un contexte d'allongement des carrières. Une Semaine de la maintenance a été organisée sur chacun des sites afin de mieux faire connaître ces métiers et informer sur les parcours personnalisés de formation proposés.
- Afin d'accompagner la montée en compétences de ses employés en entrepôts, U LOG poursuit le déploiement de sa formation maison Défi Log, inscrite au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs : autour d'une mise en jeu de l'exploitation d'un site logistique, animée par des managers-formateurs occasionnels internes, elle vise à une meilleure compréhension des process et des interactions entre les différentes activités de l'entrepôt et à un partage des connaissances métier.
- Initiée dans le cadre du projet d'entreprise « PROPULS' », la formation UL'Team est déployée depuis octobre 2022 auprès de l'ensemble des managers U LOG (entrepôts et fonctions supports). Ciblée sur le partage d'une culture managériale commune et sur le développement humain, cette formation est conçue et animée en interne comme la précédente formation Cap'Ten, afin d'être au plus proche des réalités du terrain.
- U LOG enrichit et renouvelle son offre de formation en e-learning, avec des formats plus flexibles et plus courts en complément de ses formations présentielles sur des thèmes tels que la prévention, la sécurité, les métiers, la santé, le management... Chaque site est équipé d'une salle de e-learning.

Fidéliser les talents

NOTRE POLITIQUE

En tant qu'employeur, le Groupement U revendique trois ancrages majeurs, que nous entendons incarner auprès de nos collaborateurs et futurs collaborateurs et autour desquels se rassemble la communauté de nos salariés :

- nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U
- chez U, la quête de progression se vit au quotidien

L'attention portée à la diversité et à l'inclusion, la bonne intégration des nouveaux collaborateurs, le développement continu des compétences, la promotion interne sont des leviers forts de la dynamique RH de U Enseigne. La qualité de vie au travail est également un facteur privilégié de fidélisation de nos collaborateurs.

Des parcours d'**intégration des nouveaux embauchés**, accompagnés d'outils opérationnels, permettent à l'entreprise et aux managers d'accueillir et suivre les nouveaux collaborateurs dans leurs premiers mois d'activité. Une attention particulière est portée à l'accueil des jeunes en alternance (voir Intégrer les Jeunes p.48). Les managers U LOG s'appuient sur un processus d'intégration détaillé assorti de fiches de transmission, d'un kit tuteur, d'un questionnaire « nouvel embauché » et de temps d'échanges réguliers entre le tuteur et le collaborateur. La Coopérative U Enseigne a également mis en place un parcours d'intégration pour ses nouveaux collaborateurs : processus de suivi à l'intention des managers, e-learning de

découverte du Groupement, séminaire d'approfondissement et d'intégration de 2 jours, animé par des formateurs internes et complété de visites en entrepôts et en magasins.

En complément des communications relayées par les managers, de nombreux **médias internes** facilitent la diffusion des actualités de l'Enseigne dans des formats variés (magazines, newsletters, affichages vidéos, webinaires, podcasts...) et contribuent à une meilleure connaissance de l'entreprise et de sa stratégie.

En matière de **développement des compétences** et de **mobilité interne**, les accords GEPPMM et GPEC respectivement en vigueur dans les sites de la Coopérative U Enseigne et au sein de U LOG prévoient pour tous les collaborateurs des entretiens formels réguliers qui sont autant d'opportunités d'échanges avec chacun sur ses besoins, souhaits et perspectives d'évolution professionnelle. U Enseigne souhaite que chacun puisse être acteur de son parcours professionnel et met progressivement en œuvre des moyens pour faciliter la connaissance des métiers de l'entreprise, l'accès à la formation, l'expression des souhaits de mobilité des collaborateurs, la diffusion des opportunités d'emploi et la candidature à un nouveau poste (voir Adapter et développer les compétences p.53).

Pour mieux répondre aux attentes de ses collaborateurs vis-à-vis de l'entreprise, U Enseigne met en place des **dispositifs de consultation** et prend appui sur son réseau de managers pour

mener le **dialogue** au plus près des équipes, lever les difficultés et mettre en place des plans d'actions. Ainsi, depuis 2020, la Coopérative U Enseigne consulte l'ensemble de ses salariés via une enquête récurrente anonyme, « Qu'en dis-tu ? », qui permet d'apprécier l'engagement des collaborateurs, de repérer leurs attentes et d'ouvrir la voie à la co-construction de plans d'actions entre chaque manager et son équipe. De même, pour nourrir son projet d'entreprise « PROPULS' » initié en 2021, U LOG s'est appuyée sur une vaste consultation de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et elle les associe à la construction et à l'animation de plans d'actions locaux ad hoc, au plus près des spécificités de chaque site.

Enfin, des **temps forts de l'Enseigne**, des actions collectives et des événements conviviaux réunissent les équipes tout au long de l'année, tant sur les sites de U LOG que dans ceux de la Coopérative U Enseigne : en renforçant la cohésion des équipes, ils facilitent l'intégration des nouveaux entrants, renforcent notre culture d'entreprise et concourent à fidéliser les collaborateurs.

Activer l'ensemble de ces leviers nous permet de fidéliser nos collaborateurs et de pérenniser les compétences nécessaires à l'entreprise. Le niveau et l'évolution du taux de turn-over des collaborateurs en CDI nous permettent d'apprécier la fidélité de nos collaborateurs.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Sur l'ensemble du périmètre de reporting, la promotion interne est restée dynamique : 554 collaboratrices et collaborateurs ont été promus dans une catégorie supérieure, en hausse de 13% vs 2022. L'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes est inférieur à 1 point.
- Depuis 2022, la Coopérative U Enseigne a engagé des efforts particuliers pour améliorer le turn-over des nouveaux embauchés au cours de leur 1^{ère} année dans l'entreprise. Pour installer un lien privilégié dès le recrutement, un nouveau dispositif digitalisé de recrutement puis de « pre-boarding » et de « on-boarding » des nouveaux collaborateurs a été mis en place; il vise à améliorer l'expérience du candidat et du nouveau collaborateur, à baliser formellement ses étapes d'intégration et il permet un suivi de bout en bout de son dossier RH. L'accord sur l'intéressement collectif de la Coopérative U Enseigne 2022-2024 intègre également un coefficient bonificateur lié au turn-over des nouveaux embauchés ayant moins de 12 mois d'ancienneté ; cet objectif a été atteint en 2022 et en 2023.
- L'enquête « Qu'en dis-tu ? » menée début 2023 auprès des collaborateurs de la Coopérative U Enseigne a recueilli une forte participation de plus de 88% des salariés, en hausse de 7 points par rapport à l'édition 2022. Les résultats collectés montrent une amélioration des scores sur l'ensemble des items évalués, notamment en matière de relations manager-managé sur lesquelles un important dispositif de formation-action « Manager PEPS » a été engagé (voir page 54-55). Les résultats ont été relayés au sein de chaque Direction et ont permis aux managers de proximité de travailler avec leurs équipes sur des leviers de progrès ad hoc. Cette enquête sera renouvelée début 2024.
- U LOG poursuit le déploiement de son projet d'entreprise « PROPULS' ». Au-delà de la mise en place d'incontournables communs, chaque site - entrepôts et services supports - anime son plan d'action pour répondre aux attentes de ses collaborateurs sur les six piliers du projet. Selon le contexte, diverses initiatives ont été menées telles que des visites de partage de bonnes pratiques inter-entrepôts, des visites sécurité, des « Vis ma vie » avec les chauffeurs-transporteurs pour mieux comprendre les irritants de chacun, des animations locales autour du « vivre ensemble », des actions de sensibilisation au handicap, aux addictions, à la nutrition, au sommeil... Un comité de pilotage consolide les plans d'actions sur chacun des six piliers du projet d'entreprise et valorise les bonnes pratiques.
- La Coopérative U Enseigne et U LOG se sont dotées d'un réseau social d'entreprise. Cet outil complète les dispositifs de communication interne et managériale de chacune des entités et permet plus particulièrement d'animer et d'informer des communautés locales au plus près de l'actualité de leur site.
- Des animations et événements organisés tout au long de l'année font vivre notre culture d'entreprise et nourrissent notre collectif :
 - > Pour la Coopérative U Enseigne, citons par exemple :
 - la réunion de tous les collaborateurs à l'occasion des vœux 2023, qui donne lieu à des échanges avec la Direction autour de l'actualité et de la stratégie du Groupement.
 - l'organisation de semaines thématiques, avec ateliers pédagogiques, prises de paroles d'experts, challenges (semaine du handicap, semaine de l'Environnement et de la Qualité de Vie au Travail).
 - défis sportifs et bien-être animés via le programme d'entreprise U Heroes, une application dédiée à des challenges en équipes ou individuels et à des ateliers bien-être qui permettent aux collaborateurs de se mobiliser par le sport tout au long de l'année autour de causes sociétales (« Octobre rose » au bénéfice de la prévention du cancer du sein, « Movember » pour la lutte contre les cancers de la prostate et des testicules, « H-GAMES » en faveur du handisport...) ou autour du bien-être (ateliers et challenge, bonnes pratiques nutritionnelles & activité physique...).
 - la participation à des événements locaux et soutien d'événements caritatifs (Marathon de Nantes, courses la Rochambelle, La Montpellier Reine, Les mulhousiennes, Course des Héros Paris et Nantes...), Journée mondiale contre le cancer avec l'Institut du Cancer de Montpellier, opération Octobre rose, Journée Internationale des droits des Femmes, ...
 - l'organisation d'un barbecue d'été sur chaque site, d'animations festives de fin d'année, d'une journée portes-ouvertes festive pour les enfants des collaborateurs...
 - > Des moments conviviaux ont été également organisés sur les sites de U LOG et contribuent à la vie collective des sites : anniversaires portes-ouvertes des sites de Rumilly, Mulhouse et Fontenay le Comte, participation en équipes à des courses locales, concours, animations de fin d'année, venues de Food Trucks, petit-déjeuners...

RÉSULTATS & INDICATEURS

7,9%
de turn-over CDI
+0,1 pt vs 2022

8 074
salariés CDI*
au 31/12/2023
+1,5% vs 2022

*hors CDI à temps partiel Etudiants

374 contrats
CDD et Interims
transformés en CDI

94%
des CDI recrutés dans l'année ont choisi
de rester chez U Enseigne

554
collaboratrices
et collaborateurs
promus dans une catégorie supérieure

3.2.3. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail est gage d'épanouissement et de stabilité des collaborateurs dans l'entreprise. A ce titre, c'est un enjeu important en matière de recrutement et de fidélisation de nos collaborateurs. C'est aussi un levier de prévention des risques en matière de santé et sécurité des collaborateurs. Pour répondre au risque de détérioration des conditions de travail, U Enseigne déploie une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail.

NOTRE POLITIQUE

Pour U Enseigne, le bien-être des salariés et la performance économique et sociale sont indissociables : le travail doit offrir la possibilité à chacun de se réaliser et de participer à la réussite collective, dans des conditions de travail qui lui conviennent. La notion de qualité de vie au travail renvoie à des composantes multiples permettant de concilier les modalités de l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance collective de l'entreprise.

La politique Qualité de Vie au Travail menée par U Enseigne s'articule autour de 3 objectifs :

- Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante au regard des évolutions de U Enseigne
- Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail, avec une attention toute particulière à la prévention des risques et à la réduction de la pénibilité dans nos métiers logistiques

U Enseigne prend appui sur le cadre légal et la négociation collective pour mettre en œuvre sa politique en la matière.

Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante

La Coopérative U Enseigne met en œuvre depuis juillet 2019 un accord collectif portant sur la durée du travail et l'aménagement du temps de travail; il a permis d'harmoniser les modalités du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Un accord similaire avait été signé en février 2017 au sein de U LOG. Pour la Coopérative U Enseigne, deux accords signés en 2019 complètent ces modalités, l'un concernant les temps de déplacement professionnels, l'autre relatif au télétravail (accord révisé par avenant en 2021). Cette nouvelle organisation du travail, partiellement à distance, est accessible à une grande majorité de fonctions des sites ; elle répond à la volonté de renforcer la qualité de vie au travail et par voie de conséquence les performances individuelles et collectives. U LOG a également conclu en 2021 un accord relatif au télétravail pour les activités et fonctions compatibles avec sa pratique.

Dans des perspectives plus spécifiques, d'autres accords collectifs peuvent inclure des dispositions relatives à l'organisation du travail,

par exemple vis-à-vis des collaborateurs en situation de handicap, des salariés en fin de carrière, des situations de parentalité, etc.

Au-delà des instances légales, U Enseigne associe ses salariés aux réflexions menées sur l'amélioration de l'organisation du travail et plus largement les implique dans la construction de projets d'entreprises porteurs de sens au travail, d'engagement et d'attractivité pour l'avenir.

Ainsi, via l'enquête « Qu'en dis-tu ? » et les échanges qu'elle ouvre au sein des équipes et de l'entreprise, les collaborateurs de la Coopérative U Enseigne ont régulièrement l'opportunité depuis 2020 de s'exprimer sur leur sentiment de bien-être au travail et ses multiples composantes, et de construire avec leur manager des plans d'actions au plus près de leurs attentes. L'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une

valorisation du travail effectué sont ainsi régulièrement abordés.

Consultation et participation sont également la voie choisie par U LOG en 2021 pour construire son projet d'entreprise « PROPULS' » et l'animer dans chacun de ses sites. Initié par une vaste démarche participative d'amélioration de la qualité de vie au travail menée en 2021 et portant sur les conditions de travail, la conciliation vie privée/vie professionnelle, les relations interpersonnelles, la santé et l'hygiène, l'organisation du travail, le projet « PROPULS' » se décline plus largement autour de six piliers : la promotion interne, les engagements managériaux, la formation, l'animation d'équipe, les conditions de travail, le vivre ensemble.

Plus spécifiquement, des consultations sont menées par U LOG lors de la mécanisation d'un site logistique et des Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail ont été mises en place sur l'ensemble des sites gérés en propre. L'évolution du taux d'absentéisme est un des indicateurs de suivi de cette politique.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Eclairée par les résultats du baromètre social « Qu'en dis-tu ? », la Coopérative U Enseigne s'est engagée depuis 2020 dans un projet managérial visant à mettre en place une culture managériale plus participative, projet dont les moyens sont fixés dans l'accord QVCT signé en 2021, au titre des mesures en lien avec l'exercice de la vie professionnelle. Elle s'appuie sur une communauté d'une centaine de managers ambassadeurs pour construire et diffuser un management basé sur la délégation, la responsabilité, dans l'écoute et la bienveillance mutuelles. Des rituels managériaux individuels et collectifs de nature à favoriser les échanges et partager régulièrement des retours ont ainsi été systématisés. Ils permettent également de partager la feuille de route de l'entreprise et du service avec les équipes. La révision du parcours de formation manager et la formalisation d'une boîte à outils de bonnes pratiques à l'intention de tous les encadrants sont venues consolider ce dispositif en 2023.
- La direction des Ressources Humaines anime tout au long de l'année un plan de communication interne qui permet à chacun d'enrichir sa connaissance de l'entreprise et de renforcer la communauté des collaborateurs sur l'ensemble du territoire. Webinaires, podcasts, journaux vidéo, réunions et événements interactifs en ligne, partages d'actualités sur l'intranet et sur la communauté en ligne marquent les temps forts des sites et du Groupement, et facilitent la diffusion des informations. Des ateliers de formation aux outils collaboratifs en ligne sont organisés pour faciliter l'organisation du travail de chacun.
- Pour améliorer la performance opérationnelle mais aussi le bien-être de chacun, la Coopérative U Enseigne rénove régulièrement ses sites et leurs équipements. L'établissement Sud a procédé à la construction d'un nouvel immeuble qui a permis, en avril 2023, de passer sur une organisation en flex-office et de réunir ses équipes dans un espace moderne, fonctionnel et disposant d'espaces de convivialité. Une rénovation du site de Nord-Ouest est également prévue en 2024, ainsi qu'un réaménagement majeur du site de Rungis. Ces travaux permettent de moderniser et restructurer les locaux entre espaces de travail, espaces collaboratifs et espaces de convivialité, et de les enrichir d'équipements serviciels. Ils permettent également de déployer le travail en flex-office et de répondre à l'évolution des modes de travail agiles et hybrides. Ces rénovations sont également l'opportunité d'améliorer la performance environnementale des bâtiments.

> U LOG

- Confrontée à la persistance d'un fort niveau d'absentéisme malgré les efforts réalisés dans l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la pénibilité (voir plus loin), U LOG, dans le cadre de son projet d'entreprise « PROPULS' », a consulté en 2021 ses salariés sur leur rapport au travail. Les résultats nationaux de cette enquête sur la Santé Qualité de Vie au Travail et Engagement (SQVTE) et les priorités d'actions dégagées ont été présentés aux salariés début 2022, puis ont fait l'objet d'une restitution, site par site, afin d'affiner le diagnostic et de construire des plans d'actions en associant les salariés à la résolution des difficultés qu'ils rencontrent. Depuis, un comité de pilotage SQVTE national associe des représentants de la Direction, des représentants opérationnels des sites et des membres de la CSSCTC (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail Centrale). Il a permis de cibler les plans d'actions et de définir une méthode de travail cohérente ; il s'assure de la bonne articulation entre les orientations nationales et locales, et facilite le partage de bonnes pratiques entre sites. Outre la prévention, U LOG a remobilisé ses équipes sur l'absentéisme, travaillé avec des organismes partenaires pour faciliter le retour à l'emploi et a systématisé les entretiens de ré-accueil des collaborateurs au retour sur leur site. Pour accompagner cette mobilisation sur la réduction de l'absentéisme, des groupes de travail réunissant fonctions RH et Exploitation sont mis en place sur chaque site ; ils visent à agir au plus près du contexte de chaque site et à faciliter l'émulation et le partage de bonnes pratiques. L'accord d'intéressement collectif couvrant la période 2022-2024 intègre un bonus supplémentaire visant à ramener le taux d'absentéisme moyen dans les standards du secteur ; 4 sites ont obtenu ce bonus au titre de 2023.
- Plus largement, le projet d'entreprise « PROPULS' » se déploie dans l'ensemble des sites, avec la mise en place de groupes de travail thématiques sur chacun des sites. Le comité de pilotage national permet également de centraliser et partager les initiatives locales. Le magazine interne Log&Vous rend régulièrement compte de cette dynamique et des actions menées localement.

RÉSULTATS & INDICATEURS

9,9%

Taux d'absentéisme
vs 10,7% en 2022

dont U LOG 11,4%
vs 12,1% en 2022

et autres U Enseigne (Sites, UEP, Info.U) 5,7%
vs 6,5% en 2022



3%

de salariés employés à temps partiel
stable vs 2022

Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Des accords collectifs portant sur les horaires variables sont en vigueur, tant pour U LOG que pour la Coopérative U Enseigne. Pour cette dernière, l'accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail entré en application en 2019 a notamment étendu la mise en œuvre d'horaires variables pour les collaborateurs Employés et Agents de Maîtrise de tous les sites de la Coopérative U Enseigne, ainsi que le bénéfice de jours RTT au prorata pour les collaborateurs à temps partiel. Il crée également un droit d'absence pour soigner un proche et étend à tous les collaborateurs des sites de la Coopérative U Enseigne l'autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire, selon les conditions en vigueur, et le bénéfice d'un Compte Epargne Temps.

Pour la Coopérative U Enseigne, l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) conclu en 2021 comporte des mesures relatives à l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les salariés ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité entre le lieu de résidence habituelle et le lieu de travail. Une charte spécifique concernant le droit à la déconnexion et les bonnes pratiques des outils numériques est diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Comme évoqué plus haut (cf. Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante), U LOG a ouvert depuis 2021 un plan d'actions portant sur la qualité de vie au travail dans lequel sont notamment abordées les questions concernant la conciliation vie personnelle et vie professionnelle.

La Coopérative U Enseigne porte une grande attention à l'accompagnement des salariés tout au long de leur vie et met à leur disposition de nombreuses ressources pour les aider à faire face à des situations de vie qui peuvent affecter leur bien-être au travail. Citons par exemple les dispositifs d'accompagnement à la parentalité, les mesures en faveur du handicap, l'aménagement des fins de carrières ou le dispositif d'accompagnement dédié aux violences intra-familiales et aux incidents graves.

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) permettent également de convenir de mesures favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

L'évolution des demandes de congés parentaux réalisées dans l'année témoigne de l'attention de l'entreprise à l'égard de la parentalité.

ACTIONS MENÉES EN 2023

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- L'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) en vigueur prévoit diverses mesures facilitant la conciliation entre la vie privée et familiale et la vie professionnelle : rappel du cadre légal et des bonnes pratiques en matière de droit à la déconnexion, accompagnement à la parentalité, actions de communication et sensibilisation, en particulier en matière de prévention de certaines pathologies. Il a également présidé à la mise à disposition, pour tous les collaborateurs, d'une plateforme externalisée d'information en ligne, d'écoute et d'assistance téléphonique, « U avec vous », à laquelle les salariés peuvent s'adresser gratuitement et en toute confidentialité pour s'informer et être conseillés sur différents sujets et démarches du quotidien : situation familiale, logement, budget, surendettement, démarches administratives, parentalité, succession, santé, handicap, bien-être au travail... Les services offerts par cette plateforme font l'objet d'informations régulières auprès des collaborateurs.

- Dans la logique de proximité propre à l'enseigne, chaque site s'attache localement à faciliter la vie quotidienne de ses collaborateurs (services de conciergerie, livraison de commandes sur le lieu de travail par exemple). La Coopérative U Enseigne participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale, permettant localement aux partenaires sociaux de faciliter l'accès à tarif préférentiel à certains services du quotidien tels que des équipements sportifs de proximité, ou de l'aide aux devoirs.

> U LOG

- La consultation des salariés concernant l'amélioration de la qualité de vie au travail réalisée en 2021 a révélé des points forts en matière d'équilibre vie privée et vie professionnelle, notamment la bonne compatibilité générale des horaires de travail, et a mis en exergue des points de progrès concernant par exemple la complexité du travail, la gestion de la charge de travail et des contraintes de temps. Ces thématiques sont intégrées aux groupes de travail menés sur chacun des sites dans le cadre du dispositif SQVTE et, plus largement, du projet d'entreprise « PROPULS' ».

- Consciente que des difficultés d'ordre personnel peuvent affecter la sphère professionnelle, U LOG propose une prestation de service social du travail à l'ensemble de ses salariés afin de :

- répondre à la demande des collaborateurs confrontés à des situations sociales variées
- traiter des thématiques extérieures à la sphère professionnelle (famille, budget, logement)
- prendre en charge des dossiers administratifs « techniques » pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'expertise requise.

Des permanences physiques sur sites ou à distance sont assurées avec prise de rendez-vous, mais également des temps pour les assistant(e)s du service social du travail dédié(e)s aux démarches extérieures, suivi des dossiers et visites au domicile des salariés. Une aide financière peut être attribuée dans le cadre d'un fonds de solidarité (dossier étudié et motivé par les assistant(e)s du service social du travail, et validé par le service Ressources Humaines).

Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail

Conformément à la législation, U Enseigne est responsable de la sécurité et de la protection de la santé de chacun de ses collaborateurs. Chaque entité de U Enseigne conduit une démarche de prévention des risques professionnels adaptée à ses activités et à ses métiers.

S'agissant de la Coopérative U Enseigne, les mesures concernant la santé et sécurité au travail et la prévention des risques professionnels sont notamment intégrées à l'accord QVCT signé en 2021. Elles portent sur la prévention des risques psycho-sociaux (RPS), notamment dans le cadre des projets de réorganisation : formation et sensibilisation des managers, identification et formation d'un référent en matière de prévention des RPS parmi les membres des CSE des sites. Sont également concernées la prévention du risque routier des salariés itinérants et la prévention des risques de troubles musculo-squelettiques. Des actions de sensibilisation à la pratique d'activités physiques et sportives sont également menées auprès des collaborateurs. En collaboration avec leurs services d'infirmerie, les sites de la Coopérative U Enseigne mènent tout au long de l'année des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs.

Pour U LOG, les conditions de travail sont l'un des six piliers du projet d'entreprise « PROPULS' ». L'entreprise entend développer une logistique moderne et innovante, des environnements de travail adaptés, tout en préservant et impliquant les femmes et les hommes qui y travaillent. Comme évoqué précédemment, elle mène une démarche SQVT (Santé Qualité de Vie au Travail) dynamique, afin de trouver des solutions pour faire baisser le taux d'absentéisme et pérenniser son système de protection sociale.

La prévention de la pénibilité est une préoccupation constante

de U LOG. Celle-ci a la volonté de favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels en ayant à cœur de placer le collectif au centre de sa réflexion (polyvalence, développement de l'emploi...). Au terme d'un premier plan d'action 2020-2022, la direction de l'entreprise s'engage sur un nouveau plan d'action 2023-2025. Il porte sur les thèmes suivants :

- l'adaptation et l'aménagement du poste de travail,
- la réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité, l'amélioration des conditions de travail,
- le maintien en activité des salariés exposés aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité.

C'est dans cette perspective que l'entreprise développe la polyvalence des collaborateurs « employés logistiques », qui permet à chacun de diversifier son activité (stockage, préparation de commande...) et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail et qu'elle s'engage dans des programmes innovants tel que « TMS Pros Perspectiv Supply » aux côtés de la CARSAT et la CNAM depuis 2021, ou dans des dispositifs internes de sensibilisation, prévention et d'amélioration continue.

Dans le cadre de la création du Comité Social et Economique, U LOG a fait le choix, par voie d'accord, de conserver une instance dédiée avec la mise en place d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail sur chaque site géré en propre, dans l'intention de poursuivre les efforts déployés en matière de prévention, au plus près du terrain, en y associant les représentants du personnel.

Pour réduire la pénibilité et lutter contre les accidents, U LOG innove et investit régulièrement dans ses outils opérationnels : passage en installations mécanisées des produits les plus lourds dans les filières Epicerie,

Liquides, Droguerie-Parfumerie-Hygiène et Fruits et Légumes, réduction des pickings double niveau, équipement en engins préparateurs de commandes à fourches élevables, réduction du filmage manuel par l'achat de filmeuses mobiles automatiques, transpalettes électriques à conducteur accompagnant sécurisés, expérimentation de robots collaboratifs...

Enfin, fortement éprouvé par l'attentat au Super U de Trèbes en 2018, le Groupement s'est mobilisé pour faire face aux conséquences d'incidents graves, notamment en point de vente. U Enseigne a ainsi créé un dispositif innovant d'accompagnement tant des Associés que des collaborateurs du Groupement qui pourraient être confrontés à un événement traumatisant lié au travail (acte malveillant ou de terrorisme, accident grave ou décès). Déployé en lien avec les moyens privés et publics locaux ou nationaux concernés, et portant sur les dimensions administrative, juridique, médicale, psychologique et sociale, ce dispositif d'accompagnement et d'assistance post-incident vise à accompagner collectivement l'ensemble des collaborateurs dans un premier objectif de soins et ensuite dans celui d'une reprise de travail durable. Il a été déployé sur l'ensemble des magasins U dès 2019, puis étendu à la Coopérative U Enseigne et U LOG.

Le bon déroulement de cette politique est mesuré à travers l'évolution annuelle du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail.

RÉSULTATS & INDICATEURS

80 demandes

de congés parentaux réalisées

+43% vs 2022



ACTIONS MENÉES EN 2023

> Sites de la Coopérative U Enseigne

- Une semaine de l'EQVT (Environnement et Qualité de Vie au Travail) a été organisée sur l'ensemble des sites en juin 2023. Via des ateliers, des rencontres, des visioconférences, elle a permis de sensibiliser les collaborateurs sur trois grands thèmes : le bien-être mental, la prévention des risques, le travail à distance.
- La Coopérative U Enseigne a également formé l'équipe DRH aux Premiers Secours en Santé Mentale (DRH, RRH, Chargés RH, et l'équipe Développement RH, soit une vingtaine de personnes). Ce parcours permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.
- Les services d'infirmier présents sur les sites animent des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs (ateliers de prévention des TMS, intervention d'ergonome, information sur le dépistage du cancer du sein, campagnes de vaccination contre la grippe...). Pour encourager les collaborateurs à exercer une activité physique, l'application U Heroes leur propose des challenges tout au long de l'année, ainsi que des contenus sportifs et bien-être (cours en direct dispensés par des coachs, défis individuels etc.).
- Conformément à la réglementation, l'ensemble des collaborateurs ont été conviés à une formation sécurité-incendie.

> U LOG

- La prévention des risques professionnels et la sécurité sont des points-clés du plan de développement des compétences de U LOG. L'entreprise poursuit ses actions de prévention : le taux de fréquence des accidents du travail est passé de 43 en 2020 à 38 en 2023. Au quotidien, les entrepôts sont accompagnés par leur référent Qualité Sécurité Environnement qui mène des plans d'actions renforcés sur les situations accidentogènes propres à chaque site et animent chaque mois sur le terrain des "QSE Days". Les référents QSE accompagnent les démarches locales de prévention et de formation des collaborateurs tant permanents que intérimaires. Pour permettre de varier les modalités pédagogiques, un catalogue rassemble des idées ludiques d'animation de la prévention expérimentées sur les sites. Des audits sécurité internes sont menés chaque semestre sur tous les sites ; leurs résultats permettent de mesurer les progrès et de dégager les axes d'amélioration. Le projet d'entreprise « PROPULS' » vient appuyer les démarches sur ce thème. Chaque année, un challenge sécurité est organisé entre tous les entrepôts et permet de récompenser les sites qui ont les meilleurs résultats en termes d'indicateurs de sinistralité. C'est également un moyen de créer de l'émulation entre les sites.
- U LOG souhaite limiter le recours à l'intérim et porte une attention particulière à la population des intérimaires, par nature plus volatile. Elle mène un travail en proximité avec les agences d'intérim pour réduire les indicateurs de sinistralité sur cette population : des actions de sensibilisation sont menées conjointement, notamment sur les thématiques gestes et postures (expérimentation de gilet vibreur intégrant une alarme de posture inadaptée, sensibilisation sur les lieux de mission par des formateurs du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire...).
- U LOG s'est engagée depuis 2021 dans un programme de réduction des TMS (TMS Pros Perspectiv'Supply) animé par la CARSAT et la CNAM. Le principe est de réunir autour de problématiques communes les différents acteurs de la supply-chain (fournisseurs, transporteurs, logisticiens, U Enseigne, magasins) pour élaborer des solutions collégiales et pérennes en vue de réduire la pénibilité et les TMS (Troubles Musculo Squelettiques). Cette démarche permet d'appréhender le sujet des TMS dans sa globalité par la prise en compte de l'ensemble des acteurs de la chaîne mais aussi par celle des facteurs aggravants comme la charge mentale, les tâches considérées irritantes par les collaborateurs... Dans le cadre de cette convention nationale innovante, renouvelée en 2023 pour deux ans, un état des lieux a été réalisé sur 14 entrepôts U LOG concernant des situations génératrices de TMS touchant au moins deux acteurs de la supply chain. Il a permis de définir un plan d'actions spécifiques sur une première vague de 5 sites pilotes U LOG en 2023 (par exemple, réduction de hauteur de palettes, amélioration des emballages secondaires de certains produits...). Une nouvelle cohorte est prévue en 2024 avec l'objectif de déployer cette démarche sur l'ensemble des entrepôts à horizon 2025 et de l'intégrer durablement dans nos pratiques.

3.3

Enjeux sociétaux

3.3.1. Etre acteur de la dynamique des territoires

3.3.2. Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement

3.3.3. Faciliter une consommation plus responsable

3.3.4. Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

RÉSULTATS & INDICATEURS





3.3.1. ÊTRE ACTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Fondée sur un modèle coopératif alliant la proximité, la qualité et l'humain, l'enseigne U est étroitement intégrée et attachée au tissu économique de chaque territoire. Soucieuse de contribuer à la dynamique économique au plus près des magasins, U Enseigne privilégie une coopération locale en réseau qui bénéficie à tous - magasins, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients.

Dans son champ d'action, afin de répondre au risque de perte de dynamique des territoires, condition de réussite de l'activité du Groupement, U Enseigne cible trois objectifs :

- 1) Privilégier l'origine France
- 2) Être aux côtés des PME
- 3) Accompagner les filières agricoles et d'élevage

Privilégier l'origine France

NOTRE POLITIQUE

L'ancrage local est un élément fondateur du Groupement. C'est pourquoi le soutien à l'économie et aux produits français est une exigence majeure de notre politique d'achat, en premier lieu pour nos produits à marque U.

> L'origine France

En faisant appel, pour le sourcing des Produits U, à des entreprises qui produisent, fabriquent ou transforment significativement en France, U Enseigne participe à soutenir l'emploi, au-delà des 73 000 emplois directs générés par le Groupement U. Ainsi, 75% de nos produits alimentaires à la marque U* sont réalisés en partenariat avec des entreprises qui fabriquent ou transforment en France.

* Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

Engagés auprès des filières agricoles françaises, nous sélectionnons, dès que nous le pouvons, des matières premières produites en France, tant pour les produits bruts que pour les ingrédients entrant dans la composition de nos Produits U. Avec les Filières U Origine France que nous contractualisons avec nos partenaires, nous renforçons la maîtrise de l'origine des produits bruts à marque U (voir p.67 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »).

100% des produits bruts frais à marque U en fruits et légumes**, boucherie-volaille et charcuterie

de porc à la coupe ainsi que la viande de porc de la charcuterie U vendue en libre-service et la totalité des laits à marque U sont d'origine France. L'origine France est une des exigences de notre cahier des charges pour nos Produits U Bio (hors agrumes).

** hors agrumes et poivrons

Le suivi de cette politique Produits est notamment assuré à travers la part des sites de production des produits alimentaires à marque U situés en France et celle des produits alimentaires à marque U qui comportent une matière première agricole française.

En cohérence avec la politique menée sur nos Produits U, nous référençons de préférence des fournisseurs fabriquant en France pour les produits non marchands proposés aux magasins U (matériel et économat par exemple). Ainsi, près de 40% des industriels référencés pour ces fournitures aux magasins fabriquent en France. Sauf contraintes exceptionnelles, la production de nos prospectus commerciaux, que nous limitons progressivement, est localisée en France ; pour l'année 2023, 99% de la production a été réalisée en France. En matière de logistique, U LOG fait appel à plus de 99% à des prestataires transporteurs français.

> L'ancrage local et régional

Partie-prenante de la dynamique des territoires, le Groupement U entend valoriser le savoir-faire des entreprises locales et participer à leur développement économique.

Cette politique s'incarne au quotidien dans les engagements individuels de chacun de nos magasins sur le territoire spécifique où il est présent. Chaque Associé U, commerçant indépendant, inscrit son point de vente dans une dynamique locale, qu'il s'agisse d'enrichir son offre de produits et services ou de faire appel à des prestataires locaux. Les Associés U sont des commerçants impliqués localement, attachés à dynamiser leurs lieux de vie et de commerce, et animés par la double ambition d'être des acteurs clés de la vie locale et de soutenir des projets vertueux sur leur territoire.

U Enseigne accompagne cette politique des Associés notamment avec la démarche « **Le meilleur du local** ». 35 Associés référents, issus chacun d'un bassin de consommation, pilotent cette démarche aux côtés des équipes de U Enseigne. Ils sélectionnent des produits locaux et régionaux répondant à un ensemble de critères : les produits doivent être fabriqués et/ou transformés dans un rayon maximal de 250 kilomètres autour du magasin concerné ou des magasins U de la région concernée, par une entreprise implantée localement (TPE, PME ou ETI) et justifier d'une matière première principale d'origine française. Les magasins U concernés s'engagent pour leur part à intégrer et repérer cette offre dans le parcours du client en magasin. Ces critères sont spécifiés dans une charte d'engagements réciproques entre l'Enseigne et



son fournisseur. Des supports de communication spécifiques sont proposés aux magasins par U Enseigne pour identifier et valoriser leur offre « Le meilleur du local ».

Par ses communications médias et en points de vente, par un balisage des produits et des animations commerciales dans les magasins et sur les sites e-commerce

CoursesU.com des magasins, l'Enseigne facilite l'exposition des entreprises locales sur leur territoire et renforce le lien de celles-ci avec les consommateurs.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- En participant à des tables-rondes lors du Salon International de l'Agriculture (SIA), l'enseigne U s'attache à témoigner de son engagement auprès du monde agricole français.

Depuis 2022, le Groupement U a aussi choisi de marquer son attachement au monde agricole et son soutien au renouvellement des générations d'exploitants en sponsorisant le Trophée International de l'Enseignement Agricole décerné lors du SIA du 01 au 05 mars 2023. La 22^{ème} édition de ce concours, ouvert aux jeunes pour valoriser l'enseignement agricole et promouvoir les métiers de l'agriculture, a mobilisé plus de 240 jeunes de 40 lycées sur tout le territoire et a permis de récompenser 12 lycées. Au-delà de l'écho de cet événement au niveau national, des magasins U ont apporté leur soutien à certains établissements.

En juin, le Groupement s'est associé pour la 3^{ème} année consécutive aux Journées Nationales de l'Agriculture, événement soutenu par le ministère de l'Agriculture. Pendant trois jours, sous la bannière « Célébrons les producteurs de chez nous », les agriculteurs, producteurs, éleveurs locaux ont à nouveau été accueillis dans près de 300 magasins U pour faire découvrir leur savoir-faire aux consommateurs, avec l'enjeu, là encore, de valoriser la diversité et l'attractivité des métiers agricoles. Des marchés de producteurs locaux ont également été organisés à cette occasion sur chacun des sites de la Coopérative, à l'intention des collaborateurs des établissements.

- U Enseigne invite les Associés U à s'engager dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) initiés par leurs collectivités locales et facilite la mise en relation avec les porteurs de projets de leur territoire. Portés par les pouvoirs publics, les PAT ont pour ambition de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Par sa mobilisation sur ce programme, le Groupement confirme son ancrage territorial et marque sa volonté d'être acteur de la transition agricole et de la transition alimentaire.

- Avec 53 prospectus commerciaux spécifiques consacrés à l'offre « Le meilleur du local » en 2023, U Enseigne apporte de la visibilité aux produits et fournisseurs locaux et régionaux tout au long de l'année. Les sites CoursesU.com des magasins proposent également une rubrique dédiée où le consommateur peut retrouver l'offre régionale et locale accessible dans son Drive magasin.

- Pour ses Produits U traditionnels (Boulangerie, Fruits et Légumes, Boucherie-Volaille...), U Enseigne développe progressivement des produits issus de bassins de production identifiés dont les ingrédients, la production-fabrication et la distribution en magasins sont localisés en régions. Ainsi quatre gammes régionales de hachés de bœuf U sont commercialisées depuis 2023 (Auvergne-Rhône Alpes, Grand Est, Grand Ouest, Sud-Est).

- 7 nouvelles Filières U Origine France ont été lancées en 2023 (voir p.67 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »). Ainsi, avec la création de la Filière U Champignons, en avril 2023, l'ensemble des références de champignons de Paris U en conserves est désormais 100% origine France. La création de cette filière U a contribué à la pérennisation de cette filière de production en France.

- U Enseigne porte également ses efforts sur l'origine France de ses produits U non alimentaires. Citons par exemple, la production de la gamme U de mouchoirs papier en étuis repositionnée en France en 2023.

RÉSULTATS & INDICATEURS



73%
des sites de production des produits alimentaires à la marque U* sont situés en France
+1 pt vs 2022

41%
des produits alimentaires à la marque U* comportent une Matière Première Agricole Française
+2 pts vs 2022

75%
des produits alimentaires à la marque U* portent la valeur sociétale « Entreprise de France »

* Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

► Être aux côtés des PME

NOTRE POLITIQUE

Les Associés des magasins U, engagés dans leur écosystème local et eux-mêmes entrepreneurs indépendants, ont à cœur de promouvoir et soutenir les entreprises de leur territoire.

U Enseigne a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs. Conscient que la taille de son organisation peut rendre complexes ses relations avec l'univers des PME, U Enseigne s'efforce de faciliter les relations avec celles-ci.

Un Associé du Groupement, en binôme avec un Permanent du commerce U Enseigne, est plus particulièrement dédié à faciliter ces relations. Des démarches sont ainsi menées à différents niveaux du Groupement pour s'inscrire en partenaire durable des PME françaises.

Au niveau de U Enseigne, le partenariat engagé avec la Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEFF) est un des moyens d'animer notre politique en faveur des PME/ETI. Parce qu'ils partagent un esprit entrepreneurial commun et sont mobilisés sur l'instauration de relations d'affaires durables, le Groupement U et la FEFF se sont engagés dans une coopération approfondie, contractualisée dans une charte d'engagements réciproques. Depuis 2015, ils visent à construire ensemble un cadre aménagé de collaboration commerciale. Cette charte porte des objectifs de concertation en

amont et en aval de la négociation commerciale, instaure une relation collaborative qui s'inscrit dans la durée et prévoit les moyens qui permettent d'apporter un soutien au développement des PME dans l'enseigne et la fluidification de leur relation avec l'enseigne, notamment celles porteuses du label « PME+ ». Contrôlé par un organisme indépendant, ce label distingue les PME reconnues pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociétales et managériales. Reconduite pour la troisième fois en 2022 sur une nouvelle période de 3 ans, cette charte s'est enrichie de nouveaux leviers (aménagement des pénalités logistiques, soutien à la trésorerie, prise en compte de la variation des prix des principaux intrants...). Plus largement, cette charte entend développer un commerce plus responsable et respectueux de notre environnement et des générations futures.

Pour faciliter la relation commerciale entre les TPE-PME et la Coopérative U, U Enseigne a ouvert depuis 2021 un portail dédié d'information et de mise en relation, « U ContactPME.fr » : les TPE-PME qui souhaitent engager une relation d'affaires avec la Coopérative U y trouvent des informations sur le Groupement, son organisation commerciale, son système logistique et nos engagements RSE Produits. Elles peuvent ensuite déposer une demande de rendez-vous et sont orientées vers les interlocuteurs pertinents à l'échelon local, régional ou national. Lorsqu'ils

sont référencés, les fournisseurs TPE-PME y trouvent également à titre gracieux des indicateurs de performance pour leur faciliter le pilotage de leur activité commerciale dans l'Enseigne.

Enfin, soulignons que la démarche « Le meilleur du local » évoquée précédemment permet également d'accompagner tout au long de l'année la dynamique des TPE et PME en régions et au plus près des magasins.

U Enseigne inscrit tout au long de l'année des produits issus de PME dans ses animations commerciales et prospectus. Depuis 2020, les produits labellisés PME+ sont repérés sur les sites CoursesU.com des magasins, où les consommateurs peuvent également trouver un encart explicatif de ce label. Via ses catalogues commerciaux, U Enseigne met également en valeur les produits locaux et régionaux issus de PME (cf démarche « Le meilleur du local » ci-dessus).

Pour mesurer les fruits de cette politique, nous mesurons la part des PME parmi nos fournisseurs français de produits.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- U Enseigne a reçu les fournisseurs PME membres de la FEFF dans le cadre d'une large revue de marchés et des orientations de l'Enseigne, leur donnant ainsi l'occasion de partager autour des dynamiques de marchés et de développer leurs relations d'affaires avec l'Enseigne.
- Le portail de relation commerciale dédié aux TPE-PME « U ContactPME.fr » reste actif avec près de 2000 visites enregistrées en 2023.
- Pour les produits non marchands proposés aux magasins U (matériel et économat par exemple), les PME représentent près de 90% des fournisseurs fabricants en France.
- A fin 2023, les TPE-PME représentent 13,5% de notre offre de produits PGC-FLS (Produits de grande consommation et Produits frais libre-service) et 12,9% de notre chiffre d'affaires PGC-FLS (+1,1 pt vs marché). Source : Circana - CAM P12

RÉSULTATS & INDICATEURS

69%

de nos fournisseurs français de produits sont des PME-ETI hors approvisionnements directs des magasins

-2,5 pts vs 2022

2 513

fournisseurs PME-ETI français de produits hors approvisionnements directs des magasins

► Accompagner les filières agricoles et d'élevage

NOTRE POLITIQUE

Par l'ancrage de son modèle d'affaires dans l'économie des territoires, son rôle majeur dans la commercialisation des produits alimentaires auprès des consommateurs et son choix sociétal de promouvoir l'accès à une meilleure alimentation, le Groupement U est particulièrement concerné par la transformation durable du monde agricole.

En privilégiant l'origine France (voir plus haut), en encourageant des pratiques agricoles et d'élevage plus responsables (voir p.33 Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité), U Enseigne est activement engagée dans le soutien à l'agriculture française. Confrontée à une nécessaire transformation des pratiques, celle-ci doit rester attractive et viable pour les agriculteurs et éleveurs, notamment auprès des jeunes générations. L'Enseigne va régulièrement à la rencontre du monde agricole pour y faire connaître ses valeurs et engagements (voir p.64 Notre ancrage local et régional).

L'Enseigne réaffirme régulièrement sa volonté de contribuer au maintien durable de notre souveraineté alimentaire et, pour ce faire, de construire collectivement des prix responsables qui

permettent une redistribution juste de la valeur à tous les maillons de la chaîne. La mise en place d'accords pluriannuels avec nos partenaires et la contractualisation en Filière U, basée sur des engagements de volumes et la prise en compte des coûts de production, permettent notamment de sécuriser la relation commerciale entre tous les acteurs.

Pour les produits bruts U et pour les matières premières entrant dans la fabrication des produits à marque U, qui répondent à un cahier des charges spécifique, U Enseigne poursuit ainsi une politique de contractualisation en Filière U qui tient compte des coûts de production, prévoit des engagements de volumes sur une durée minimum de 3 ans auprès des producteurs et intègre une démarche de qualité des produits et une charte de progrès en matière d'environnement et/ou de bien-être animal. La mise en œuvre des Filières U est ainsi également un levier pour déployer nos démarches d'enseigne en faveur de l'origine France, de l'agro-écologie, du bien-être animal et de la réduction de l'impact carbone de l'amont agricole.

U Enseigne s'implique depuis plus de 10 ans dans la construction de partenariats tripartites (distributeur - industriel ou transformateur - acteur de l'amont agricole) avec

les filières agricoles et d'élevage. Nous partageons souvent avec nos partenaires du monde agricole une forte culture coopérative qui stimule le déploiement de nos Filières U. Notre objectif est de développer les contrats de filières avec l'amont agricole (producteurs en direct, organisations de producteurs et coopératives) pour les produits à marque U. Cette politique est suivie au travers de l'évolution du nombre de contrats de filières tripartites nationaux et régionaux, et via l'évolution du nombre de producteurs engagés dans ces partenariats.

Depuis 2020, U Enseigne accentue la dimension régionale de sa politique Filière U dans l'objectif de produire, transformer et commercialiser autant que possible au plus près des territoires. Cette approche régionalisée a été initiée en 2020 dans la filière Blé, et se déploie depuis dans de nouvelles filières.

Collaborer avec nos fournisseurs, nous permet également de développer une approche d'équilibre matières qui permet de créer des synergies en réorientant les matières premières agricoles contractualisées vers d'autres débouchés et sur différents rayons (purées, surgelés, produits élaborés...) pour les rentabiliser et éviter le gaspillage.

Engagée depuis plus de 10 ans dans la démarche, U Enseigne compte **54 Filières U Origine France à fin 2023** :

- **13 Filières U en Fruits et Légumes**, dont 5 Filières U régionales : condiments (ail, oignon jaune, échalote, oignon rouge), pruneau U Bio, Clémentine de Corse, Carottes, pommes à jus et cidre (2023), champignon de Paris (2023)
- **3 Filières U en Fleurs et plantes** : Tulipe, Muguet, Pivoine
- **12 Filières Blé U** : 3 Filières U nationales (Blé et Blé U Bio) et 9 Filières U régionales
- **15 Filières U en Viande** : 6 Filières Porc (dont 3 régionales), 6 Filières nationales Volaille et Lapin, 1 Filière Bœuf nationale, 1 Filière Agneau régionale, 1 Filière Veau régionale
- **11 Filières U en Lait** : 3 filières nationales (Lait U Bio, Lait Ultra Frais, Lait U UHT), 8 Filières Lait cru régionales

**ACTIONS MENÉES EN 2023**

- Nous avons à cœur d'accompagner nos clients avec pédagogie autour du mieux manger. Des pages d'information dédiées à nos différentes démarches Filières U sont à leur disposition, sur notre site magasins-u.com et sur les sites CoursesU.com des magasins.
- U Enseigne a renouvelé en 2023 l'offre hebdomadaire de fruits et légumes à prix coûtant. Ce faisant, elle facilite l'accès du consommateur à un meilleur équilibre nutritionnel et apporte aux producteurs des débouchés supplémentaires.
- 7 nouvelles Filières U origine France ont été lancées en 2023 :
 - 2 filières U nationales en Fruits et Légumes : Champignon de Paris pour l'ensemble des références de champignons U en conserve et Pommes à jus pour la quasi-totalité de l'offre de jus de pommes et cidres à marque U
 - 4 filières U régionales en viande : Porc (Sud-Ouest, Bretagne, Grand Ouest), Veau (Les Vitelliers)
 - 1 filière nationale en Lait pour le lait UHT U en bouteille
- Dans la filière volaille et lapin, l'Enseigne compte 6 Filières U. A noter que la grippe aviaire a continué à affecter la production française en 2023. Dans le cadre de ces Filières, U Enseigne s'est efforcée de concilier la poursuite de ses engagements en matière de bien-être animal et la relance de l'activité des éleveurs.
- Dans la filière porcine, avec quatre nouvelles références mises en marché en 2023, l'ensemble de la gamme de jambon supérieur avec couenne U en libre-service est désormais issue de Filières U. Pour la viande de porc à la coupe ou en préparation magasin, 3 nouvelles filières régionales ont été contractualisées, en Bretagne, Grand Ouest et Sud-Ouest, portant ainsi à 6 le nombre total de Filières U actives.
- Dans la filière bovine, une filière Veau régionale a été mise en place en 2023. L'Enseigne compte désormais 2 Filières U à fin 2023 (bœuf et veau). U Enseigne invite les magasins du Groupement proposant une offre atelier traditionnelle à s'engager dans la mise en avant des démarches qualité sur les races à viande valorisées auprès des éleveurs (Label Rouge, Eleveur & Engagé, local...).
- Dans la filière ovine, une filière régionale Agneau est contractualisée dans la région Sud depuis 2022.
- Dans la filière Blé, 12 Filières U sont contractualisées. Depuis la mise en œuvre des filières nationales U Blé Bio et Blé en 2019 et 2021, l'ensemble du blé utilisé pour la fabrication de la gamme de Boulangerie traditionnelle U est 100% Filière U. La contractualisation d'une filière Blé « Farine sachet U » en 2022 a permis la mise en marché de 6 références de farines de ménage sous démarche Filière U en 2023.
- Dans la filière laitière, 11 Filières U sont contractualisées et 100% du lait à la marque U est d'origine France. U Enseigne est en effet très attentive à la pérennité de la filière Lait en France, à laquelle elle a choisi de confier depuis 10 ans la production de ses laits à marque U avec l'ambition de proposer un lait U 100% engagé et en soutien au monde agricole. La contractualisation en Filière U pour le Lait Bio (2011), les Produits laitiers Ultra-frais (2019), le Lait cru (2021) puis du Lait UHT U en bouteille (2023-2024) sécurise les filières sur la durée. A cette démarche Filière U est associé un signe de valorisation du produit : label Bleu-Blanc-Cœur pour l'ensemble des laits UHT U en bouteille et des produits laitiers U Ultra-frais, label Bio pour le lait U Bio, labels IGP/AOP pour le fromage à la coupe à marque U. L'approche menée sur la filière Lait nous permet aussi de sensibiliser et orienter les éleveurs vers des plans de progrès en matière de réduction des émissions carbone des exploitations. L'année 2023 a été marquée par une forte augmentation du coût de production pour les producteurs de lait. U Enseigne, à travers les accords signés avec les producteurs, les industriels et les coopératives, a accompagné les besoins de revalorisation nécessaires à la couverture de ces coûts. En régions, U Enseigne soutient des initiatives de producteurs pour la commercialisation de laits locaux et équitables (En Direct des Eleveurs, Juste et Vendéen, Mont Lait, Faire France, Éleveurs de Bonheur...).

3.3.2. ENCOURAGER LES DÉMARCHES RSE DE NOS FOURNISSEURS ET MENER UNE DÉMARCHÉ DE VIGILANCE SUR NOS CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

U Enseigne met en marché près de 13000 références de Produits U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. La conception et la production de ces produits permettent à U Enseigne de mettre en œuvre ses politiques de Développement durable et de mettre en place autour de ces enjeux des partenariats dynamiques avec ses fournisseurs.

Afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux droits sociaux et environnementaux via notre chaîne d'approvisionnement, nous mettons en place une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement et notre objectif est d'encourager les démarches RSE de nos fournisseurs.

NOTRE POLITIQUE

Considérant que les engagements pris sur nos produits sont les marqueurs de la responsabilité de notre enseigne et conscients de notre responsabilité en tant que distributeur, nous nous sommes fixés comme position d'intégrer dès l'amont des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux dans toutes les phases du cycle de vie de nos produits à marque U.

Nos engagements, rassemblés et présentés dans ce document de reporting, sont au cœur de la stratégie d'amélioration continue de notre offre de produits à marque U et guident nos choix :

- Réduire et valoriser les déchets et le gaspillage
- Réduire notre empreinte carbone
- Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal
- Être acteur de la dynamique des territoires
- Mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement
- Faciliter une consommation plus responsable
- Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :

- > **des politiques transversales**, qui constituent un socle commun d'ambitions pour l'ensemble de nos produits à la marque U. Par exemple, la réduction de l'impact climatique de notre offre Produits, la lutte contre la déforestation, la réduction de l'usage des plastiques, l'origine France...
- > **des politiques adaptées à chaque univers de produit**, qui complètent ce socle commun telles que nos politiques filières végétales, filières animales, produits de la mer, blé et céréales...

En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces.

La co-construction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques et démarches, avec la volonté de responsabiliser les fournisseurs sur la mise en place des évolutions nécessaires à nos exigences et ambitions Qualité.

Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

1 - Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage

Le niveau d'ambition lié à aux exigences U peut donner lieu :

- à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance de la certification CRC sur la filière blé/farine),
- et/ou à des exigences spécifiques à U Enseigne (ex : substances controversées à exclure de la composition du produit et de son emballage)

2 - Un accompagnement dans le temps sur des plans de progrès qui permettent l'identification et à la mise en œuvre de plans d'amélioration des pratiques des fournisseurs et producteurs.

Des plans de contrôles permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques.

Cette démarche s'illustre particulièrement dans la construction de partenariats tripartites avec les filières agricoles et d'élevage (voir « Accompagner les filières agricoles et d'élevage » page 67)

Plus spécifiquement, U Enseigne veille au **respect des conditions sociales de production** de ses produits.

U Enseigne adhère depuis 2001 à Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), qui regroupe près de 70 enseignes du commerce de détail agissant ensemble pour l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le référentiel se base sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes fondamentaux des droits de l'Homme ainsi que sur les réglementations locales. La démarche est multisectorielle et concerne toutes les catégories de produits (textile, chaussure, produits électroniques, alimentaire et ameublement).

- La démarche consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants accrédités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.
- Le référentiel d'audit adresse des problématiques intégrant aussi bien les conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection

RÉSULTATS & INDICATEURS

76
contrats de filières tripartites
nationaux et régionaux
+10 vs 2022

4 265
producteurs engagés via
des partenariats tripartites
nationaux et régionaux
+15% vs 2022

559
Produits U contractualisés en Filières

des travailleurs,...), le recours au travail d'enfants, au travail forcé, les pratiques disciplinaires abusives, le harcèlement, la discrimination, la liberté d'association et les conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux,...).

- A la suite de l'audit, les non-conformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités.
- Les données sont partagées entre les enseignes travaillant avec un site de production commun.

En adhérant à ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs, via des démarches de progrès, dans le respect des droits de l'Homme et des réglementations du travail internationales et locales.

Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production. U Enseigne a pris le parti de financer le programme d'audit pour ses fournisseurs.

Les fournisseurs audités sont sélectionnés par U Enseigne sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques intégrant le pays de production, les résultats des précédents audits (qu'ils aient été

mandatés ou non par U Enseigne) et le type de produit fabriqué.

Pour évaluer nos fournisseurs, nous mesurons l'évolution de leur notation entre deux audits de moins de cinq ans.

Cette démarche historique de U Enseigne a naturellement intégré notre **plan de vigilance**. Pour renforcer le monitoring de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons en effet mis en place une démarche devoir de vigilance, en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017. Nous avons élaboré un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de l'Enseigne ainsi que des activités des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

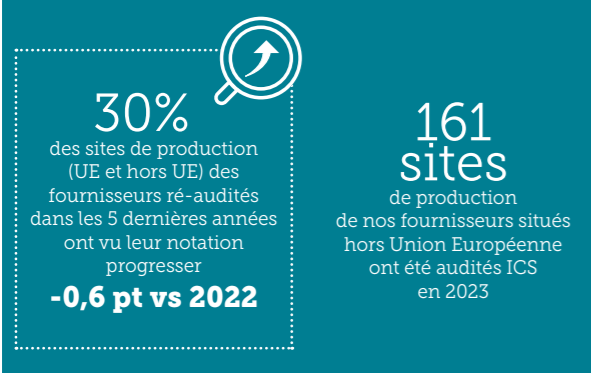
Pour ce faire, nous avons dressé une première cartographie des risques sur 15 familles de produits alimentaires et non alimentaires représentant les différents types de produits vendus en magasins. Sur la base de cette analyse, nous renforçons nos procédures d'évaluation fournisseurs et mettons

en place des plans d'actions afin de mieux prévenir, atténuer et remédier aux risques identifiés, avec une priorité donnée aux produits à marque U et aux produits frais vendus dans les rayons traditionnels. Ces plans d'actions prennent appui sur les politiques historiquement menées auprès nos fournisseurs (politiques socles transverses, politiques filières, évaluations ICS, qualité...) et sont renforcés le cas échéant sur les catégories ou sourcings les plus critiques.

Dans un souci d'amélioration continue, nous prévoyons d'approfondir notre cartographie des risques et notre plan d'action dans les années à venir afin notamment d'étendre notre périmètre d'analyse.

Notre plan de vigilance est consultable sur notre site [magasins-u.com](https://www.magasins-u.com) (<https://www.magasins-u.com/decouvrir-u/des-valeurs-fortes/rapports-rse>). Un mécanisme de signalement de faits mettant en cause notre devoir de vigilance y est également accessible à l'intention de nos parties-prenantes.

RÉSULTATS & INDICATEURS



ACTIONS MENÉES EN 2023

- Pour diffuser et animer sa démarche Devoir de vigilance, U Enseigne s'appuie sur un réseau de référents Achats/QSSE par catégorie de matière première / produit, formés sur le sujet et en charge du déploiement opérationnel de la feuille de route dans leurs catégories. Via ce réseau interne, U Enseigne sensibilise et forme ses équipes Achats à la démarche Devoir de vigilance. Un e-learning de sensibilisation au devoir de vigilance a été créé et sera mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs de la direction Commerce en 2024.
- Nous avons rencontré nos principaux fournisseurs concernés par le règlement "Déforestation" (Règlement (UE) 2023/1115) afin de les mobiliser sur les nouveaux attendus.
- Aucun signalement relatif au devoir de vigilance n'a été reçu en 2023.

3.3.3. FACILITER UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

Avec près de 12% de part de marché, le Groupement U, présent au quotidien dans la consommation des Français, est conscient de son rôle d'acteur de la transformation sociétale et sait être attendu par les consommateurs sur la sincérité de son discours, l'exemplarité de ses actes et son écoute des attentes de la société. Dans ses missions de centrale d'enseigne, U Enseigne entend contribuer activement à promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous. C'est une des dimensions fortes que porte la signature « U Commerçants autrement ».

Face au risque de développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources, notre engagement s'articule autour de deux objectifs : proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux et éclairer le consommateur dans ses choix.

NOTRE POLITIQUE

En développant des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous, en donnant le primat à l'humain, en agissant pour la réduction des déchets et du gaspillage, en agissant pour réduire notre empreinte carbone, en contribuant à la transformation durable du monde agricole et à la dynamique des territoires, U Enseigne permet à ses clients de choisir une consommation attentive à ses impacts RSE.

Sur ces sujets, U Enseigne souhaite permettre à chaque consommateur de réaliser des choix éclairés et privilégie dans sa communication un discours de preuve et une démarche pédagogique. Faciliter une consommation responsable passe notamment par une information claire et accessible.

Depuis 2016, les bénéfices sociétaux propres à chaque Produit U sont indiqués sur leur packaging. Ces informations portent sur quatre grands thèmes :

- l'utilisation de matière première agricole française
- la qualité des ingrédients utilisés (sans aspartame, sans colorant, sans huile de palme...)
- la fabrication ou transformation par des entreprises de France, génératrices d'emplois
- la gestion durable des ressources

Notre objectif est que la majorité des produits de grande consommation à la marque U portent au moins un de ces bénéfices sociétaux.

U Enseigne a signé fin 2019 le Manifeste sur l'origine des produits alimentaires. Il nous engage à communiquer au consommateur, sur l'emballage, l'origine géographique des matières premières caractéristiques et communes à l'ensemble de la gamme de produits utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits.

Dans l'objectif de renforcer l'information du consommateur sur les produits qu'il consomme, U Enseigne s'implique également dans les travaux menés sur la notation des impacts environnementaux et sociaux des produits. Nous échangeons sur le sujet de l'affichage environnemental au sein de notre organisation professionnelle et montons progressivement en compétence nos équipes.

Dans le même esprit, U Enseigne a rejoint début 2020 l'Association Étiquette Bien Être Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits (voir notre politique Bien-être animal p.42).

Dans le domaine des produits d'hygiène, d'entretien et de soin des animaux, la marque U Nature apporte une alternative écologique mieux-disante par rapport aux produits conventionnels, en apportant au consommateur des signes repères de qualité tels que les labels Ecosoin, Ecodetergent, Ecolabel, Nordic Swan et FSC. A fin 2023, la marque U Nature compte près de 100 références.

Pour participer à une consommation plus responsable, U Enseigne développe également son offre de services au consommateur : bornes de collecte de déchets du quotidien pour recyclage, location de matériel pour des usages occasionnels tels que les fêtes et événements, vente de biens d'occasion, vente sans emballage ou en vrac dans de nombreuses familles de produits... Notre démarche environnementale de réduction des déchets (p.19) participe également à cet objectif.

Conscient des enjeux économiques aussi bien que environnementaux et sociétaux liés à la diffusion de catalogues papier, le Groupement U a choisi une démarche pragmatique sur ce sujet et accompagne ses clients vers de nouveaux modes de consultation des informations commerciales de l'Enseigne. Nous laissons à chaque client le libre-choix du support d'information commerciale qu'il souhaite, imprimé ou consultable en ligne. U Enseigne met ainsi à la disposition des magasins les moyens leur permettant de limiter l'impression de catalogues papier au profit d'une consultation en ligne et d'accompagner leurs clients dans leur choix : mise à disposition de prospectus en version numérique, information des clients situés sur les zones d'expérimentation « Oui Pub » définies par les pouvoirs publics, diffusion aux clients d'autocollants « Stop Pub » permettant de refuser la réception d'imprimés non adressés... Parallèlement à la digitalisation progressive des communications commerciales, U Enseigne continue à améliorer l'éco-conception de ces imprimés (limitation du nombre de pages, utilisation de papier issu de ressources durables, utilisation d'encre sans composés aromatiques controversés...). Entre 2022 et 2023, nous avons réduit de 40% les tonnages d'imprimés publicitaires mis sur le marché.

En matière de communication commerciale, U Enseigne a souscrit au dispositif « **contrat climat** » mis en place en 2022 par les pouvoirs publics. En adhérant à ce code de bonne conduite qui vise à favoriser la transition écologique dans le domaine de la publicité, U Enseigne a pris différents engagements concernant le type de produits mis en avant, les modes de vie et comportements à encourager, les modes de

production des communications commerciales, la sensibilisation de ses équipes aux bonnes pratiques... Ceux-ci sont consultables sur le site <https://www.publicite-responsable.ecologie.gouv.fr>.


Au travers de la **signature « des valeurs fortes et des prix bas »** qui identifie ses animations commerciales et ses campagnes de communication, le Groupement entend témoigner de ses efforts pour allier engagements RSE et accessibilité prix, notamment à travers l'offre de produits à marque U. L'Enseigne s'attache à apporter des preuves de ses engagements et à faciliter l'accès du plus grand nombre au « consommer responsable ». Ainsi, sur les réseaux sociaux, pour donner les clés d'une consommation plus responsable, les publications réalisées autour des Produits U nous permettent d'en expliciter les bénéfices environnementaux et sociétaux et d'informer plus largement sur nos démarches. Celles-ci sont également présentées sur le site magasins-u.com et reprises sur les sites [CoursesU.com](https://coursesu.com) des magasins. Enfin, U Enseigne est à l'écoute des consommateurs et les consulte régulièrement sur leurs attentes. Si l'essentiel de la relation Client est directement géré par chaque magasin U, U Enseigne, via son **service de relation Consommateur**, traite les demandes des clients concernant les produits et services U et joue un rôle de facilitateur entre le client et le magasin U dans la résolution des litiges.

U Enseigne mène des études consommateurs ad hoc, anime une **communauté « Ateliers U »** de quelque 10 000 clients régulièrement consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U et s'associe à des consultations citoyennes à l'échelle nationale telles que « la Grande Cause de l'Alimentation » en 2019 ou « la Grande Cause des Territoires » en 2021.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Avec un nouveau dispositif de communication déployé depuis 2022, U Enseigne entend réaffirmer le double engagement du Groupement pour un « consommer responsable » accessible à tous. « Des valeurs fortes et des prix bas » est la promesse essentielle qui accompagne désormais notre signature « Commerçants autrement » ; chaque communication de l'Enseigne s'attache à apporter aux consommateurs la démonstration factuelle de cet engagement, avec simplicité et transparence. Dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat, U Enseigne a par exemple renouvelé l'offre de quatre fruits et légumes à prix coûtant chaque semaine, facilitant l'accès du plus grand nombre à une alimentation saine et de saison. Le Groupement s'est également mobilisé pour la protection du pouvoir d'achat de ses clients en initiant dès février et en renouvelant tout au long de l'année 2023 l'opération « 150 produits U à prix coûtant ».
- Depuis janvier 2022, les magasins U peuvent proposer à leurs clients du programme de fidélité Carte U de réaliser un don solidaire lors de leur passage en caisse et ainsi de soutenir des associations et des projets locaux. Le Groupement U soutient également l'association Bouge ton Coq qui plante des épiceries associatives dans les communes rurales éloignées de tous commerces.
- Dans son rapport de suivi sur la période juin 2022-juin 2023, le Commissariat général au développement durable a relevé l'ambition du contrat Climat de la Coopérative U Enseigne parmi ceux publiés par les entreprises de la grande distribution alimentaire non spécialisée.
- Suite à la loi Climat & Résilience, les pouvoirs publics ont lancé en septembre 2022 l'expérimentation du dispositif « OUI PUB » au sein de collectivités territoriales volontaires dont certains magasins U font partie. Dans ces zones, la distribution d'imprimés publicitaires non adressés est interdite, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée lisiblement sur la boîte aux lettres des citoyens avec la mention « OUI PUB ». En mettant à leur disposition des dispositifs d'information spécifiques (affichage en magasin, information sur le site magasins-u.com et sur les réseaux sociaux des magasins, mise à disposition gratuite d'autocollants « OUI PUB » en magasin...), U Enseigne accompagne les magasins U et leurs clients dans ce changement. Sur les zones non concernées par cette expérimentation, U Enseigne continue à mettre à disposition des magasins des stickers de boîte à lettres « STOP PUB » pour les clients qui ne souhaitent plus recevoir de prospectus publicitaires non adressés.
- Afin de se préparer à l'affichage du score environnemental des produits, U Enseigne teste et évalue différents référentiels dans le cadre de groupes de travail internes, tant pour les produits alimentaires que pour les articles d'habillement. Ces groupes de travail sont également l'opportunité de sensibiliser les chefs de produits U et d'améliorer l'éco-conception de nos produits. Dans le même esprit, U Enseigne participe aux travaux menés au sein de l'Association Etiquette Bien Être Animal ; ceux-ci portent actuellement sur la construction des critères d'évaluation de bien-être animal pour le porc.

RÉSULTATS & INDICATEURS

83% 
des produits de grande consommation* à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal
stable vs 2022

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

3.3.4. ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET AGIR POUR LEUR SANTÉ

Nos clients réalisent près de 30% de leurs achats de produits de grande consommation dans nos magasins.

A cet égard, et considérant la grande diversité des produits et services vendus dans les magasins U, U Enseigne est particulièrement consciente de sa responsabilité en matière de sécurité et santé des consommateurs.

Pour répondre au risque de mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs, U Enseigne veille en premier lieu à la conformité de ses actions avec les réglementations en vigueur. Nos engagements s'articulent autour de deux objectifs :

- **assurer la sécurité des consommateurs, qu'il s'agisse de la surveillance de l'hygiène-qualité en magasin, de la sûreté en magasin ou de la sûreté des produits vendus**
- **veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs en proposant des produits à la marque U sains et de qualité, que nos clients puissent consommer en confiance**

Assurer la sécurité des consommateurs

> LE PLAN DE SUIVI HYGIÈNE-QUALITÉ DES POINTS DE VENTE U

NOTRE POLITIQUE

Guidée par le souci constant du respect des obligations réglementaires et la satisfaction du client, U Enseigne a mis en place une politique de contrôle Qualité et d'audit Hygiène Qualité dans les points de vente.

Cette politique est décrite au travers de la « Charte d'engagement des magasins U en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire », dite « charte Qualité », à laquelle chaque Associé U est tenu d'adhérer en vertu de l'article 7 du Règlement intérieur du Groupement.

Elle recense :

- des engagements de résultats
- des obligations génériques de moyens

Le contenu, proposé par l'instance Qualité Sécurité Environnement, est validé par le conseil d'administration du Groupement qui en est le garant. Elle est revue en fonction des évolutions de la réglementation et/ou des exigences du Groupement.

Le Plan de Suivi Hygiène Qualité U Enseigne permet de mesurer et améliorer la maîtrise, en magasin, de la politique de qualité développée par l'Enseigne. Pour les magasins de France métropolitaine et Corse, il est composé d'inspections et de « visites conseils » pour le réseau discount, et d'audits-conseils pour le réseau proximité. Ces audits-conseils sont également déployés dans les

magasins des DROM et Maurice. Le nombre de ces prestations varie selon les rayons qui composent le magasin et selon le niveau de performance Hygiène Qualité obtenu. Depuis janvier 2021, un audit-conseil Hygiène est déployé dans les magasins U de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique.

Depuis 2018, U Enseigne a intégré le référentiel d'inspection en sécurité sanitaire FSQS-Food Store Quality Standard dans son Plan de Suivi Hygiène-Qualité. Ce référentiel, outil d'évaluation du niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire, est partagé par les enseignes de la Distribution et mis en œuvre par des organismes d'inspection accrédités (certification Cofrac).

Les audits donnent lieu à une notation qui définit le niveau Qualité du magasin par rapport aux attendus de l'Enseigne. En fonction du niveau atteint, un accompagnement individualisé est mis en place au travers des « visites conseils ». Les résultats permettent au point de vente et à l'Enseigne de mettre en œuvre des plans d'actions et d'amélioration appropriés afin d'atteindre le niveau de sécurité sanitaire défini par l'enseigne.

Pour piloter le déploiement de cette politique de suivi Hygiène Qualité, nous mesurons notamment la part de magasins U évalués lors de chaque campagne annuelle,

avec un objectif de 100% de magasins audités (hors magasins ouverts durant la campagne et circonstances exceptionnelles). Ces campagnes annuelles se déroulent du 1^{er} mai au 31 mars de l'année suivante.

La plupart des magasins U ont identifié un collaborateur Qualité Sécurité Environnement référent (QSE), plus particulièrement chargé d'animer le système de management de la qualité dans son magasin. U Enseigne anime chaque semestre à leur intention des « clubs QSE », temps forts d'échanges et de partage organisés par la Direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement autour des actualités et bonnes pratiques de l'Enseigne. Celles-ci sont également diffusées tout au long de l'année via l'intranet du Groupement et regroupées dans le Plan de maîtrise Hygiène-Qualité U.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- U Enseigne a renouvelé en 2023 sa campagne annuelle d'audits et a mis en place des accompagnements spécialisés, réalisés par les équipes QSSE, auprès des points de vente rencontrant des difficultés.
- U Enseigne a animé deux vagues de « clubs QSE » à l'intention des magasins U ; plus de la moitié d'entre eux y ont participé.

**RÉSULTATS & INDICATEURS**

du 01/05/2022 au 31/03/2023,
France, DROM et International,
sur la base des magasins auditables
(voir note méthodologique p.82)



1 671 magasins audités*
2 840 audits réalisés*

* Exceptionnellement, un magasin n'a pu être audité, impactant ainsi le taux de magasins audités pour cette campagne.

99,9%
des magasins audités*
vs objectif 100%

> LA SÛRETÉ DANS LES POINTS DE VENTE U

U Enseigne accompagne les Associés U dans la prévention et la maîtrise des risques liés à la sûreté dans leur point de vente.

En collaboration avec les pouvoirs publics, elle met à leur disposition une boîte à outils visant à l'évaluation, la prévention et la gestion des risques dans ce domaine. Un plan de maîtrise Sûreté et malveillance recense l'ensemble des obligations et bonnes pratiques ; mis à disposition des Associés U sur l'intranet du Groupement, il est relayé auprès des collaborateurs en magasins dans le cadre des formations sécurité-incendie et du déploiement du Plan de Suivi Prévention des risques.

En effet, en 2023, le Groupement a validé la mise en place d'un Plan de Suivi Prévention des risques dans l'ensemble des points de vente (hors Export et Coop Atlantique). A l'image du Plan de Suivi Hygiène-Qualité, il permet à l'Associé de piloter la gestion des risques en termes de sécurité des biens et des personnes dans

son magasin (incendie, sécurité des biens, sécurité au travail, sûreté malveillance, aléas climatique). Intégré au Règlement intérieur de la Coopérative, ce plan de Suivi Prévention des risques donnera lieu à un audit obligatoire de référence dès 2024, renouvelé au minimum tous les deux ans et assorti d'un audit complémentaire pour les magasins non satisfaisants. En parallèle, une veille technologique est menée en continu afin d'intégrer les dernières bonnes pratiques dans le domaine dès la conception et les aménagements des futurs points de vente.

A terme, U Enseigne vise à considérer les risques liés à la sûreté de la même manière que les risques liés à l'incendie : programmes de formation complets et exercices ad'hoc périodiques pour chaque point de vente avec la collaboration étroite des pouvoirs publics.

Le Groupement U collabore avec les pouvoirs publics pour mettre en place des dispositifs d'intervention coordonnés.

> LE PLAN DE SUIVI DES FOURNISSEURS DE PRODUITS U**NOTRE POLITIQUE**

La Coopérative U Enseigne est le premier metteur sur le marché des produits à marque U.

Pour répondre à cette responsabilité réglementaire, U Enseigne a mis en place un suivi qualité spécifique pour chacun de ces produits. Outre des exigences réglementaires, chacun de nos produits à la marque U répond aux exigences de qualité spécifiques de l'enseigne, qui font l'objet d'une formalisation contractuelle avec le fournisseur. Le respect de ces exigences est évalué dans le cadre du référencement du produit et fait ensuite l'objet d'un suivi tout au long de sa vie.

Ce plan de suivi s'exerce via des plans de contrôles au produit, prélevé aléatoirement dans nos lieux de vente (analyses microbiologiques, physico-chimiques, nutritionnelles, contaminants, sensorielles) et via

des audits du site de production. Ces contrôles et audits sont réalisés par des laboratoires externes indépendants et accrédités, formés à notre référentiel. Ils complètent les plans de contrôle menés par nos fournisseurs, notamment lorsque le site de production de celui-ci possède la certification IFS, référentiel d'audit Qualité mis en place par la Grande Distribution. Pour suivre le bon déploiement de cette politique, nous mesurons la part des sites de fabrication des produits U récemment audités (depuis moins d'un an pour les produits U alimentaires et moins de deux ans pour les fournisseurs U Bazar).

ACTIONS MENÉES EN 2023

U Enseigne a mené des plans de contrôle tout au long de l'année, conformément à sa politique.

RÉSULTATS & INDICATEURS

86%

des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation* ont été audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an

-4 pts vs 2022

55%

des fournisseurs U Bazar ont été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de deux ans

-12 pts vs 2022

65%

des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation* ré-audités par U Enseigne entre mars 2021 et mars 2023 ont vu leur notation progresser

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service, Aliments pour animaux, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

> LA SÛRETÉ DES PRODUITS VENDUS**NOTRE POLITIQUE**

Pour assurer la sûreté des produits vendus, U Enseigne a défini de longue date des procédures de gestion des alertes Produits en relation avec ses fournisseurs, U LOG, les points de vente U et les consommateurs.

Une « alerte » est une information relative à un produit ou à un lot de produits dont l'absence de traitement peut conduire à une situation mettant en jeu la sécurité des consommateurs ou nuire à l'intégrité de l'environnement. En fonction de sa criticité, une alerte peut amener au retrait du produit de la vente, voire à son rappel chez les consommateurs.

Un manuel de procédures décrit les actions à mener par les différents intervenants lorsque la détection d'une anomalie Produit au sein de l'enseigne donne lieu à l'ouverture d'un dossier d'alerte, qu'il s'agisse de produit à la marque U ou de produit de marque. Ces procédures sont régulièrement mises à jour et diffusées aux acteurs concernés par la Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement U Enseigne, qui assure la supervision du dispositif et rend compte des actions menées. Suite aux travaux menés en 2018 avec le Conseil National de la Consommation, puis en 2019 au sein de la Fédération du Commerce et de la Distribution, U Enseigne a

poursuivi le renforcement de son dispositif de gestion des alertes. Depuis mai 2021, la mise en œuvre des rappels de produits est sécurisée par U Enseigne grâce à la possibilité de bloquer le passage en caisse des produits concernés, ainsi que leur vente sur les sites CoursesU.com des magasins.

Depuis 2019, la vérification de la qualité de gestion des alertes par les magasins U a été renforcée dans les grilles d'audits du Plan de Suivi Hygiène-Qualité.

Le nombre de produits retirés chaque année du marché dans les magasins U témoigne du résultat des actions menées, tant pour les produits U que pour les produits de marques nationales.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- A l'occasion des Clubs QSE (voir plus haut), les magasins ont été rappelés à la plus grande vigilance sur le bon suivi des dossiers d'alertes.
- Conformément à la réglementation, U Enseigne publie les rappels dont font l'objet les produits à marque U sur la plateforme Rappel Conso mise en place par les pouvoirs publics depuis juin 2021.
- Après une année 2022 particulièrement forte suite à la détection de non conformités microbiologiques majeures dans quelques références de marques nationales, le volume de produits finis concernés par des alertes a connu une baisse significative en 2023. Les non-conformités portant sur des produits à marque U ont fait l'objet de plans d'actions auprès des fournisseurs concernés.

RÉSULTATS & INDICATEURS

-71%

de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit
vs 2022

742 416
produits finis
et 77 tonnes

de produits frais traditionnels retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit

► Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

Pour les consommateurs français, « être en bonne santé, c'est avant tout bien se nourrir ». Et qu'il s'agisse de produits alimentaires ou non alimentaires, certains additifs et substances présents dans les produits de consommation courante suscitent des interrogations des consommateurs quant à leurs potentiels risques pour la santé.

Grâce aux équipes Produits et Qualité dédiées à la conception de plus de 12 000 Produits alimentaires et non alimentaires à notre marque, U Enseigne maîtrise et contrôle les cahiers des charges et cadres de fabrication qui nous permettent de porter nos exigences au cœur de chacun de nos produits.

> NUTRITION**NOTRE POLITIQUE**

L'alimentation, à la fois source de plaisir et facteur de santé, contribue à la préservation d'un bon état de santé. A l'inverse, une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques dont souffre la population française en ce début de 21^{ème} siècle : obésité, maladies

cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Les pouvoirs publics se sont engagés sur la question via le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) au travers de campagnes de prévention et la diffusion de recommandations nutritionnelles. La qualité nutritionnelle de

l'offre alimentaire fait partie des préoccupations premières des consommateurs. En tant que 4^{ème} acteur français de la distribution, nous avons une responsabilité et un rôle majeur à jouer vis-à-vis de nos clients. Cette responsabilité se traduit autant dans notre offre alimentaire que dans les messages portés par notre enseigne.

Notre responsabilité se traduit en quatre grandes ambitions :

- Privilégier les matières premières présentant les meilleures caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales certifiées Bleu-Blanc-Cœur...)
- Garantir le profil nutritionnel de nos produits
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégées en sel, et/ou matières grasses, et/ou sucres...)
- Fournir une information claire et transparente à nos consommateurs

U Enseigne dispose depuis 2016 d'une gamme de Produits U « Bon et végétarien » ; cette gamme végétarienne fait l'objet d'exigences spécifiques et notamment celle d'être source de protéines et de fibres lorsqu'il s'agit de solutions repas. Les consommateurs peuvent également trouver des recettes végétariennes, faciles à réaliser et de saison sur le site CoursesU.com des magasins.

Pour les intolérants au gluten, U Enseigne propose une gamme spécifique à marque U lancée en 2016. Depuis lors, conscients du problème des allergies et intolérances alimentaires et de la nécessité de clarté de

l'information pour les personnes concernées, nous communiquons les informations relatives à la composition de nos Produits U à la plateforme d'information gratuite Allergobox.

La progression de l'offre de Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers et celle de l'offre de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Cœur mesurent à date le bon déploiement de cette politique.

ACTIONS MENÉES EN 2023

- U Enseigne s'est engagée volontairement en 2019 auprès de Santé Publique France à relayer auprès du consommateur le Nutri-Score des produits à marque U. En aidant le consommateur à comparer les qualités nutritionnelles de différents produits au sein d'une même famille, il peut orienter leur choix et contribuer à une alimentation équilibrée. Notre ambition, à produit comparable, est de figurer parmi les meilleurs scores du marché. Plus particulièrement, nous entendons proposer des produits U à destination des enfants porteurs d'un Nutri-Score A, B ou C ; à fin 2023, 100% des produits à marque U concernés répondent à cet objectif. A fin 2023, l'étiquetage Nutri-Score est mentionné sur les packagings de 64% des produits à marque U éligibles*. 100% des produits à marque U éligibles* affichent leur Nutri-Score sur les sites de vente en ligne CoursesU.com des magasins. U Enseigne invite également ses fournisseurs de marques nationales qui le souhaitent à lui communiquer le Nutri-Score de leurs produits afin de publier l'information sur le site CoursesU.com : plus de 11000 produits de marques y sont ainsi signalés. Enfin, une page d'information « Qu'est-ce que le Nutri-Score? » est accessible à nos clients sur ce site (rubrique « Mieux consommer - Nos engagements »).

* denrées alimentaires pré-emballées soumises à une déclaration nutritionnelle obligatoire et hors catégories réglementairement exclues

- Dans le cadre du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN) et sur la base des travaux scientifiques de l'ANSES, U Enseigne participe aux groupes de travail et engagements dans les accords collectifs volontaires travaillés par famille de produits. Ces échanges multipartites visent à promouvoir la mise sur le marché d'une offre de produits avec une qualité nutritionnelle améliorée. Leur objectif est l'amélioration du profil nutritionnel des familles de produits alimentaires les plus impactantes en matière de santé publique (diminution des teneurs en sel, sucres et/ou matières grasses - augmentation des teneurs en fibres). A date, U Enseigne s'est inscrite dans le premier accord collectif volontaire signé en mars 2022 qui concerne la réduction progressive d'environ 10% de la teneur en sel des principales catégories de pain sur 3 ans (2022-2025).
- Depuis 2007, U Enseigne est engagée auprès de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Reconnue démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental par les ministères de la Santé et de l'Agriculture, elle vise entre autres à améliorer le profil des acides gras dans les produits d'origine animale grâce à une alimentation animale à base de graines de lin, d'herbe, lupin etc... naturellement riche en Oméga 3. U Enseigne a fait le choix de traiter des gammes complètes des Produits U sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur : à fin 2023, 326 Produits U sont labellisés Bleu-Blanc-Cœur en œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

RÉSULTATS & INDICATEURS



> RETRAIT DES SUBSTANCES CONTROVERSÉES

NOTRE POLITIQUE

Le consommateur s'interroge de plus en plus sur les potentiels risques pour la santé des substances et additifs présents dans les produits de consommation courante. Consciente de ces craintes et de l'attente des consommateurs vers des produits de plus en plus simplifiés et naturels, U Enseigne a pris le parti dès 2012 de ne pas se réfugier uniquement derrière la stricte réglementation et a souhaité aller au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées des produits à marque U.

La politique de retrait des substances controversées est depuis lors un des socles de nos politiques de Développement durable et un axe de travail de l'enseigne. Elle vise à mettre en œuvre un plan d'amélioration continu pour supprimer ou substituer ces substances controversées de la composition des Produits U (ex. conservateurs) et de leurs emballages (ex. phtalates), chaque fois qu'une alternative technologique existe.

Pour cela, nous avons construit en collaboration avec une tierce partie une mécanique de classement de ces substances afin d'en prioriser le plan de leur élimination et définir un plan d'amélioration continue.

En 1^{er} lieu, avec le concours d'un tiers expert, U Enseigne s'est dotée d'une mécanique robuste pour identifier, cartographier et classer de façon dynamique les différentes substances en jeu. La méthodologie repose sur l'établissement du niveau de controverse, classé d'absence à majeure, et reposant sur 3 critères :

- un indicateur d'alerte sanitaire: notation de la substance en fonction de la nature du danger (cancérogène, mutagène, neurotoxique, ..) ainsi que de son caractère bio-accumulable et persistant
 - un indicateur de benchmark réglementaire : notation selon le niveau de réglementation de celle-ci au niveau national ou international
 - un indicateur de préoccupation sociétale : notation de l'appréciation de nos clients, de l'opinion publique et des ONG sur l'utilisation de cette substance
- Quelque 280 substances ont été analysées au travers de cette méthodologie.

En 2nd lieu, au vu des notations obtenues par l'application de la mécanique ci-dessus, U Enseigne s'est engagée à supprimer progressivement des produits à marque U les substances s'avérant les plus controversées ; nous actualisons en permanence cette liste de substances prioritaires. Dans le cadre de l'amélioration continue de nos produits à marque U :

- nous nous engageons, lorsque les conditions le permettent, à supprimer de nos Produits U les substances pour lesquelles une controverse sérieuse a été évaluée ;
- le cas échéant, en cas de difficulté à substituer, nous nous engageons à en expliquer les raisons et à définir un plan d'action en vue de définir un planning de faisabilité en fonction des évolutions technologiques ;
- en l'absence de perspective de solution à terme, une étude de déréférencement des produits contenant cette substance est menée.

La mise en œuvre de cette politique est notamment suivie à travers l'évolution du nombre de substances que nous considérons comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation et à travers le nombre de substances controversées que nous interdisons ou avons supprimé de nos produits U et de leur emballage. Depuis 2022, ces indicateurs excluent les substances faisant l'objet d'interdictions réglementaires, les substances liées à des pollutions subies (ex.plomb), ainsi que celles couvertes par nos politiques matières premières (voir nos politiques de soutien aux démarches d'agro-écologie p.33 et de préservation des ressources p.36).

Les emballages de nos produits à marque U indiquent au consommateur les substances dont la composition du produit est exempte (sans aspartame, sans colorant, formulé sans bisphénol A, sans huile de palme...).

RÉSULTATS & INDICATEURS

275 substances
évaluées* dans le domaine des produits de grande consommation** depuis le lancement de la démarche

dont **201** substances considérées comme controversées* à l'issue de notre mécanique d'évaluation

120
substances supprimées* des produits à la marque U et de leur emballage, ou n'y ayant jamais été utilisées

* hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U. Périmètre 2023-2022 non comparable

** Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels, Droguerie, Parfumerie, Hygiène

ACTIONS MENÉES EN 2023

- Deux substances ont été retirées du scope de notre mécanique d'évaluation en 2023, l'une au titre des pollutions subies, l'autre relevant de notre politique Nutrition.
- En collaboration avec ses fournisseurs pour rechercher des solutions alternatives, U Enseigne a développé ses nouveaux produits à marque U en application de cette démarche et a poursuivi la révision des recettes et cahiers des charges des produits existants. Citons par exemple la suppression de l'agent de texture E1450 de l'assaisonnement des biscuits salés «Croquant goût emmental U sachet 90g» ou celle du colorant E120 (Acide carminique) retiré de nos références de tarama U.

Indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	2021	2022	2023	Evolution 2023/22	Commentaire
3.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX						
3.1.1 Réduire et valoriser les déchets						
Pourcentage de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages Objectif : 30% en 2025	%	10	14	15	+24% en tonnage	Rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché
Pourcentage de plastiques recyclables dans nos emballages Objectif : 100% en 2025	%	26	32	36	+4 pts	Rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché
Pourcentage d'emballages problématiques et inutiles restant à supprimer des emballages Objectif : 0% en 2025	%	24	9	13	+4 pts	Rapporté au volume d'emballages plastiques mis sur le marché
Taux de réemploi des emballages logistiques	%	ND	ND	42,4		2023 : nouvel indicateur
Tonnes de matières valorisées par U Eco Raison (origine entrepôts et magasins, hors déchets clients)	T	121 187	117 394	118 508	+1%	U Eco Raison est une activité gérée par U Logistique qui traite et valorise les déchets des entrepôts et magasins U (9 matières concernées)
Pourcentage des films plastiques souples issus des entrepôts et des magasins valorisés dans l'emballage des produits U	%	16	7	5	-2 pts	2022 : augmentation du seuil de qualité matière valorisable
Montant des dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants	M€	27,0	32,1	36,5	+14%	
Part des dons alimentaires sur l'ensemble des dons réalisés par les magasins U déclarants	%	86	83	85	+2 pts	
Montant de démarque financé par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à courte date de consommation	M€	105	131	164	+25%	
3.1.2 Réduire notre empreinte carbone						
Kg eq.CO ₂ émis par tonne transportée	Kg eq.CO ₂	0,0	18,1	18,8	+4%	
Kg eq.CO ₂ émis par m ³ transporté vers les magasins	Kg eq.CO ₂	8,5	8,9	8,5	-5%	
kWh consommés par les entrepôts par colis expédié	kWh	0,14	0,14	0,12	-18%	
Nombre d'installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation en magasins depuis 2018 Objectif : 200 en 2025	U	NC	73	148	+203%	Périmètre magasins, sur la base des fournisseurs référencés U Enseigne
3.1.3 Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité						
Pourcentage d'offre Bio sur l'offre totale de l'Enseigne (hors Bazar et Textile)	%	9	8	8	-0,6 pt	Périmètre : marques U et Marques nationales
Pourcentage des produits alimentaires à marque U certifiés Bio	%	16	16	17	+1 pt	
Nombre de filières U Fruits et Légumes & Céréales origine France	U	12	18	25	+7	
Pourcentage des Produits U provenant des filières animales U issus de la filière Bleu-Blanc-Coeur ou portant un signe officiel de qualité (AOP, IGP, label rouge, bio, ...)	%	100	100	83	-17 pts	
Pourcentage des exploitations de notre portefeuille de fournisseurs en Fruits & Légumes U (hors bio) certifiés HVE Objectif : 100% en 2030	%	37	46	55	+9 pts	HVE : Haute Valeur Environnementale
Pourcentage des références de vins U certifiées HVE Objectif : 100% en 2024	%	85	100	100	stable	hors vins effervescents et vins bio
Pourcentage d'huile de palme certifiée RSPO Mass Balance ou Ségréguée que nous mettons sur le marché	%	78	57	65	+8 pts	En volume, hors carburants
Pourcentage d'huile de palme compensée que nous mettons sur le marché	%	22	31	35	+4 pts	En volume, hors carburants
Pourcentage de soja durable utilisé dans les produits à marque U Objectif : 100% en 2025	%	46	55	55	ND	Données 2022 - indicateur non mis à jour annuellement

Indicateurs de performance



Indicateurs	Unité	2021	2022	2023	Evolution 2023/22	Commentaire
3.1 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (suite)						
3.1.3 Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité						
Pourcentage de cacao durable utilisé dans nos produits à marque U	%	48	47	50	+3 pts	Périmètre : Tablettes, poudres de cacao, confiserie de chocolat
Nombre de produits de la mer U classés "à maîtrise nécessaire" suite à notre ré-évaluation annuelle	U	27	5	14	+9	Liste comprenant les produits de la mer U pour lesquels nous nous interdisons de faire des promotions sur les espèces dont les stocks nécessitent d'être maîtrisés et renouvelés.
Pourcentage de produits de la mer U porteurs du label MSC ou équivalent	%	42	45	45	stable	
Pourcentage de Produits U issus d'aquaculture certifiée ASC/CIPA/GLOBALG.A.P/BIO	%	76	79	75	-5 pts	
3.1.4 Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal						
Pourcentage des volumes d'oeufs-ingrédients utilisés dans les Produits U et issus d'élevages hors cage Objectif : 100% en 2025	%	38	53	55	+2 pts	
Pourcentage des volumes d'oeufs de Marques nationales vendus issus d'élevages hors cage Objectif : 100% en 2025	%	52	72	79	+7 pts	
Pourcentage de références U contenant du poulet conformes aux critères de production du Better Chicken Commitment Objectif : 100% en 2026	%	26	26	30	+4 pts	
Nombre de contrats de progrès Bien-Etre Animal engagés avec l'amont agricole	U	24	26	28	+2	

Indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	2021	2022	2023	Evolution 2023/22	Commentaire
3.2 ENJEUX SOCIAUX						
3.2.1 S'engager contre l'exclusion						
Part des nouveaux chargés de recrutement RH formés à la non discrimination à l'embauche	%	0	29	50	ns	Collaborateurs formés dans l'année suivant leur entrée dans la société
Pourcentage des recrutements en CDI sur l'année concernant des jeunes de moins de 30 ans	%	48	46	44	-2 pts	
Index égalité Femmes/Hommes - Coopérative U Enseigne	U	94	99	99	stable	L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place graduellement depuis 2019 par le ministère du Travail ; il se compose de 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.
Index égalité Femmes/Hommes - U Logistique	U	89	89	89	stable	
Taux d'emploi de personnes handicapées	%	4,8	5,0	5,3	+0,3 pt	Dont 4,34% pour les sites de la Coopérative U Enseigne vs objectif 4,25% à fin 2023 et 5,69% pour ULOG
3.2.2 Promouvoir l'ascenseur social et les possibilités d'évolutions						
Nombre de recrutements CDI sur l'année	U	687	648	679	+5%	Dont 471 pour U Logistique
Pourcentage de la masse salariale affectée à la formation continue	%	2,7	2,5	3,0	+0,5 pt	
Turn-Over CDI	%	7,3	7,8	7,9	+0,1 pt	
3.2.3 Améliorer la qualité de vie au travail						
Taux d'absentéisme	%	9,9	10,7	9,9	-0,8 pt	Dont U Logistique 11,4% vs 12,1% en 2022 et autres entités de U Enseigne (Sites, UEP, Info.U) 5,7% vs 6,5% en 2022
Nombre de demandes de congés parentaux réalisées	U	67	56	80	+43%	
Taux de fréquence des Accidents de travail	%	32	27	28	+1 pt	Dont 38 pour U Logistique
Taux de gravité des Accidents de travail	%	1,9	1,7	1,9	+0,2 pt	Dont 2,4 pour U Logistique

Indicateurs de performance



Indicateurs	Unité	2021	2022	2023	Evolution 2023/22	Commentaire
3.3 ENJEUX SOCIETAUX						
3.3.1 Etre acteur de la dynamique des territoires						
Pourcentage de sites de production des produits alimentaires à la marque U situés en France	%	75	72	73	+1 pt	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais et traditionnels
Pourcentage des produits alimentaires à la marque U comportant une Matière Première Agricole Française	%	37	39	41	+2 pts	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais et traditionnels
Pourcentage de nos fournisseurs français de produits qui sont des PME-ETI	%	78	72	69	-2,5 pts	hors approvisionnements directs des magasins
Nombre de contrats de Filières U tripartites	U	46	66	76	+10	contrats nationaux et régionaux
Nombre de producteurs engagés via des partenariats tripartites U	U	3 601	3 715	4 265	+15%	contrats nationaux et régionaux
3.3.2 Encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement						
Pourcentage des sites de production (UE et hors UE) des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années et ayant vu leur notation progresser	%	38	31	30	-0,6 pt	UE : Union Européenne
3.3.3 Faciliter une consommation plus responsable						
Pourcentage des produits de grande consommation à la marque U portant au moins un bénéfice sociétal	%	83	83	83	stable	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène
3.3.4 Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé						
Pourcentage des magasins audités dans le cadre du Plan de Suivi Hygiène Qualité U Objectif : 100%	%	100	99,9	99,9	stable	Plan de suivi réalisé par campagne annuelle, du 01/05/N-1 au 31/03/N auprès des magasins U de France métropolitaine et Corse, des DROM, de Maurice, de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique.
Pourcentage des sites de fabrication des Produits U de Grande Consommation audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an	%	84	89	86	-4 pts	Périmètre : Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène
Pourcentage des fournisseurs U Bazar audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins deux ans	%	82	67	55	-12 pts	
Nombre de produits finis retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produits	U	1 234 596	2 601 837	742 416	-71%	Produits U et de Marques nationales
Nombre de produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten et végétarien)	U	59	59	44	-25%	
Nombre de Produits U labellisés Bleu-Blanc-Coeur (évolution N/N-1)	%	+4%	+9%	+14%	+5 pts	
Nombre de substances considérées comme controversées sur lesquelles nous menons des plans d'action Produits U	U	210	203	201	non comparable	Hors substances réglementairement interdites, hors pollutions subies, hors substances entrant dans le cadre d'autres politiques U. Périmètre 2023-2022 non comparable.

La présente déclaration de performance extra-financière est établie en application des directives posées par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et par son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017.

La Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement (QSSE) de la Coopérative U Enseigne a animé cette démarche auprès des différentes directions contributrices et a réuni, structuré et formalisé l'information rapportée.

> Périmètre du reporting

Le périmètre du reporting concerne la Coopérative U Enseigne et les filiales opérationnelles sur lesquelles la société établit des comptes consolidés, à savoir : U Logistique, U Etablissement de paiement, U Centrale Export et Info U.

> Gouvernance de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

La politique en matière de Responsabilité Sociétale de U Enseigne est proposée par le Comité RSE et validée par le Comité Stratégique et le Conseil d'Administration national, qui est animé par le Président Directeur Général de la Coopérative U Enseigne. Les Associés du Comité Stratégique valident ainsi les priorités des feuilles de route RSE des différentes directions.

Le Comité RSE est animé par le binôme Associé-Permanent membre du Conseil d'Administration National en charge de la direction des Ressources Humaines et de la RSE de la Coopérative U Enseigne et le directeur projet RSE ; il réunit le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Coopérative, ainsi que des Associés et Permanents représentants des différentes entités et activités de la Coopérative.

Opérationnellement, le Comité RSE assure la coordination des plans d'actions stratégiques RSE de l'entreprise et rend compte des avancées au Comité Stratégique.

Les autres feuilles de route RSE sont prises en charge par les instances des activités concernées et rapportées au Comité Stratégique. L'établissement de la DPEF est sous la responsabilité de la Direction QSSE.

> Période de reporting

Sauf exceptions mentionnées, les données collectées concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

> Référentiel de reporting

Un référentiel de reporting est défini et communiqué à l'ensemble des contributeurs internes. Il décrit notamment pour chaque donnée ou indicateur : la thématique de référence, l'unité de collecte, le mode et la méthode de calcul, la source de la donnée.

Ce référentiel prévoit également des processus de contrôle et de fiabilité des données recueillies.

> Précisions sur les modes de calcul retenus

• Part de plastiques recyclés ou recyclables intégrés aux emballages des Produits U, part de plastiques problématiques et inutiles supprimés des emballages des Produits U

Les indicateurs sont calculés conformément à la méthodologie retenue par les signataires du pacte National sur les emballages plastiques et ont été mesurés sur 91% des références de Produits U mis en marché en 2023 (vs 93% en 2023, 82% en 2021 et 57% en 2020).

• Fréquence de panne

La fréquence de panne est mesurée à fin septembre N ; elle correspond au pourcentage des produits GEM/MEM/PEM*/Multimédia vendus en année N-1 qui ont présenté une panne avérée durant la période de janvier N-1 à septembre N.

* GEM : Gros électroménager, MEM/PEM : Moyen et Petit électroménager Multimédia : informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

• Taux de réemploi des emballages

A date, notre indicateur porte uniquement sur les emballages logistiques dits « Emballages Industriels et Commerciaux » tels que définis par l'ADEME : les emballages industriels et commerciaux (EIC) sont des emballages primaires/secondaires/tertiaires de produits non destinés à la consommation des ménages (exemples : palettes, caisses, films de palettisation...). Leur méthodologie de comptabilisation est précisée par l'ADEME.

L'indicateur que nous publions mesure la part d'EIC réemployés mis en œuvre par U Logistique sur l'ensemble des EIC utilisés par U Logistique. En 2023, les informations collectées concernent 20 entrepôts sur 23.

• Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) U Enseigne comprennent les émissions de ses activités relatives aux scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie) et celles relatives aux postes suivants du scope 3 : transport, déchets, déplacements professionnels des collaborateurs (hors déplacements domicile-travail). Le périmètre de calcul 2023 est comparable à celui retenu en 2022 et 2021.

• Taux de remplissage des camions lors des livraisons aux magasins

La capacité de remplissage des différents types de véhicules utilisés (ambiant, frigorifique) prend en compte les équipements d'optimisation des chargements tels que l'utilisation de semis à barres.

• kWh consommés par colis expédié

Cet indicateur fait référence à la consommation énergétique des entrepôts logistiques (hors transport) rapportée au nombre de colis annuels expédiés aux magasins U.

• Kg équivalent CO₂ par tonne transportée

Les émissions de gaz à effet de serre logistiques Transport sont issues d'un outil de suivi externalisé qui fait appel à des facteurs d'émission propres à chaque type d'énergie consommée. Pour une meilleure lecture du résultat, les volumes rapportés par volume transporté (en m³) sont exprimés en kilogramme eq CO₂.

• Installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation

Cet indicateur concerne les installations réalisées (livrées) ou en cours de réalisation (devis signé) sur les sites des magasins U et contractualisées avec des fournisseurs référencés par la Coopérative U Enseigne.

• Taux de soja durable utilisé dans nos produits à marque U

Cet indicateur n'est pas mis à jour chaque année. L'année de référence est mentionnée en commentaire de l'indicateur publié.

• Nombre de collaborateurs (femme, homme, totaux)

Cet effectif s'entend hors mandataires sociaux, hors intérimaires et stagiaires, hors CDI à temps partiel et y compris les départs prévus le 31/12 au soir.

• Taux d'emploi de personnes handicapées

Cet indicateur utilise les données des Déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés des différentes entités du périmètre consolidé, et prend en compte les minorations déclarées. La méthodologie de calcul tient compte de la réforme de l'obligation TH applicable à compter de 2020.

• Taux d'emploi de personnes handicapées et Nombre de salariés en situation de handicap avec Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Les données nécessaires au calcul des indicateurs de l'année rapportée (N) sont établies sur la base des informations déclarées au 31/03/N+1.

• Heures de formation dispensées dans l'année

Cet indicateur prend en compte les formations inscrites au Plan de développement des compétences et les formations Sécurité. Pour la Coopérative U Enseigne, sont exclues les formations en libre accès suivies par les collaborateurs sur la plateforme d'autoformation en ligne « U Talents ».

• Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

U Enseigne ne dispose pas à date de plan d'action sur ce thème.

• Taux d'absentéisme

Le nombre de journées d'absence hors congés légaux de l'année est rapporté au nombre de jours théoriques travaillés dans l'année (jours ouvrés), hors jours de repos hebdomadaires, congés RTT, jours fériés, jours de congés légaux et conventionnels.

• Plan de suivi Hygiène-Qualité

Le périmètre des magasins auditables comprend les magasins U de France métropolitaine et Corse, des DROM, de Maurice et, depuis 2021, de Polynésie Française, d'Andorre, de Nouvelle Calédonie et d'Afrique, hors nouveaux magasins ouverts sur la période de contrôle et sauf circonstances exceptionnelles majeures rendant l'audit impraticable (travaux, report de planning, crise...). Le plan de suivi est réalisé par campagne annuelle, du 01/05/N-1 au 31/03/N.

• Evaluation des substances controversées

Depuis 2022, ces indicateurs excluent les substances faisant l'objet d'interdictions réglementaires, les substances liées à des pollutions subies (ex.plomb), ainsi que celles couvertes par nos politiques matières premières (cf politiques de soutien aux démarches d'agro-écologie et de préservation des ressources).

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

COOPERATIVE U ENSEIGNE

Parc Tertiaire ICADE
20, rue d'Arcueil
94533 RUNGIS CEDEX

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société COOPERATIVE U ENSEIGNE (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.



Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – *Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et mai 2024 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions qualité, santé, sécurité, environnement et ressources humaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale,
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités U Enseigne, U LOG, UEP.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;



- des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir U Enseigne, U LOG, UEP, et couvrent entre 20% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 03 juin 2024

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet
Associé

Aurélie Castellino
Associée Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- % de plastiques recyclables dans nos emballages ;
- Millions € de démarque financés par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte ;
- kg eq.CO2 émis par m³ transporté vers les magasins U vs 2022 ;
- % d'offre Bio sur l'offre totale de l'enseigne (hors Bazar et Textile) ;
- % des Produits U issus d'aquaculture certifiés ASC/CIPA/GLOBALGAP/BIO vs 2022 ;
- Nombre de contrats de progrès BEA engagés avec l'amont agricole vs 2022 ;
- % des recrutements en CDI sur l'année ont concerné des jeunes de moins de 30 ans ;
- Taux d'emploi de personnes handicapées global ;
- Nombre de Recrutements CDI et % vs. 2022 ;
- % de turn-Over CDI et pts vs. 2022 ;
- Nombre de salariés CDI au 31/12/2023 (hors CDI à temps partiel Etudiants) ;
- % de taux de fréquence des Accidents de travail et évolution vs. 2022 ;
- % de taux de gravité des Accidents de travail et évolution vs. 2022 ;
- % des sites de production des produits alimentaires à la marque U sont situés en France et vs. 2022 ;
- % de nos fournisseurs français de produits sont des PME et vs. 2022 ;

- % des sites de production des fournisseurs ré-audités dans les 5 dernières années qui ont vu leur notation progresser ;
- % des produits de grande consommation à la Marque U portant au moins un bénéfice sociétal et vs. 2022 ;
- % de magasins audités ;
- % des fournisseurs U Bazar ont été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de deux ans ;
- Taux de réemploi des emballages logistiques (Emballages Industriels et Commerciaux) ;
- % des Produits U en hygiène et parfumerie sont certifiés Bio ;
- % de café durable utilisé dans nos produits à marque U, en tonnes ;
- Nombre de Produits U avec cahier des charges Bien-être animal ;
- % des nouveaux chargés de recrutement RH formés contre la discrimination ;
- % de l'effectif CDI a bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année ;
- % de la masse salariale consacrés aux dépenses de formation à la sécurité ;
- Nombre de fournisseurs PME français de produits ;
- Nombre de sites de production de nos fournisseurs situés hors Union Européenne ont été audités ICS en 2023 ;
- % des produits à la marque U éligibles et présents sur le site de e-commerce CoursesU.com affichent leur Nutri-Score.

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes (suite)

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Signature d'un partenariat de dons avec Emmaüs (produits non alimentaires) ;
- Réalisation d'une campagne d'information (label « anti-gaspillage alimentaire ») ;
- Création d'une nouvelle ligne de fret multimodal ;
- U LOG poursuit l'amélioration continue des flux logistiques en concertation avec les fournisseurs, les approvisionneurs et les acheteurs de U Enseigne ;
- Développement d'une gamme de 6 jus d'oranges U « zéro résidu de pesticides » ;
- Signature d'un contrat de filière tripartite en janvier 2023 ;
- Engagement dans le développement d'une filière soja locale pour la production d'une partie des œufs U Label Rouge ;
- Sensibilisation des équipes produits U contenant des produits de la mer (achat, qualité) aux risques sociaux dans le secteur de la pêche ;
- Mise en place de la démarche Bien-être animal sur la filière Canard ;
- Obtention du prix « coup de cœur » aux Victoires du Capital Humain ;

- Formation de l'équipe DRH aux Premiers Secours en Santé Mentale ;
- Signature d'un accord relatif à la GEPPMM ;
- Formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage pour accompagner au développement des compétences ;
- Construction d'un nouvel immeuble « flex-office » ;
- Semaine de l'EQVT (Environnement et Qualité de Vie au Travail) ;
- Contractualisation de 7 nouvelles filières U Origine France ;
- Repositionnement en France de la production de la gamme U de mouchoirs en papier en étuis ;
- Rencontre des principaux fournisseurs concernés par le règlement « Déforestation » (Règlement (UE) 2023/1115) ;
- Réalisation de l'opération « 150 produits U à prix coûtant » ;
- Réalisation de tests pour se préparer à l'affichage du score environnemental des produits ;
- Renouvellement de la campagne annuelle d'audits HSE ;
- Réalisation des plans de contrôle HSE.



Commerçants
autrement

Coopérative U Enseigne

Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable
Parc tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil - 94150 Rungis



SKERZO Crédits photos : Coopérative U Enseigne - AdobeStock